

Institut Royal Colonial Belge

SECTION DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

Mémoires. — Collection in-8°.
Tome VII, fascicule 2.

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

AFDEELING DER STAAT- EN ZEDEKUNDIGE
WETENSCHAPPEN

Verhandelingen. — Verzameling
in-8°. — T. VII, aflevering 2.

LA

GRANDE CHRONIQUE DE L'UBANGI

suivant la collection du MOUVEMENT GÉOGRAPHIQUE,
la REVUE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE BRUXELLES,
l'AFRIQUE FRANÇAISE, etc., etc.

et des documents inédits déposés aux Archives de l'Institut,
ou en possession personnelle de l'auteur,

PAR LE

R. P. L. LOTAR,

MISSIONNAIRE DOMINICAIN,
MEMBRE DU CONSEIL COLONIAL,
MEMBRE TITULAIRE DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE.



BRUXELLES

Librairie Falk fils,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Successeur,
22, Rue des Paroissiens, 22.

1937

LISTE DES MÉMOIRES PUBLIÉS

COLLECTION IN-8°

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Tome I.

PAGÈS, le R. P., *Au Ruanda, sur les bords du lac Kivu (Congo Belge). Un royaume hamite au centre de l'Afrique* (703 pages, 29 planches, 1 carte, 1933) . . . fr. 125 »

Tome II.

LAMAN, K.-E., *Dictionnaire kikongo-français* (XCIV-1183 pages, 1 carte, 1936) . . . fr. 300 »

Tome III.

1. PLANCQUAERT, le R. P. M., *Les Jaga et les Bayaka du Kwango* (184 pages, 18 planches, 1 carte, 1932) . . . fr. 45 »

2. LOUWERS, O., *Le problème financier et le problème économique au Congo Belge en 1932* (69 pages, 1933) . . . fr. 12 »

3. MOTTOULE, le Dr L., *Contribution à l'étude du déterminisme fonctionnel de l'industrie dans l'éducation de l'indigène congolais* (48 pages, 16 planches, 1934) . . . fr. 30 »

Tome IV.

MERTENS, le R. P. J., *Les Ba dzing de la Kamtsha (1^{re} partie : Ethnographie)* (381 pages, 3 cartes, 42 figures, 10 planches, 1935) . . . fr. 60 »

Tome V.

1. VAN REETH, de E. P., *De Rol van den moederlijken oom in de inlandsche familie* (Verhandeling bekroond in den jaarlijkschen Wedstrijd voor 1935) (35 bl., 1935) . . . fr. 5 »

2. LOUWERS, O., *Le problème colonial du point de vue international* (130 pages, 1936) . . . fr. 20 »

3. BITTREMIEUX, le R. P. L., *La Société secrète des Bakhimba au Mayombe* (327 pages, 1 carte, 8 planches, 1936) . . . fr. 55 »

Tome VI.

MOELLER, A., *Les grandes lignes des migrations des Bantous de la Province Orientale du Congo belge* (578 pages, 2 cartes, 6 planches, 1936) . . . fr. 100 »

Tome VII.

1. STRUYF, le R. P. I., *Les Bakongo dans leurs légendes* (280 pages, 1936) . . . fr. 55 »

2. LOTAR, le R. P. L., *La grande chronique de l'Ubangi* (99 pages, 1 figure, 1937) . . . fr. 15 »

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES

Tome I.

1. ROBYS, W., *La colonisation végétale des laves récentes du volcan Rumoka (laves de Kateruzi)* (33 pages, 10 planches, 1 carte, 1932) . . . fr. 15 »

2. DUBOIS, le Dr A., *La lépre dans la région de Wamba-Pawa (Uele-Nepoko)* (87 pages, 1932) . . . fr. 13 »

3. LEPLAE, E., *La crise agricole coloniale et les phases du développement de l'agriculture dans le Congo central* (31 pages, 1932) . . . fr. 5 »

4. DE WILDEMAN, E., *Le port suffrutescent de certains végétaux tropicaux dépend de facteurs de l'ambiance!* (51 pages, 2 planches, 1933) . . . fr. 10 »

5. ADRIAENS, L., CASTAGNE, E. et VLASSOV, S., *Contribution à l'étude histologique et chimique du Sterculia Bequaerti De Wild.* (112 pages, 2 planches, 28 fig., 1933) . . . fr. 24 »

6. VAN NITSEN, le Dr R., *L'hygiène des travailleurs noirs dans les camps industriels du Haut-Katanga* (248 pages, 4 planches, carte et diagrammes, 1933) . . . fr. 45 »

7. STEYAERT, R. et VRYDAGH, J., *Etude sur une maladie grave du cotonnier provoquée par les piqûres d'Helopeltis* (55 pages, 32 figures, 1933) . . . fr. 20 »

8. DELEVOY, G., *Contribution à l'étude de la végétation forestière de la vallée de la Lukuga (Katanga septentrional)* (124 pages, 5 planches, 2 diagr., 1 carte, 1933) . . . fr. 40 »

Tome II.

1. HAUMAN, L., *Les Lobelia géants des montagnes du Congo belge* (52 pages, 6 figures, 7 planches, 1934) . . . fr. 15 »

2. DE WILDEMAN, E., *Remarques à propos de la forêt équatoriale congolaise* (120 p., 3 cartes hors texte, 1934) . . . fr. 26 »

3. HENRY, G., *Etude géologique et recherches minières dans la contrée située entre Ponthierville et le lac Kivu* (51 pages, 6 figures, 3 planches, 1934) . . . fr. 16 »

4. DE WILDEMAN, E., *Documents pour l'étude de l'alimentation végétale de l'indigène du Congo belge* (264 pages, 1934) . . . fr. 35 »

5. POLINARD, E., *Constitution géologique de l'Entre-Lulua-Bushimaie, du 7° au 8° parallèle* (74 pages, 6 planches, 2 cartes, 1934) . . . fr. 22 »

LA
GRANDE CHRONIQUE DE L'UBANGI

suivant la collection du MOUVEMENT GÉOGRAPHIQUE,
la REVUE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE BRUXELLES,
l'AFRIQUE FRANÇAISE, etc., etc.
et des documents inédits déposés aux Archives de l'Institut,
ou en possession personnelle de l'auteur,

PAR LE

R. P. L. LOTAR,
MISSIONNAIRE DOMINICAIN,
MEMBRE DU CONSEIL COLONIAL,
MEMBRE TITULAIRE DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE.



BRUXELLES

MARCEL HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE
112, Rue de Louvain, 112

1937

Mémoire présenté à la séance du 16 mars 1936.

Extrait des *Mémoires* publiés par l'Institut Royal Colonial Belge.

(Section des Sciences morales et politiques.)

Collection in-8°. — Tome VII.

LA GRANDE CHRONIQUE DE L'UBANGI

CHAPITRE PREMIER.

UN SPHYNX.

« L'Uele, écrivait Casati, quel voile épais enveloppe pendant des siècles ce fleuve mystérieux ! Quelles curiosités il a excitées ! Quelles déductions variées et contradictoires ont provoquées les vagues, si vagues renseignements dont on a dû longtemps se contenter ! »

Il nous paraît excessif de donner au problème géographique de l'Uele une antiquité aussi reculée.

A vrai dire, la question ne remonte pas si haut, car s'il fallait la voir visée par toutes les hypothèses formulées naguère sur l'hydrographie mystérieuse du centre africain, on pourrait en dire autant du Haut-Nil, de l'Ogoué et de tout le bassin congolais.

Découvrir l'hypothèse de l'Uele dans les écrits antérieurs à 1858 n'est qu'une illusion, un mirage. D'ailleurs, ces relations n'eurent pas pour effet d'ajouter à la curiosité des géographes en chambre l'audace aventureuse des explorateurs. Qu'on en juge en suivant les événements dès le début du XIX^e siècle.

Denham, arrivant du Nord, atteignait en 1824 le bras oriental du Chari. Le volume énorme des eaux que roulait à cet endroit la rivière (85.000 pieds cubes) fit poser la

question : à quel endroit, au loin, à l'Est ou au Sud-Est, au centre même du continent, prenait source ce bras du Chari ?

En 1852, Barth, parti de la Méditerranée, atteint à son tour le Chari et apprend qu'au Sud, dans une région que ses calculs lui permettent de situer par 3° de latitude Nord, coule une importante rivière : le Kubanda.

Nachtigal atteint, lui aussi, le Chari. Il en relève le cours presque entier et en découvre les affluents : l'Aoucadebbe, le Bahr-el-Abiad, le Bahr-el-Azrek.

En 1875, Nachtigal et Schweinfurth se rencontrèrent au Congrès géographique de Paris et discutèrent, sans pouvoir la trancher, la question des rapports entre le Chari et le « grand fleuve des Mangbetu ».

Le problème géographique de l'Uele ne fut posé *précisément* qu'en 1858 par Jules Poncet et les traitants nubiens installés au Bahr-el-Ghazal.

Guillaume Lejean le posa à son tour en 1861, en nous disant ce qu'il en avait entendu, aux frontières d'Éthiopie, d'un Zande, épave de la traite, qu'il y avait rencontré.

En 1854, un missionnaire d'origine allemande, Koelle, établi à Sierra-Leone, au service de la Church Missionary Society, publiait à Londres un ouvrage des plus curieux.

L'auteur y reproduisait fidèlement, sans prétendre y introduire des commentaires d'autant plus douteux qu'il ne connaissait rien, de source personnelle, des cent endroits dont il citait les noms, l'enquête à laquelle il s'était patiemment livré, pendant des mois, sur les régions centrales du continent mystérieux. Il avait interrogé quantité de noirs recueillis à Sierra-Leone, après les odyssees les plus variés où les avait entraînés la traite. Les uns venaient

du Tchad, du Bénoué, du Niger, d'autres du « Congo »; d'autres même du Sud du Zambèze.

L'enquête était encombrée de noms étranges, d'orthographe peu sûre, propres à rebuter l'attention des lecteurs.

Elle contenait cependant une « découverte » qui fit sensation dans le monde des géographes. Des noirs, interrogés par Koelle, y révélaient l'existence d'une grande rivière qui, prenant source du côté de l'Atlantique, aux confins du Cameroun ou du Gabon, se dirigeait vers l'intérieur et s'écoulait enfin dans un grand lac qui portait le nom de « Liba ».

Immédiatement les cartographes se mirent à l'œuvre, dessinèrent chaînes, rivières, royaumes et le lac mystérieux au centre de l'Afrique.

La première carte dressée d'après l'enquête de Koelle fut celle de Petermann (1854); elle est annexée à la *Polyglotta Africana*; or, cette carte ne situe nullement le lac Liba dans la région centrale, mais bien plutôt occidentale. Cette carte nous paraît avoir d'autant mieux interprété les dépositions des indigènes, qu'elle fut évidemment dressée sous le contrôle de Koelle.

Une autre carte, dressée en 1861 par Guillaume Lejean, explorateur français qui prétendait s'être basé sur les dépositions entendues par Koelle, trace un itinéraire de la côte du Cameroun au lac Liba, qu'il situe au centre même du continent; or, cette situation du lac ne résulte nullement, quoi qu'en dise Lejean ⁽¹⁾, des dépositions entendues par Koelle à Sierra-Leone.

« Notre ignorance des choses d'Afrique », dira plus tard Stanley, « est due surtout aux faiseurs de cartes. L'arbitraire des fabricants d'atlas contemporains ne le cède en rien à celui de leurs prédécesseurs. » ⁽²⁾.

(1) Dans son article intitulé « L'Afrique inconnue » (*Tour du Monde*, 1862, semestre I, p. 174).

(2) In *Darkest Africa*.

Il n'en est pas moins vrai que si un explorateur audacieux et non autrement informé que par la carte fantaisiste de Lejean eût tenté l'aventure de quitter Duala pour se porter au loin vers l'Est et le Sud-Est, au pays mystérieux où l'attendait le lac Liba, il eût, après des semaines de faim, de fatigue, de fièvre et d'inimaginables péripéties, révélé au monde savant une découverte qui aurait prévenu les problèmes géographiques posés et résolus seulement de 1870 à 1890. Au lieu d'atteindre le lac Liba, l'explorateur parti de Duala eût atteint quelle « grande eau », sinon... l'Ubangi, qu'il aurait descendu sans trop d'encombre jusqu'à l'équateur, pour pousser ensuite plus encore vers le Sud et jusqu'où ? devançant dans ces derniers parages Stanley et de Brazza de quinze à vingt ans. Reconnaître la grande rivière vers l'amont et constater que, par-delà les rapides, elle arrivait de l'Est eût été sans doute moins aisé. Mais la tentative pouvait peut-être être poussée assez loin pour amorcer une hypothèse qui eût prévenu celles de Schweinfurth et des explorateurs de l'Uele après 1870.

Mais, aucun voyageur ne tenta l'aventure d'atteindre le Liba suivant la carte de Lejean.

En attendant, tous les explorateurs, constructeurs d'hypothèses, Lejean lui-même, s'obstinaient sur le Haut-Nil, envahissaient le Bahr-el-Ghazal et préparaient, sans s'en douter, une découverte qui allait soulever, dès 1870, le « problème de l'Uele ». A celui-ci succéderait, quelques années plus tard, celui de l'Ubangi-Uele. Quant à celui du « lac Liba », à la manière que l'avait posé la carte de Lejean, il tombait dans l'oubli ⁽¹⁾.

(1) Voir, outre l'ouvrage de KOELLE et la carte de LEJEAN, le *Mouvement géographique* de 1890, p. 111.

CHAPITRE II.

LE PROBLEME DE L'UELE.

En 1869, l'Uele — le Babura, comme disaient alors les trafiquants nubiens — était la mystérieuse rivière dont tout le monde parlait au Bahr-el-Ghazal et sur le Haut-Nil Blanc, mais qu'aucun Européen n'avait tenté d'aller voir.

Poncet, un Français établi dans la vallée du Molmoul, avait été le premier voyageur qui eût parlé, dans sa relation parue en 1858, sous le titre : « Le Haut-Nil et la chasse à l'éléphant », de l'existence d'une très grande rivière qui coulait du Sud-Est au Nord-Ouest, à quinze ou vingt jours de marche au Sud des sources du Sueh, c'est-à-dire du Djour. Ce renseignement, il le tenait, disait-il, non pas des trafiquants soudanais ou nubiens, qui n'y étaient pas encore allés, mais des « Niams-Niams », c'est-à-dire des Azandes du Sueh, qui eux-mêmes le tenaient de leurs frères du Sud.

Depuis, on s'était perdu en hypothèses sur l'identité de cette rivière. Au Bahr-el-Ghazal, tout le monde — Schweinfurth était du nombre — pensait qu'elle ne pouvait être qu'une des sources du Bénoué, affluent du Niger, ou, encore, du Chari, qui allait se perdre au loin, vers l'Ouest dans le Tchad.

Au cours de ses pérégrinations au Bahr-el-Ghazal, en 1869, Schweinfurth avait rencontré à Guire, sur le Tondj, un faki, marabout du Darfour, qui se vantait d'avoir autrefois visité le Bornou et poussé plus encore vers l'Ouest. Entre l'explorateur et le faki, une discussion s'engagea sur la question, qui, déjà, intéressait Schweinfurth au plus haut point, celle de la mystérieuse rivière qu'avait signalée le livre de Poncet. Le faki voulait qu'elle débouchât dans le lac Tchad; Schweinfurth, au contraire,

affirmait que ses eaux allaient grossir le Bénoué. Chacun rivalisait d'arguments en faveur de sa thèse.

Pour résoudre le problème, qui, malgré tout, se débattait en simples hypothèses, rien ne valait la décision de pousser une exploration à quinze ou vingt jours au Sud des sources de Sueh.

Mais qui donc guiderait Schweinfurth jusqu'au Babura, dont le nom venait de faire place à celui de « grande rivière des Mangbetu » ?

Parmi les traitants du Bahr-el-Ghazal, il en était un qui, cinq ans auparavant, avait, le premier, tenté et réussi l'aventure d'atteindre l'Uele : c'était Abd-er-Raman, surnommé par ses compères de négoce et de traite Abou-Gouroun, « le père des bêtes à cornes ». Ce surnom lui venait des rafles de troupeaux qu'il opérait chez les Bongos et leurs voisins et de l'échange qu'il en faisait contre l'ivoire et des esclaves. Dans toutes les zéribas du Bahr-el-Ghazal, Abd-er-Raman était célèbre par son esprit d'entreprise et par son courage. En 1865, à travers le pays zande, du Sueh à la basse Kapili, il s'était ouvert une route nouvelle et avait atteint l'Uele. Mais, arrivé là, il s'était butté au refus de Tuba, le grand chef mangbetu, le père du célèbre Mbunza, d'entrer en relation commerciale avec lui. Comme Abd-er-Raman s'obstinait, les Mangbetu s'armèrent, et une bande de lanciers et d'archers infligèrent au traitant, sur la rive Nord de l'Uele, un tel désastre, qu'Abou-Gouroun s'enfuit vers le Nord pour regagner ses zéribas, en jurant de ne plus tenter, désormais, de ce côté, la fortune inconstante.

A défaut d'Abd-er-Raman, Schweinfurth attendit les événements. Il fit bien. Pour être célèbre, il ne suffit pas d'être savant, il faut trouver l'occasion de se produire et savoir la mettre à profit. Ce fut ce qui lui arriva.

Tandis qu'à Berlin (Schweinfurth était envoyé par l'Académie des Sciences de cette ville), à Alexandrie, au Caire et

à Karthoum, on s'imaginait, en 1869, qu'au Bahr-el-Ghazal l'explorateur n'avait d'autres aventures que celles de tuer quelques léopards et quelques buffles, au cours de ses prospections botaniques, il rencontrait un jour, par hasard, à Mundo, au Sud de Doumoukou, une zériba des frères Ghattas, un trafiquant kénousien du nom de Hadj-Mohammed-Abd-es-Samate, qui, depuis cinq ans, avait pénétré dans le bassin de l'Uele et, plus heureux qu'Abd-er-Raman, y entretenait des relations commerciales fort lucratives avec Wando, le grand conquérant vongara, qui résidait alors sur la haute Buere, un affluent de la rive droite de l'Uele, et même au Sud de la « grande rivière », avec Mbunza, le célèbre grand chef mangbetu, fils et successeur de Tuba, l'ennemi et le vainqueur d'Abd-er-Raman.

Mohammed Abd-es-Samate, que Schweinfurth rencontrait donc un jour, par hasard, à Mundo, proposa à l'Européen de le conduire jusqu'au delà de l'Uele.

Abd-es-Samate se montrait grand seigneur : Schweinfurth n'aurait pas même à supporter ses frais personnels de voyage et d'entretien ; le Kénousien prenait tout à sa charge, et même — il était fort « bon », mais à l'occasion, grand pourfendeur d'indigènes — il répondait de la sécurité du voyageur. Schweinfurth accepta et, en compagnie d'Abd-es-Samate et de sa caravane, arrivait, le 19 mars 1870, vers les 10 heures du matin, sur la rive Nord de l'Uele, au confluent de la petite rivière Bimba, à moins d'une lieue à l'Ouest de notre station actuelle de Niangara. Il traversa l'Uele, débarqua au confluent de la Gada, dont il remonta la rive gauche jusqu'à la vallée d'un de ses affluents, la Ne-Tado, puis poussa, au Sud, jusqu'à la Ne-Dito, au village de Mbunza, l'ami et le grand pourvoyeur d'ivoire d'Abd-es-Samate.

Quand elle eut chargé son précieux butin, la caravane reprit la route du Sueh, d'où elle était partie.

Le hasard d'une rencontre avait valu à Schweinfurth la gloire de découvrir l'Uele.

La découverte venait de mettre au point l'énigme signalée par Poncet.

Schweinfurth avait vu et franchi la « grande rivière des Mangbetu ». Au confluent de la Gada, puis aux rapides, en amont de la Kapili, il en avait évalué la largeur, la profondeur, le volume et la course et constaté, aux deux endroits, qu'elle coulait franchement d'Est en Ouest.

Quant à la direction que suivait l'Uele à l'occident, par-delà la courbe boisée qu'il avait aperçue le 19 mars 1870, il en était réduit à s'en rapporter aux déclarations qu'il avait recueillies, en route, des Nubiens et des noirs. Il revint au Sueh avec la conviction que « l'Uele se dirigeait vers le Baghirmi ».

En janvier 1872, Giovanni Miani, arrivant de Gaba-Shambyl, sur le Nil, après avoir traversé l'Yéi et le Rohl et suivi la route des caravanes des Ghattas depuis Volo, atteignait l'Uele entre la Dungu et la Duru, selon toute vraisemblance au confluent de la Batangawa, donc en amont des points qu'avait atteints Schweinfurth. Le vieil explorateur — Miani avait alors 62 ans — s'en alla vers le Sud, traversa le Bomokandi, la Poko et la Tély.

Au retour, avant d'avoir revu l'Uele, à bout de forces, il mourut à la résidence de Mbunza, à une étape au Sud de la Gada. Son journal de route, à moitié perdu, n'a rien dit qui pût modifier l'hypothèse de Schweinfurth sur la direction que prenait, au loin, l'Uele vers l'aval.

Potagos arriva trois ans plus tard (1875). Il franchit le moyen Bomu, atteignit les sources du Mbili, puis remonta au Nord-Ouest pour gagner le Shinko. Dans son journal de voyage, paru en traduction française en 1885, il s'étend en discussion sur l'opinion émise par Stanley dans sa relation sur la découverte du Congo, que l'Uele pourrait bien n'être qu'un affluent du grand fleuve. Il est assez difficile de préciser l'hypothèse qu'admettait Potagos, en

1875, au moment où il se trouvait dans l'Uele et ignorait d'autant plus celle de Stanley, que ce dernier ne l'avait — et pour cause — pas encore formulée. Il semble cependant que Potagos admettait alors que l'Uele n'était que le haut Ogoué. Il avoue d'ailleurs que les résultats de l'exploration de de Brazza le firent *plus tard* changer d'avis.

Enfin, Junker, qui, avec Casati, fut le dernier explorateur de l'Uele, devait nous donner des renseignements presque décisifs pour résoudre le problème et faire rejeter les anciennes hypothèses de Schweinfurth et autres.

Après avoir parcouru le bassin de l'Uele du Nord au Sud, il se dirige, en 1882, à l'Ouest, vers la région des Abandia; il atteint ainsi sur la rivière le point le plus occidental qu'ait relevé l'ensemble des explorations de l'Uele. Le 11 janvier 1883, il voit l'Uele à hauteur du confluent de la Bima par environ $25^{\circ} 15'$ lg. Est de Greenwich. Quelques jours plus tard (24 février) il est à la zériba égyptienne d'Abdallah, dépendance d'Alikobbo, par $23^{\circ} 30'$ lg. Est. Il apprend que le confluent de l'Uele et du Bomu n'est distant de là que de quatre à cinq jours de marche, mais il ne peut s'y rendre pour vérifier de visu cette indication. Il ignore tout de ce qui se passe plus en aval.

CHAPITRE III.

L'UBANGI.

Junker n'avait pas commencé sa randonnée à travers l'Uele, qu'au Sud, presque sous l'équateur, s'amorçait un autre problème qui bientôt allait fusionner avec celui de la Makua.

Le 19 ou 20 avril 1877, poursuivant sa descente du Congo, Stanley arrivait sous l'équateur et notait ce jour-là sur le schéma de sa carte : « sur la rive droite du fleuve, derrière des îles, le confluent d'une rivière, mais moins

importante (!) que celle qui débouche sur la rive opposée, le Ruki ». Il dressa sa carte sur la foi des seules données indigènes. Stanley admit donc l'existence de la rivière sans avoir rien constaté de visu; l'enquête fut rapide; l'explorateur avait hâte, avec ses compagnons faméliques, de gagner l'Atlantique. Il ne s'enquit pas même du nom de la rivière. Il est remarquable cependant que le confluent qu'il venait de tracer sur sa carte y faisait, en dépit de la comparaison avec le Ruki, — et surtout l'Ikelemba, — figure d'importance. Au premier coup d'œil s'y trahit la présence d'un gros affluent du Congo. Et l'on se demande avec une curiosité bien naturelle, ce qu'eût pensé Stanley s'il se fût approché du confluent de l'Ubangi et y eût pénétré quelque peu. Il y eût sans doute trouvé occasion de s'expliquer davantage sur l'hypothèse de la direction que prenait l'Uele, dont il traita dans sa relation sur la découverte du Congo : « Nous supposons que l'Uele reçoit les eaux de l'extrémité Nord-Est du bassin du Livingstone (Congo) et qu'imitant la courbe du grand fleuve, au Nord et à l'Ouest, sur une longueur de plus d'un degré, peut-être deux, puis, suivant de près la ligne de faite entre le bassin de la Bénoué et celui du Chari, il rencontre une chaîne de montagnes qui le fait se détourner vers le Sud-Ouest et rencontrer le Livingstone. »

Constater l'importance de l'Ubangi, c'était apporter à son hypothèse un argument décisif et devancer de huit ans (1877-1885) ce qu'allait dire Wauters sur l'identité de l'Ubangi-Uele.

En 1878, de Brazza, qui venait de répondre à l'énigme posée depuis longtemps par l'Ogoué, avait poussé vers l'Est et atteint la haute Alima. Aux dires des indigènes, l'Alima s'écoulait au loin, vers le Sud, pour déboucher dans « une grande eau » par où s'importaient fusils et munitions. Brazza descendit la rivière, mais, bientôt, sur

le rapport pessimiste des Banfourous, il renonça à poursuivre sa route. Il rebroussa chemin.

La « grande eau » n'était autre que le Congo.

de Brazza ne s'en doutait même pas. Il l'avouera plus tard en écrivant :

Je ne pouvais imaginer que le Congo coulât ses ondes majestueuses en face de moi, dans la direction du soleil levant. De mieux informés doutèrent eux-mêmes de ce fait extraordinaire, lors des premières affirmations de Stanley.

En 1883, le docteur Ballay, membre de l'expédition de Brazza, parvenait sans encombre à descendre l'Alima et atteignait le Congo. Au confluent du fleuve et de la rivière, un poste français fut fondé, et l'on se mit bientôt à explorer la rive droite vers l'amont, jusqu'au pays des Ba-bangui, au Sud, toujours, de l'équateur.

Pendant que les agents de M. de Brazza poussaient leurs reconnaissances sur la rive droite du Congo, ceux de l'A. I. A. les avaient devancés sur la rive opposée.

Léopoldville avait été fondée en avril 1882, puis, le même mois, Msuata, entre le Pool et Kwamouth; puis Kwamouth, le 19 octobre; Bolobo, le 30 du même mois; puis, en 1883, Équateurville, le 17 juin; Lukoléla peu après; Stanleyfalls, le 1^{er} décembre.

M. de Brazza n'en renonça pas moins à tenter une occupation sur la rive gauche. Le 18 février 1884, le lieutenant Liebrechts recevait à Bolobo la visite du commissaire français.

Il venait de l'Alima pour la première fois depuis 1880, époque de sa rencontre avec Stanley à proximité d'Isanghila. L'entrevue fut fort cordiale, et, après le déjeuner, se disant fort pressé, de Brazza s'excusa de ne pouvoir passer de plus longues heures à Bolobo. La raison était autre : il projetait de se rendre à Tchumbiri, centre bayanzi, pour traiter avec les chefs, mais (là) ses avances furent repoussées.

Les tentatives de M. de Brazza sur la rive gauche du Congo pour y entraver l'œuvre de l'A. I. A. eurent, entre autres résultats, celui de retarder l'occupation française sur la rive opposée vers l'amont. M. de Brazza ne se doutait pas de la possibilité pour les agents d'Équateurville de pousser une exploration vers l'Ouest, dans la direction de la rivière qu'avait signalée la relation de Stanley de 1877. Ce fut pourtant ce qui arriva.

Stanley, partant pour l'Europe en 1884, avait laissé au Capitaine Hanssens le soin de développer notre occupation sur le Haut Fleuve. En mars 1884, Hanssens quittait Léopoldville pour remonter le fleuve jusqu'aux Falls. Le 29 mars, il rencontra, vers Kwamouth, Brazza, qui venait d'être évincé chez les Bayanzi. Le 17 avril, il abordait à Équateurville, où résidaient Van Gèle et Coquilhat.

Les deux officiers, en traitant de la situation de la région, exposèrent à Hanssens l'intérêt qu'ils éprouvaient de partir en exploration vers l'Ouest pour relever le confluent et le cours inférieur de la rivière signalée par Stanley, en 1877, vers la rive occupée par les Oubanghi. Hanssens disposait de l'*En Avant*. Raison de plus d'effectuer immédiatement cette reconnaissance. Le 19 avril, la petite expédition se mit en route; elle se composait du capitaine Hanssens, du lieutenant Van Gèle, du pharmacien Courtois, de Guérin et du mécanicien Amelot, tous cinq Belges, d'un équipage de dix Zanzibarites et d'un noir de l'Équateur, qui devait leur servir d'interprète.

L'*En Avant* contourna l'île Sambala et descendit le courant, en s'efforçant d'atteindre et de côtoyer la rive droite, mais les eaux étaient basses et le courant entraîna le steamer dans un labyrinthe d'îlots. Pendant deux jours, les explorateurs louvoyèrent; le troisième jour ils aperçurent des indigènes en pirogue, se livrant à la pêche; Van Gèle agita des brassées d'étoffe; les indigènes, d'abord apeurés, se ravisèrent et s'approchèrent de l'*En Avant*.

Mais aucun ne consentit à servir de guide ni à fournir aux blancs les indications nécessaires pour sortir du dédale. Van Gèle obtint alors carte blanche de Hanssens. Grâce au noir de l'Équateur qui servait d'interprète, il réussit à gagner la confiance de deux indigènes, dont il amarra la pirogue à l'*En Avant*; les deux noirs pilotèrent le steamer. Bientôt l'*En Avant* prit une allure décidée et, après quatre heures de pleine vapeur, entra dans une eau jaunâtre, à courant assez fort, qu'il remonta. Van Gèle, qui se trouvait à l'avant du bateau, s'écria : « Capitaine, nous sommes dans un nouveau fleuve ! » L'*En-Avant* venait de pénétrer dans l'Ubangi. C'était le 21 avril 1884. On côtoya la rive droite. Bientôt la berge se couvrit de noirs, qui ne manifestaient aucune hostilité. L'*En Avant* accosta au village dit Bisongo, sur la rive gauche. Hanssens et ses compagnons descendirent. L'interprète communiqua à la foule les intentions pacifiques du « grand chef blanc » qui venait leur rendre visite. Le chef Mkoko faisait peu après avec Hanssens l'échange du sang.

Le lendemain, 22, tous deux passaient un traité contre-signé par Van Gèle, Amelot, Courtois, et les principaux chefs mobangi et qui assurait à l'A. I. A. le protectorat des deux rives. L'expédition regagna Équateurville.

Quelques jours plus tard, Hanssens se remettait en route, installait Coquilhat aux Bangalas, puis gagnait les Falls (1).

(1) Le *Congo illustré* de 1892 a publié une lettre de Hanssens, du 25 avril 1884. Nous ignorons où se trouve l'original de cette lettre, mais d'après le *Congo illustré*, le capitaine Hanssens y expose qu'en traitant avec le chef Mkoko, il s'assurait le protectorat sur le territoire d'Iranga (faut-il lire Liranga?) et de l'Ubangi, rive gauche, « point intéressant, parce qu'il commande la sortie d'un affluent considérable, qui n'est renseigné sur les cartes que comme existant *probablement*, mais de l'existence *réelle* duquel (poursuit Hanssens) j'ai pu m'assurer, puisque j'ai pénétré à plusieurs lieues à l'intérieur. L'affluent porte vers sa jonction avec le Congo le nom de Mbundja » (dénomination qui plus tard pouvait être aisément altérée en celle de Kundja?) « et, en cet endroit, a une largeur qu'il m'a été impossible d'apprécier, à cause des îles boisées qui en obstruent le cours ».

Le 11 mai 1884, date que nous a fait connaître Coquilhat lui-même ⁽¹⁾, il avait expédié à l'adresse de l'administrateur général, le colonel de Winton, rapport sur la visite des postes et des reconnaissances qu'il avait effectuées jusqu'à cette date. Quand ce rapport parvint-il à Bruxelles ? Nul aujourd'hui n'est à même de répondre à cette question. Le rapport lui-même, qui devait, sans aucun doute, faire mention de notre occupation du Bas-Ubangi, est resté introuvable. Ce qui est certain, c'est qu'au début du mois d'août (1884) le Gouvernement central à Bruxelles était en possession de ce rapport. La preuve en est que le 10 août, le *Mouvement géographique*, organe aussi officiel qu'officieux de l'A. I. A., annonçait, « sur communication de l'État, l'occupation de l'Ubangi par Hanssens ».

Les cartes publiées à Bruxelles par l'Institut cartographique, en octobre-novembre-décembre 1884, ne reproduisirent pas le résultat de l'expédition Hanssens-Van Gèle du mois d'avril précédent, et cette omission allait, dès l'année suivante, faciliter le litige qui allait surgir à l'occasion de la délimitation de la frontière franco-congolaise. Un événement eût pu réparer cet oubli : le retour de Hanssens en Belgique. Hanssens, redescendu vers la côte, devait s'embarquer à Banane le 17 décembre 1884; malade, il attendit à Vivi le passage du paquebot suivant; mais il mourut le 28 décembre 1884, le jour même où il comptait enfin s'embarquer pour l'Europe.

La nouvelle n'en parvint à Bruxelles que le 17 février 1885, par une lettre du D^r Zintgraff, correspondant du *Mouvement géographique*.

Le lendemain du jour où Hanssens venait de passer à Bisongo le traité qui plaçait le Bas-Ubangi sous le protectorat de l'A. I. A., le colonel Strauch, président de

(1) Conférence donnée par COQUILHAT, en janvier 1886, à la Société de Géographie de Bruxelles.

l'Association Internationale du Congo, adressait à Jules Ferry la lettre suivante :

L'Association Internationale du Congo, au nom des stations et des territoires libres qu'elle a fondés au Congo et dans la vallée du Niadi-Quilou, déclare formellement qu'elle ne les cédera à aucune autre puissance, sous réserve des conventions particulières qui pourraient intervenir entre la France et l'Association pour fixer les limites et les conditions de leur action respective. Toutefois, l'Association, désirant donner une nouvelle preuve de ses sentiments amicaux pour la France, s'engage à lui donner le droit de préférence si, par des circonstances imprévues, l'Association était amenée un jour à réaliser ses possessions.

A la lettre de Strauch, Jules Ferry répondit, le lendemain, **24 avril** :

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre en date du 23 courant, par laquelle, en votre qualité de président de l'Association Internationale du Congo, vous me transmettez des assurances et des garanties destinées à consolider nos rapports de cordialité et de bon voisinage dans la région du Congo. Je prends acte, avec grande satisfaction, de ces déclarations, et, en retour, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement français prend l'engagement de respecter les stations et territoires libres de l'Association et de ne pas mettre obstacle à l'exercice de ses droits.

Comme le font entendre ces lettres, la nécessité s'avérait de procéder bientôt à la délimitation de la frontière franco-congolaise.

Les négociations commencèrent en effet.

Cependant, de Brazza reprenait son projet d'occupation de la rive droite du Congo en amont de l'Alima. Il écrit :

Mon intention était de remonter le Congo aussi haut que possible. Quand je débouchai au confluent de l'Alima (juin ou juillet 1884) je rencontrai Dolisie, qui venait de Brazzaville pour rentrer en Europe, mais qui, guéri, me demandait de rester. Il venait de conclure d'importants traités chez les

Oubangi, en amont de l'Alima. Je lui laissai donc le canot à vapeur et, après avoir donné de sommaires instructions, je revins sur mes pas pour regagner rapidement la côte, où j'arrivai le 1^{er} décembre 1884. A ce moment-là, notre influence *allait* s'étendre sur la rive droite du Congo, en amont de l'Alima. Il restait à produire une action aussi loin que possible sur le haut Congo, pour avoir en main, à l'heure voulue, des éléments de compensation.

De la côte, de Brazza revint vers l'intérieur; en avril 1885, à Franceville, il apprendra par Decazes les résultats de l'expédition entreprise par Dolisie sur le haut Congo, au Nord de l'Alima : « En deux voyages successifs, écrit de Brazza lui-même, Dolisie avait découvert et reconnu la Mosaka et la Shangga et le cours supérieur (!) de l'Ubangi-Kundja ». En réalité, de Brazza, qui écrivit cette relation en 1887, après l'occupation française de la Mosaka et de la Sangha, emploie abusivement et à dessein cette dénomination d'Ubangi-Kundja. Dolisie, en 1884, avait peut-être bien pénétré dans la Kundja, mais non pas dans l'Ubangi. Nous verrons bientôt que Dolisie n'arriva dans l'Ubangi qu'en 1885, soit au cours d'un troisième voyage du Pool à l'équateur.

CHAPITRE IV.

LA CONVENTION DU 5 FEVRIER 1885.

Pendant ce temps se poursuivaient entre Paris et Bruxelles les négociations en vue de délimiter la frontière dans la région de l'Équateur. Jusqu'à quel point M. de Brazza fut-il pressenti par son Gouvernement sur cette question ? Il nous semble impossible de répondre avec précision; mais nous estimons parfaitement justifiée cette hypothèse que M. de Brazza lui-même proposa de garder le bassin de la Likona comme territoire le plus septentrional à maintenir au nombre des possessions françaises.

Comme nous l'avons dit plus haut, le *Mouvement géographique* avait annoncé, le 10 août 1884, que Hanssens et Van Gèle avaient occupé le Bas-Ubangi. Cette nouvelle ne parvint certes pas de Bruxelles ou de Paris à M. de Brazza la même année ⁽¹⁾. Mais il est étrange qu'après cette communication de presse de caractère officiel, il n'en fut pas tenu compte dans la confection des cartes qui allaient servir d'annexes à la Convention qu'on se préparait à signer. Celle-ci fut passée à Paris le 5 février 1885. Elle est conçue en ces termes :

1. L'Association Internationale du Congo déclare étendre à la France les avantages qu'elle a concédés aux États-Unis d'Amérique, à l'Empire d'Allemagne, à l'Angleterre, à l'Italie, à l'Autriche-Hongrie, aux Pays-Bas et à l'Espagne, en vertu des conventions qu'elle a conclues avec ces diverses puissances aux dates respectives des 22 avril, 8 novembre, 16, 19, 24, 27 décembre 1884 et 7 janvier 1885, et dont les textes sont annexés à la présente convention.

2. L'Association s'engage en outre à ne jamais accorder d'avantages, de quelque nature qu'ils soient, aux sujets d'une autre nation, sans que ces avantages soient immédiatement étendus aux citoyens français.

3. Le Gouvernement de la République française et l'Association adoptent pour frontières entre leurs possessions : la rivière Chiloango, depuis l'océan jusqu'à sa source la plus septentrionale. La crête de partage des eaux du Niadi-Quilou et du Congo jusqu'au delà du méridien de Manyanga. Une ligne à déterminer et qui, suivant autant que possible une division naturelle du terrain, aboutisse entre la station de Manyanga et la cataracte de Ntombo-Mataka, en un point situé sur la partie navigable du fleuve;

Le Congo jusqu'au Stanley-Pool;

La ligne médiane du Stanley-Pool;

Le Congo jusqu'à un point à déterminer en amont de la rivière de la *Licono-Kundja*;

Une ligne à déterminer depuis ce point jusqu'au 17° degré de

(1) Voir plus loin : de leur propre aveu, de Chavannes et Dolisie ne l'apprirent qu'en mars 1885, à Brazzaville.

longitude Est de Greenwich, en suivant, autant que possible, la ligne de partage d'eaux du bassin de la Licona-Kundja, qui fait partie des possessions françaises;

Le 17° degré de longitude Est de Greenwich.

4. Une commission composée de représentants des parties contractantes, en nombre égal des deux côtés, sera chargée d'exécuter sur le terrain le tracé de la frontière, conformément aux stipulations (2 et 3) du traité de même date. En cas de différend, le règlement en sera arrêté par les délégués à nommer par la Commission internationale du Congo.

5. Sous réserve des arrangements à intervenir entre l'Association Internationale du Congo et le Portugal, pour les territoires situés au Sud du Chiloango, le Gouvernement de la République française est disposé à reconnaître la neutralité des possessions de l'Association Internationale comprises dans les frontières indiquées sur la carte ci-jointe, sauf à discuter et à régler les conditions de cette neutralité d'accord avec les autres puissances représentées à la Conférence de Berlin.

6. Le Gouvernement de la République française reconnaît le drapeau de l'Association Internationale du Congo (drapeau bleu avec étoile d'or au centre) comme le drapeau d'un Gouvernement ami.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Paris, le 5 février 1885.

(s) JULES FERRY.

(s) Comte PAUL DE BORGHGRAVE D'ALTENA ⁽¹⁾.

A première vue, la Convention ne présentait aucune difficulté d'interprétation. Le texte en était clair. Les contractants s'accordaient à reconnaître que :

1° Le bassin de la Licona-Nkundja était déjà et resterait possession française, ce qui attestait que jamais l'Association Internationale n'avait tenté ni réalisé dans ce bassin une extension territoriale quelconque; car, s'il en avait été autrement, la Convention, au lieu de se borner à reconnaître l'occupation française, eût parlé de cession ou d'abandon de station ou de protec-

(1) Pour préparer la Convention, le Roi avait envoyé à Paris M. Isidore Pirmez.

torat, pour employer la terminologie en usage à cette époque, notamment dans les lettres échangées les 23 et 24 août 1884.

2° Que la Licono-Nkundja était bien la rivière dont M. de Brazza avait découvert le cours supérieur en 1878, car nul n'avait, le 5 février 1885, connaissance d'une autre rivière du même nom.

3° La Licono-Nkundja était bien un tributaire immédiat de la rive droite du Congo.

4° La Licono-Nkundja, avec son bassin propre, était bien le tributaire le *plus septentrional* que revendiquait la France et que l'Association reconnaissait à cette dernière sur la rive droite du Congo.

Le texte de l'article 3, il est vrai, ne situait ni en longitude ni en latitude le confluent de la Licono-Nkundja. Mais l'article 5 remédiait à cette lacune; il fallait s'en rapporter, disait-il, à la carte annexée à la Convention.

Si l'interprétation de la Convention ne soulevait aucun doute sérieux, son exécution semblait de même ne présenter aucune difficulté. Quel obstacle pourrait arrêter la Commission de délimitation dans le tracé d'une ligne faîtière reliant la rive droite du Congo au 17° méridien?

Dressée par l'Institut National de Géographie et tenant compte de la cartographie française, la carte annexée au traité indiquait la Licono-Nkundja coulant de l'Ouest à l'Est, pour déboucher dans le Congo.

Bien qu'aucune exploration n'en eût reconnu le cours entier depuis le point où l'avait atteinte de Brazza en 1878, jusqu'à son confluent avec le Congo, le tracé qu'en présentait la carte correspondait dans sa direction générale avec ce qu'en avait appris de Brazza en 1878.

A cette époque, il écrivait qu'arrivé sur le Leboi-Ngouco (en juillet 1878), il avait entendu parler des Abangui (Oubangi), situés un peu à l'Est, au bord d'une grande rivière. A 30 kilomètres au Nord du Leboi-Ngouco, il atteint la Licono; il apprend là que cette dernière rivière conflue avec le Leboi-Ngouco.

La carte présentait cette particularité qu'après avoir côtoyé la ligne équatoriale, la rivière atteignait cette ligne à peu de distance du Congo ⁽¹⁾, puis, par un coude assez brusque, elle coulait au Sud-Sud-Est, pour déboucher dans le fleuve, dans cette direction.

Dans l'angle Sud de son confluent, un point, un village y était dénommé Ubangi, mais cette dénomination n'avait aucun rapport avec la grande rivière du même nom. Nous savons par la relation de Stanley et celle de Brazza lui-même que *la rive droite du Congo* vers cette latitude était peuplée par une tribu qu'il désignait — sans plus ample indication — sous le nom d'Ubangi.

S'il s'agissait là d'un poste français, l'indication eût été d'une utilité décisive dans les travaux de la Commission de délimitation. Mieux que tout autre élément, elle permettait d'identifier le confluent de la Licona-Nkundja. Or, il n'en fut rien. Nous le verrons bientôt : « Ubangi », simple village indigène, n'était pas devenu station gouvernementale et n'avait donc pas à intervenir dans le tracé de la frontière.

(1) La carte reliait hypothétiquement par un pointillé la haute Licona, atteinte par de Brazza en 1878, à la rive droite du Congo, vers un point, village indigène dénommé Ubangi, situé quelque peu à l'Est du 17^e méridien. De qui ce pointillé était-il l'œuvre? Wauters écrit, dans le *Mouvement géographique* du 12 juillet 1885 : « C'est en nous basant sur le renseignement de Brazza (1878), qui dit qu'elle va de l'Ouest à l'Est, renseignement combiné avec les indications de Grenfell (1885), que nous avons prolongé le cours de la Licona droit vers l'Est, et non vers le Sud-Est, *comme le font les cartes françaises* et celle de Stanley, et que nous avons fait de cette rivière, non un affluent du Congo, mais de l'Ubangi. Notre hypothèse, on le voit, bouleverse un peu le texte officiel du traité français, qui fait de la Licona et du Kounya une seule et même rivière. »

Nous tenons à faire remarquer ici que l'Ubangi n'étant pas tracé sur la carte, nous ne comprenons pas comment le *Mouvement géographique* et aussi le *Bulletin de la Société royale de Géographie de Bruxelles* (1886, p. 452) aient pu dire que la Licona était, d'après la carte, reliée à l'Ubangi.

Pourquoi la carte ne mentionnait-elle pas l'Ubangi?

Pour un motif fort simple. Achevée au plus tard en octobre 1884, elle ne pouvait faire mention d'une rivière dont le cours était inconnu à cette date. La première exploration de l'Ubangi par Grenfell date de la seconde moitié de novembre 1884, l'autre de janvier 1885.

Mais la carte pouvait mentionner le confluent de l'Ubangi, qu'avaient signalé les rapports de Hanssens et même de Stanley, qui le trace sur la carte annexée à son ouvrage : *Cinq années au Congo*, et arrêtée en 1884.

Mais au point de vue de la Convention, cette omission importait peu. Le cours entier de l'Ubangi eût été tracé sur la carte, que les termes de la Convention auraient gardé leur sens précis. La Licono-Nkundja n'était pas l'Ubangi; l'Ubangi coulait à l'Est du 17° méridien; l'Ubangi, le 5 février 1885, n'était pas occupé par les agents de M. de Brazza et ne restait pas possession française, puisqu'il ne l'avait jamais été.

La question de l'Ubangi n'était donc pas en jeu le 5 février 1885. Elle était alors, si l'on peut dire, officiellement inexistante pour le règlement des frontières. Elle eût été pourtant d'une importance réelle, si la rivière dont il s'agissait de délimiter à l'Est, le bassin était un affluent de l'Ubangi et non pas un tributaire direct du Congo. Mais sur ce point, la carte ne laissait pas de place au doute. Non seulement le confluent de la Licono-Nkundja se trouvait bien sur la rive droite du Congo, mais encore la rivière y débouchait en suivant de l'Ouest à l'Est la ligne équatoriale.

On a reproché au Gouvernement de l'A. I. A. d'avoir négligé de faire porter mention sur la carte du confluent et du delta de l'Ubangi découvert par Hanssens en avril 1884. Mentionner l'Ubangi sur la carte eût rendu impossible, dit-on, toute confusion entre la grande rivière découverte par Hanssens et Van Gèle et celle dont la France

revendiquait le bassin. Sans doute, mais cette omission n'autorisait pas non plus la confusion.

Si l'Ubangi n'était pas tracé sur la carte, la Bunga ne l'était pas davantage. Or, un poste français était établi sur la rive droite de la Bunga, à l'endroit où s'ouvre le delta de cette rivière, et, pas plus que la rivière, le poste n'était mentionné sur la carte.

Aucune des deux parties contractantes n'attacha d'importance à cette omission. La Bunga (Sangha), au moins dans son cours inférieur et à l'Est du 17° méridien, ne devait donc pas intervenir à titre d'élément dans le problème de la délimitation. Mais la Bunga inférieure au moins, déjà occupée par la France, n'était-elle pas comprise implicitement, et suivant l'intention des contractants, dans le territoire qui « restait » possession française? Grosse question qu'il était permis de se poser si l'on considère surtout qu'on ignorait en fait si la Licona, comme le disait Brazza en 1878, était un tributaire immédiat du Congo ou si elle n'était qu'un affluent d'une rivière telle le Leboi-Ngouco ou autre.

Pour composer la Commission de délimitation, le Gouvernement français avait fait choix de M. Rouvier, lieutenant de vaisseau, et du D^r Ballay, un des compagnons de Brazza dès ses premières grandes explorations.

De son côté, le Gouvernement du Congo avait choisi M. Alphonse-Marie Massari, lieutenant de la marine italienne ⁽¹⁾. Les commissaires français débarquèrent à Libreville le 29 juillet 1885.

(1) MASSARI, ALPHONSE-MARIE, lieutenant de la marine royale italienne, engagé à l'A. I. A. le 1^{er} mai 1884, fut chargé de la direction du service fluvial et hydrographique du Haut-Congo et de ses affluents. Il fit, en novembre 1884, en compagnie de Deane et de Delattre, l'exploration du Kwango, qu'il remonta jusqu'à 4° lat. Sud. Il espérait y rencontrer Capello et Ivens. Fin octobre 1885, il quitte le Pool pour rejoindre, sous l'équateur, les commissaires français Rouvier et Ballay, et procéder, de concert avec eux, à la démarcation de la frontière franco-congolaise, du fleuve au 17° méridien. Cette mission terminée, il redescend vers le

M. Rouvier se rendit d'abord dans la région du Bas-Congo, pour procéder, avec M. Juhlin Dannfelt Max, lieutenant d'infanterie de l'armée suédoise, délégué de l'E.I.C. à la délimitation de la frontière depuis le Chiloango jusqu'à Manyanga, travail qui fut terminé, sauf une légère lacune aux abords immédiats de cette station, le 22 novembre 1885 (date du protocole) ⁽¹⁾.

Cette délimitation achevée, le lieutenant Rouvier gagna Brazzaville, et le 1^{er} décembre s'embarqua avec le docteur Ballay pour gagner le confluent de la Licona.

En même temps, M. Massari quittait Léopoldville et remontait le fleuve à bord de l'*Henry Reed*, pour rejoindre les commissaires français.

CHAPITRE V.

EXPLORATIONS SUR LA RIVE DROITE DU CONGO.

L'HYPOTHESE UBANGI-UELE.

Quelques mois devaient s'écouler avant que la Commission franco-congolaise pût soumettre à ses mandants les conclusions de son rapport sur la délimitation orientale du bassin de la Licona-Nkundja. Mais dès avant la conclusion de la Convention du 5 février 1885 et jusqu'en

Pool, rentre en Europe en mai 1886. A la fin de la même année s'organisait à Rome, comme à Vienne et à Londres, une expédition au secours d'Emin Pacha. La Société de Géographie de Rome fit choix de Massari pour conduire l'expédition italienne, qui ne partit d'ailleurs pas.

Avant son départ pour le Congo, Massari avait publié à Gênes une brochure intitulée : *Il mio viaggio in Africa* (voyage au Soudan égyptien). Puis, en 1892, *Lo Statto libero del Congo, dagli atti del 1^o Congresso Geograf. Italiano*.

Dans la *Revue de Géographie italienne* (1886, 1887, 1888, 1889, 1890), Massari publia des conférences et articles sur ses explorations des affluents occidentaux du Congo, entre le Pool et l'Ubangi inclusivement. Idem, voir *Revue des Sociétés de Géographie de Paris et de Bruxelles*.

⁽¹⁾ Le *Mouvement géographique* du 21 février 1886 ajoute que MM. Ballay, pour la France, et Le Marinel, pour l'E. I. C., participèrent aux travaux de délimitation.

janvier 1886, une série d'explorations poursuivies sur la rive droite du Congo, depuis l'Alima jusque dans l'Ubangi, annonçait que les travaux de la Commission n'allaient pas se poursuivre sans difficultés.

Au cours du dernier trimestre 1884, deux missions d'explorations opèrent sur la rive droite du Congo, sous l'Équateur. L'une est conduite par Grenfell, missionnaire de la Baptist Missionary Society, en compagnie de Sims, également missionnaire et de Von François, officier au service de l'E. I. C. et qui avait accompagné Wissmann dans son exploration du Kasai. Grenfell s'est embarqué à Léopoldville, à bord du *Peace*, fin septembre 1884. En octobre, après avoir relevé le confluent de la Mossaka, qu'il situe sous $1^{\circ} 16'$ lat. Sud et $17^{\circ} 13'$ lg. Est de Greenwich, Grenfell rencontre, à 1,500 mètres de là, en amont, un bras de rivière, qu'il remonte. Il s'est ainsi engagé — il le constate bientôt — dans le chenal le plus méridional que forme, en face de Lukolela, le delta de la Bunga (Sangha). Au fond du delta, il pénètre dans la rivière (bras unique), qu'il remonte sur une distance de 50 km. Il constate qu'elle vient du Nord-Nord-Ouest. Revenu au Congo, il conclut en évaluant comme suit la position et l'étendue du delta :

Cinq bras (nombre hypothétique), dont le plus méridional est situé par $1^{\circ} 20'$ lat. Sud et $17^{\circ} 13' 30''$ long. Est, le plus septentrional par $1^{\circ} 9'$ lat. Sud et $17^{\circ} 21' 20''$ long. Est.

Entre la Mossaka et la Bunga, il n'a pas aperçu, en remontant la rive droite du Congo, le confluent d'une autre rivière que nous révélera, douze mois plus tard, Massari.

Grenfell poursuit sa marche, côtoyant la rive droite du Congo, vers l'amont, et pénètre ainsi (fin octobre 1884) dans l'Ubangi; il en remonte le cours jusqu'à $1^{\circ} 25'$ lat. Nord. Il résume comme suit sa première exploration de la grande rivière :

Entre son confluent et $0^{\circ} 20'$ lat. Nord, l'Ubangi est parsemé d'îles. Au confluent, ces îles forment un véritable dédale : c'est

par huit bouches que les eaux de la rivière viennent se mêler à celles du fleuve, dont la plus étroite mesure 30 m., la plus large 3.000 m. L'estuaire mesure à sa base 13' soit 24 km. La bouche la plus septentrionale est par 0°24'30" lat. Sud, la plus méridionale par 0°33'30". A 9 km. de son confluent, la rivière mesure encore 4.500 m. de largeur. A la latitude 0°17' Nord, la rive droite est par 18°2' long. Est de Greenwich.

Sous 0°5' et 0°6' lat. Sud il a touché sur la rive gauche les villages de Bisongo, Ibonzi et Biangala, avec lesquels avaient traité Hanssens et Van Gèle six mois auparavant.

Grenfell rebrousse chemin, regagne le Congo, pousse jusqu'au Lomami, puis redescend le grand fleuve, arrive à la station de Bangala (22 novembre 1884), où il annonce à Coquilhat son projet de reprendre l'exploration de l'Ubangi, ce qu'il fait immédiatement ⁽¹⁾, et il pousse maintenant (fin janvier 1885) la reconnaissance de cette rivière jusqu'à 4°30' lat. Nord.

En quittant le Lomami, écrit-il dans une lettre adressée à la Société de Géographie de Londres ⁽²⁾, nous descendîmes le fleuve, espérant trouver une voie conduisant vers le Nord, dans la direction du bassin du Chari. Rien d'étonnant donc qu'en arrivant au confluent de l'Ubangi nous ayons décidé de remonter son cours. Tout marcha bien jusqu'au point déjà visité lors du premier voyage; mais où il y avait alors six pieds d'eau, il n'y avait plus maintenant que bancs de sable. A partir de 2°30' lat. Nord, le pays devient montagneux. Les rochers ne deviennent inquiétants que depuis 3°50'. A cette époque (février 1885) le fleuve atteint son minimum de profondeur... A 4°22', l'Ubangi traverse des collines de quartz et d'argile rouge d'environ 300 m. de hauteur, entre lesquelles il change brusquement de direction. Nous avons constaté précédemment que le courant arrivait presque invariablement du Nord-Est; maintenant, nous vîmes que pour traverser cette chaîne, dont la direction était Nord-Ouest-Sud-Est, le fleuve avait une direction Est-Ouest. Avant de nous engager dans cette brèche et de traverser les immenses masses de quartz qui transforment le fleuve en véritables rapides, nous jugeâmes prudent de jeter l'ancre et d'opé-

(1) Il quitte Bangala pour l'Ubangi le 21 janvier 1885.

(2) *Proceedings*, octobre 1886.

rer, en chaloupe, une reconnaissance. Celle-ci s'effectua sans danger, ce qui nous permit de passer le lendemain avec le *Peace*. Le fleuve au delà se montre bien ouvert... Tout à coup, l'eau se trouva peu profonde. Le *Peace* donna sur un écueil avec un bruit terrible. L'eau se précipita entre les cloisons étanches et, en moins de trois minutes, les avait remplies jusqu'au niveau de la rivière. Mais le bateau resta à flot et put être amené à la rive, où nous bouchâmes les brèches... Le *Peace* put atteindre un banc de sable observé la veille, en amont de la passe, et, en une couple de jours, tout fut remis en ordre, et nous reprîmes le chemin du retour.

Cette exploration, connue en Europe vers la fin d'avril 1885, donna lieu à une passionnante hypothèse :

L'Ubangi devait être le cours inférieur de l'Uele, ou, si l'on veut, la grande rivière formée par l'Uele et le Bomu.

Sans doute, sa direction Est-Ouest, qu'avait constatée Grenfell à partir du 4° parallèle, pouvait n'indiquer qu'une déviation, insuffisante pour infirmer cette autre hypothèse, de Lenz, que le cours supérieur de l'Ubangi pouvait, au Nord des rapides, se dérouler comme en aval, du Nord au Sud. Mais J.-A. Wauters, l'attentif et ardent directeur du *Mouvement géographique*, prit fait et cause pour l'hypothèse de l'Ubangi-Uele. Il invoquait, pour la défendre, de fort bons arguments. Il fit part de son hypothèse à Schweinfurth, qui se trouvait alors au Caire. Schweinfurth, que le problème de l'Uele préoccupait toujours depuis quinze ans, approuva Wauters; géographes et explorateurs imitèrent Schweinfurth. En France, les avis se partageaient. M. de Brazza voulait que l'Ubangi descendît du Nord-Ouest.

Aux arguments que faisait valoir Wauters, on eût pu ajouter cet autre : Si, au delà du 4° parallèle Nord et des rapides qui avaient arrêté Grenfell, l'Ubangi déroulait son cours supérieur, non d'Est en Ouest, mais du Nord au Sud, où pouvait déboucher l'Uele-Bomu, sinon dans l'Ubangi ? Le confluent Uele-Bomu était distant du point

le plus septentrional atteint par Grenfell sur l'Ubangi de 3 degrés au plus. Sur ce parcours, la rivière formée par la jonction de l'Uele-Bomu, comme l'avaient affirmé Potagos et Junker, coulait, suivant Lupton, « à peu près en ligne droite d'Est en Ouest ». Cette indication était connue par la publication que faisait, dès 1884, la Société de Géographie de Londres, des lettres de l'héroïque et malheureux successeur de Gessi, gouverneur du Bahr-el-Ghazal : Lupton donnait au cours supérieur de l'Ubangi le nom de Kouta. « Dans le Sud du Dar-Banda, écrivait-il, le Kouta, au Nord du 4^e degré Nord, *coule vers l'Ouest*. Je n'y ai pas été moi-même, mais, me trouvant l'an dernier dans le Dar-Benda, j'y ai envoyé un agent qui m'a rapporté ces indications. Le Kouta est formé *par la réunion des rivières Bomu et Uele*. Cette jonction a lieu près de Mobela, à 13 $\frac{1}{2}$ heures de marche à l'Est de Barouso (1) ».

A moins de dévier brusquement vers le Nord, — hypothèse que rien ne justifiait, — le Kouta de Lupton, qui n'était autre que le haut Ubangi, devait, dans sa marche continue, d'Est en Ouest, rencontrer la grande rivière perpendiculaire à son cours. Dès lors, le Kouta (Uele-Bomu) devenait un simple affluent de l'Ubangi.

Cours supérieur ou simple affluent du haut Ubangi, l'hypothèse de Wauters réservait la véritable solution du problème de l'Uele.

Entre les deux explorations de Grenfell dans l'Ubangi se place le voyage, à bord du *Ballay*, de trois membres de la mission de Brazza : MM. Dolisie, Jacques de Brazza, frère du chef de l'expédition, et Attilio Pécile.

La relation de Pierre Savorgnan de Brazza parle en termes assez vagues de cette expédition. A ce laconisme supplée une lettre de Jacques de Brazza à son frère. Elle est datée de Madville, le 24 mai 1885.

(1) Peut-être Bangasso?

En compagnie de Pécile, Jacques de Brazza, ainsi que l'atteste une de ses lettres datée du 22 octobre 1884, avait, conformément aux instructions de son frère, remonté le Congo, pour rejoindre le lieutenant Dolisie, parti vers l'amont, afin d'étendre l'occupation française sur la rive droite.

De Brazza et Pécile rencontrèrent, vers le 10 novembre, Dolisie à Bounga, poste récent établi par ce dernier au fond du delta de la Sangha (Bunga).

Le *Ballay*, dont disposait Dolisie, quitta Bunga le 13 ou le 14 décembre 1884 et fit route par un chenal qui les ramena sur le Congo, à peu près à hauteur de Liranga (poste français actuel), au confluent de l'Ubangi.

A travers l'archipel qui encombre le fleuve à cet endroit, ils poussèrent jusqu'à 30' au Nord de l'Équateur, à mi-chemin d'Équateurville à Lulonga.

Leur but, écrit Jacques de Brazza, était d'atteindre la région des Bangalas, en relevant la rive droite et en s'approvisionnant de collections ethnographiques. Le 1^{er} janvier 1885, le *Ballay* reprenait la route du retour.

Au cours de ce voyage, le *Ballay* pénétra-t-il dans l'Ubangi ?

La lettre de Jacques de Brazza ne suffit pas pour l'affirmer, mais elle contient un passage qui jette quelque lumière sur le caractère litigieux qu'allait prendre bientôt la « question de la Licona » :

Je ne te fatiguerai pas la mémoire, écrit Jacques de Brazza à son frère Pierre, en te nommant tous les villages rencontrés. Qu'il te suffise de savoir que nous sommes passés à l'embouchure de la Licona, qui ne s'appelle nullement la Licona, dans de pays-ci du moins : les indigènes la nomment, soit Ncunta, soit Oubanghi. Le point que nous avons atteint (sur le Congo même) est à 0°30'. Le 1^{er} janvier 1885, nous sommes redescendus, Dolisie étant malade. Pendant ce voyage, j'ai fait la carte, de l'embouchure de l'Alima jusqu'au point extrême atteint.

Ce passage attestait au premier coup d'œil que la question de la Licona avait été pour les trois agents de la mis-

sion française, au cours de leur randonnée sous l'équateur, l'objet d'une préoccupation toute particulière.

Pierre de Brazza devait en avoir souligné l'importance dans ses instructions. Le bassin de la Licono-Nkundja, que le Gouvernement de la République allait, dans la Convention qui se préparait, admettre comme limite septentrionale de ses occupations sur la rive droite du Congo, était, dans l'état actuel des connaissances géographiques, d'autant moins connu qu'on ignorait tout du cours inférieur de cette rivière. Pierre de Brazza — toutes ses relations avec l'A. I. A. le prouvaient — était trop soucieux de disputer pied à pied toute extension territoriale à son concurrent, pour s'engager dans une aventure dont les résultats pourraient ne pas répondre à ses visées. Avant d'accepter pour limite le bassin de la Licono-Nkundja, il fallait donc être fixé sur l'identification de son cours inférieur et, par conséquent, du point où s'arrêterait l'occupation française sur la rive droite du Congo. Il convenait que ces indications parvinssent à Paris, s'il en était temps encore, avant un arrangement de frontières que les événements d'Europe rendaient imminent.

La lettre du 24 mai dut atteindre Pierre de Brazza avant le 1^{er} juin 1885, entre Madiville et la côte. Elle confirmait au chef de l'expédition les nouvelles du haut fleuve que venait de lui communiquer, un mois plus tôt, Decazes.

A Franceville, écrit de Brazza, j'appris par Decazes, qu'en deux voyages successifs, Dolisie avait découvert et reconnu la Mossaka et la Shanga, puis le cours *supérieur* de l'Ubangi-Nkundja.

Dolisie avait atteint l'Ubangi. Il y avait pénétré, affirme la relation de de Brazza. Mais la lettre de Jacques contenait une indication que ne disait peut-être pas le rapport de Decazes.

La Licono! Nul n'avait jamais pu déterminer à quel endroit précis la Licono, coulant de l'Ouest à l'Est, sous l'équateur, entre le 15° et le 16° méridien, venait, sous le

nom d'ailleurs hypothétique de Kundja, déboucher dans le Congo; et voilà qu'aujourd'hui des indigènes la dénommaient aussi Ubangi, — l'Ubangi, qui s'appelait aussi Ncunta. Ce nom de Ncunta, n'était-ce pas une simple altération du mot Kundja?

Le rapport de Dolisie lui remis par l'intermédiaire de Decazes, puis la lettre de son frère Jacques parvinrent à de Brazza quelques semaines après le courrier d'Europe annonçant que la Convention signée à Paris le 5 février limitait, sur le Congo, les possessions françaises au bassin de la Licona-Kundja. L'appellation nouvelle d'Ubangi donnée par les indigènes à cette dernière rivière aurait inspiré à de Brazza la décision d'y installer au plus tôt un poste français. Il donna à Dolisie mission de gagner l'Ubangi, d'y fonder une station et d'y arborer le pavillon français. Dès novembre 1885, on apprenait en Europe que cet ordre était exécuté. Dolisie s'était installé sur la rive *gauche* du bas Ubangi, à un endroit qu'il avait baptisé du nom de Kundja, situé en aval et tout à proximité des villages de Bisongo et autres, qu'en avril 1884 Hanssens et Van Gèle avaient visités et dont les chefs avaient accepté de passer sous le Gouvernement de l'A. I. A.

Bien que l'installation de Dolisie dans l'Ubangi ne pût que rencontrer l'approbation de M. de Brazza, il convient de relever ici que le Commissaire général français s'est attribué une initiative que n'hésitèrent pas à lui contester ses propres adjoints, de Chavannes et Dolisie. Nous connaissons par de Chavannes lui-même toute la genèse de l'expédition Dolisie dans l'Ubangi, en mars-mai 1885.

Le 6 mars 1885, Brazzaville recevait un visiteur qui, au cours du déjeuner, sortit une carte sur laquelle se trouvaient reportés les plus récents itinéraires suivis par le *Peace*, bateau du missionnaire anglais Grenfell.

De Chavannes nota, « sans en avoir l'air », la révélation d'une rivière extrêmement importante qui débouchait sur

la rive droite du fleuve (Congo), au-dessus de l'Alima. Le point extrême atteint par Grenfell portait 4°20' lat. Nord. Cela ouvrit à de Chavannes des horizons dont il fit part discrètement à Dolisie, qui, lui aussi, avait été impressionné par cette révélation. De Chavannes prit une photographie de cette carte. Le visiteur parti, de Chavannes et Dolisie échangèrent leurs idées sur le parti à tirer de l'instruction géographique qu'ils venaient de recueillir en vue d'un profit possible pour la France dans les tractations poursuivies à ce moment à Berlin. De Chavannes songea aussitôt à se renseigner auprès de Grenfell. Le 15 mars, il fit interroger discrètement, par son interprète, d'origine gabonaise, des hommes d'équipe du *Peace*.

Le lendemain, au cours d'une visite, il manœuvra le missionnaire Sims, parfaitement au courant de ce qu'avait fait son collègue Grenfell. Fixé sur la valeur de l'Ubangi, de Chavannes décida Dolisie, malgré le très incomplet rétablissement de ce dernier, à partir sans retard.

Dolisie accepta vaillamment et même avec enthousiasme la mission d'aller occuper la rive gauche de l'Ubangi et d'y fonder un poste qui devait se nommer Kundja.

Le 19, dès 5 heures du matin, pour échapper aux vues de la rive gauche, il est en route, accompagné du quartier-maître Lebris. De Chavannes aurait voulu lui adjoindre de même le sergent Malamine, mais celui-ci, malade, ne peut quitter Brazzaville. On le remplace par Jules Gomez, laptot sénégalais, qui, deux jours plus tard, rejoint en pirogue Dolisie. Le 4 avril, la petite expédition atteint le confluent de l'Alima. Le 12, elle est dans le delta de la Bunga. Là, Dolisie s'enquiert d'un guide. Il en trouve un du nom de Mololo, qui l'engage malencontreusement dans la Sangha. Il rebrousse chemin, regagne le Congo et pénètre enfin dans l'Ubangi (mai).

Pendant que Dolisie hâtait ainsi sa course du Pool à l'Ubangi, de Chavannes, ignorant encore le sort de l'expé-

dition, recevait, le 13 avril, à Brazzaville, du colonel de Winton, communication officielle des résultats de la Conférence de Berlin, en même temps que copie de la Convention du 5 février 1885, intervenue entre l'A. I. C. et la France.

Une lettre de Ballay lui confirmait l'événement.

Je pouvais dès lors respirer à l'aise, écrit de Chavannes, et m'en aller porter la nouvelle à Dolisie.

De Chavannes quitte le Pool le 18 avril; le 9 mai, il est à Bonga, mais n'y trouve pas Dolisie. Au lieu de pousser vers l'Ubangi, il redescend. Au delà de l'Alima, un courrier, qui l'a relancé, lui remet, le 9 juin, une lettre datée du 19 mai, dans laquelle Dolisie annonçait qu'il s'était installé dans l'Ubangi, sur la rive gauche, près de Bisongo, et qu'il avait baptisé le nouveau poste du nom de Kundja.

Dolisie racontait ainsi son voyage :

Après avoir quitté Bonga, il passe par Mongo, où il remet aux indigènes un pavillon français. En interrogeant guides et natifs, il constate que le nom d'Ubangi est aussi inconnu que celui de Licona. De Mongo, il entre dans la Sanga. A Poulungu, au delà duquel il ne s'était pas avancé dans un précédent voyage, il constate qu'il n'est plus dans le Congo, mais dans la Sanga : « Rivière, écrit-il lui-même, qui reçoit la Licona sous le nom de Ngoko. » De Mongo, il retourne au Congo, en traversant le canal Likenzi, qui relie la Sanga et le Congo, à trois heures en amont de Bonga. Il passe devant Lukoléla et, par le « travers » Gambi (vraisemblablement notre Gombé), il entre dans l'Ubangi. Il en longe la rive gauche et côtoie de la sorte une succession de villages : Bousindi, Mapomba, Biangala, Bopétako, Ekoyou, Mobima, Liboundji, Misongo.

A Liboundji il s'abouche avec le chef N'koko, le « même, dit-il, en toutes lettres, *qui a traité avec Hanssens, le*

20 avril 1884 ». Le grand chef des Bobangui est Motouki, dont le successeur est Lingoli, qui réside à Ekoyou. Lingoli reconnaît à N'koko la propriété de la terre entre Mobima et Missongho. Bien reçu par le chef, Dolisie, avec Lebris, s'installe chez Lingoli, à Ekoyou. A peine installé, les indigènes veulent incendier sa case. On l'attaque; il riposte et tue un homme. Il obtient d'occuper un terrain, à cheval sur le confluent, entre les deux villages de Bousindi et Mopombo. Il veut alors, sans plus tarder, remonter l'Ubangi, mais ses laptots refusent, invoquant qu'ils ont « fini leur terme ». « J'ai, dit-il, une peur atroce de voir à tout moment passer une chaloupe battant pavillon bleu. »

Cependant, une contestation s'élève au sujet du terrain qu'il occupe : il est installé chez Lingoli, mais Malanga revendique son droit personnel de percevoir le « prix de la terre ». Dolisie termine le litige en « mettant à la porte les deux chefs à la fois ». Les indigènes vont même jusqu'à tenter d'empoisonner Mololo, le guide, qui a conduit chez eux Dolisie. Enfin, tout s'arrange par l'échange du sang entre Dolisie et Lingoli.

De Chavannes exulte. Il écrit :

Dolisie vient d'occuper avant tout autre la rive gauche de l'Ubangi. Cette occupation effective va servir de pivot à nos revendications lorsque la Commission de délimitation arrivera sur les lieux; elle devra s'incliner devant le fait accompli.

De Chavannes reprend la route de l'amont, pénètre dans l'Ubangi, le 13 juin, et, le 17, débarque à Kundja. Il redescend le fleuve, rencontre, au confluent de l'Alima, Pierre de Brazza, qui lui fait rebrousser chemin. Le Commissaire général désire, en effet, se rendre, lui aussi, à Kundja, dont il vient d'apprendre l'installation. De Brazza, malade, est obligé de s'arrêter dix jours à Bonga, et, le 17 août, il part seul pour Kundja, tandis que de Chavannes rentre à Brazzaville le 20 août.

Le 5 septembre 1885, de Brazza, en compagnie de Dolisie, débarque à Brazzaville. Il a laissé Pierron seul à Kundja. Le lendemain, de Brazza, Dolisie et de Chavannes se rendent à Léopoldville. « Le colonel de Winton, écrit de Chavannes, élève une protestation officielle contre notre occupation de l'Ubangi, mais cette protestation, faite sans doute *pour la forme* (!), ne trouble en rien la parfaite cordialité de l'entrevue. »

Dix jours plus tard, de Brazza et de Chavannes quittent Brazzaville pour Vivi, « sans inquiétude sur l'avenir des relations entre les agents français et ceux de l'E. I. C. ». Dolisie reste à Brazzaville. Il est chargé du ravitaillement de la mission de délimitation, chargé vraisemblablement aussi « d'éclairer » les Commissaires. Il projette de repartir pour l'Ubangi, afin d'y devancer la mission Lenz, qui, rallié à l'hypothèse Wauters, veut remonter la rivière, pour atteindre, par l'Uele, Wadelai, sur le Bahr-el-Djebel, et y rejoindre Emin. Dolisie est obligé de renoncer à ce voyage; il rentre en Europe au début de 1886. Il ne réapparaîtra dans l'Ubangi qu'à la fin de cette année.

A la nouvelle de l'établissement de Dolisie sur la rive gauche de l'Ubangi, de Brazza s'empressa de baptiser sur sa carte l'Ubangi du nom de Kundja. Ainsi l'attestait encore en 1887 la carte annexée à son ouvrage : *Trois Voyages*.

Il écrira plus tard que Dolisie explora l'Ubangi jusqu'au 3° degré lat. Nord. Cette reconnaissance de la grande rivière ne pouvait que confirmer la relation de Grenfell, donnant au cours de l'Ubangi une direction Nord-Nord-Est-Sud. Rien n'y fit. de Brazza ne renia pas son espoir, on pourrait dire sa présomption. Pour lui, Grenfell, arrêté vers le 4 $\frac{1}{2}$ ° parallèle Nord, n'avait pas dit le dernier mot sur l'Ubangi; de Brazza se cramponnait à son idée : l'Ubangi descendait du Nord-Ouest.

Cependant, au début de décembre 1885, le lieutenant Massari avait quitté Léopoldville à bord de l'*Henry Reed*

et remontait le fleuve, pour rejoindre, sous l'équateur, les commissaires français, qui, à bord du *Ballay*, venaient de quitter Brazzaville.

Poursuivant ses reconnaissances le long de la rive droite, aux approches de l'équateur, il pénétra, immédiatement en amont du confluent de la Mossaka, dans un chenal inaperçu par Grenfell, en octobre 1884. A peine s'y était-il engagé, qu'il constata qu'il remontait une rivière entièrement indépendante du delta dont avait parlé le missionnaire explorateur. La rivière, à laquelle les indigènes donnaient le nom de Likuala, venait du Nord-Ouest, mais, bientôt, sa direction générale se modifiait : elle descendait du Nord-Nord-Ouest; Massari la remonta pendant trois jours. Il avait atteint l'équateur, quand il constata que la rivière descendait maintenant de l'Ouest.

Son exploration de la Likuala poussée jusque sous l'équateur, Massari, pressé de rejoindre les commissaires français, redescendit la rivière et regagna le Congo. Il pouvait conclure, sinon à la certitude, du moins à la très grande probabilité, qu'il venait de reconnaître le cours de la Licona-Kundja, située, d'après la carte de Stanley, sous la même latitude, et dont parlait la Convention du 5 février 1885.

En effet, pour que la Licona ne fût pas le cours supérieur de la Kundja, ou tout au moins un de ses affluents, il fallait recourir à l'hypothèse : la Licona, s'écoulant de l'Ouest à l'Est, sous l'équateur, entre les 15° et 16° méridiens, faisait une courbe, soit vers le Sud, pour atteindre la Mossaka, soit vers le Nord, pour s'écouler dans la Bunga (Sangha). Mais l'hypothèse que la Licona était tributaire de la Bunga (Sangha) allait être infirmée, un mois plus tard, par une révélation inattendue.

Cependant, il était au moins permis de constater que le point le plus en amont de la Likuala atteint par Massari n'était distant, d'Est en Ouest, sous l'équateur, que de 150 km. de celui relevé par de Brazza sur la Licona en 1878.

En juillet 1885, Pierre Savorgnan de Brazza avait chargé son frère Jacques d'accomplir une périlleuse exploration dont le but était d'atteindre la région du Bénoué ou du Chari, en suivant la ligne faîtière des bassins côtiers de l'Atlantique, d'un côté, et du Congo, de l'autre. Cette mission, il l'avait confiée peu avant à M. de Lastours, mais ce dernier, pris d'un accès de fièvre pernicieuse, venait de succomber à Madiville, en juin 1885.

Jacques de Brazza, ayant pour adjoint Attilio Pécile, et accompagné d'une escorte de tirailleurs sénégalais, partit de Madiville (Ogoué) et prit un peu après la route qu'avait suivie son frère en 1878, dans le voyage qui avait permis à ce dernier d'atteindre la Licona. Il passa entre les sources de cette rivière et celles de l'Ivindo. Plus au Nord, il atteignit, à 1°30' lat. Nord, la Sekoli, *qui coulait dans la direction de l'Est*. Il poursuivit sa marche, toujours vers le Nord, mais bientôt l'hostilité des indigènes le décida à rebrousser chemin. Il revint à la Sekoli et s'avisa d'en descendre le cours. Au village d'Etoca, les riverains lui ayant refusé guides et porteurs, Jacques de Brazza fit construire par ses hommes des radeaux, et l'expédition descendit la rivière à l'aventure.

Le 1^{er} janvier, les voyageurs étaient arrivés, sans trop peut-être le savoir, les îles barrant à cet endroit tout horizon, sur la rive droite du Congo, *immédiatement en aval du confluent de la Bunga* (Sangha). La petite troupe était à bout de ressources; les voyageurs étaient même séparés les uns des autres. Pécile en tête, disposant d'une petite pirogue, avait atterri, laissant derrière lui Jacques de Brazza et, dans une île, les lapots sénégalais.

Ce 1^{er} janvier 1886, l'*En Avant*, piloté par le lieutenant Delatte, passait sur la rive droite du Congo, à hauteur du confluent de la Bunga. Le lieutenant suédois Westmark, adjoint de Coquilhat à la station de Bangala et dont le terme de service venait d'expirer, se trouvait à bord pour

gagner Léopoldville et la côte. Afin de vérifier ses cartes, il décida de pénétrer dans le delta de la Bunga et d'atteindre le poste français de ce nom.

Pecile aperçut l'*En Avant* et lança des appels. Le petit steamer embarqua Pecile, puis remonta la rivière (Mossaka-Likuala) au secours de Jacques de Brazza et des laptots abandonnés dans leur île. L'*En Avant*, emmenant vers le Pool les membres de l'expédition de Brazza-Pecile, avait à peine repris sa route sur le fleuve qu'il y croisa un vapeur battant pavillon français. C'était le *Ballay*, ayant à bord MM. Rouvier, Ballay et Pleigneur, membres de la Commission de délimitation.

Les deux steamers accostèrent. Jacques de Brazza raconta à Rouvier et Ballay l'aventure de son expédition à travers le bassin de la Sekoli jusqu'au poste de Bunga. Il résultait de son rapport que la Licona, coulant d'Ouest en Est au Sud de la Sekoli, n'était pas un affluent immédiat du Congo et ne pouvait qu'être tributaire d'une rivière débouchant sur la rive droite du grand fleuve, en aval du confluent de la Sangha ⁽¹⁾. Ces déclarations, rapprochées bientôt de celles de Massari, devaient trouver dans ces dernières leur confirmation et déterminer les Commissaires à amorcer la ligne de démarcation immédiatement en aval de la Sangha.

Comme Grenfell, Massari — nous l'avons dit — situait en effet le confluent de la rivière qu'il avait remontée (fin novembre précédent) et qu'il avait constatée coulant d'Ouest en Est, sous l'équateur (Likuala), par 1°20' lat. Sud et 17°13'39" long. Est et à 1,500 m. environ en aval du confluent du delta de la Sangha-Bunga.

Nous croyons savoir que les instructions des deux gouvernements aux Commissaires ne comportaient pas autre-

(1) En descendant la Sekoli, Jacques de Brazza avait relevé sur la rive gauche un affluent, l'Ambili; sur la rive droite, le Sebaï-Ocoua (rivière du sel) et la Licona. (Voir *Mouvement géographique*, 4 déc. 1887, p. 107.)

ment l'exécution de leur mandat. Sans doute, par suite de l'incertitude qui existait sur le cours de la basse Licona, elles laissaient aux commissaires le choix entre au moins deux tracés possibles; mais le point d'amorce de la ligne de démarcation n'en restait pas moins fixé en aval du confluent de l'Ubangi.

Comment et pourquoi les Commissaires ne tinrent-ils de ces instructions aucun compte? Nous tâcherons d'y répondre plus loin.

Bornons-nous à constater pour le moment, qu'arrivés dans la région de l'Équateur, de commun accord ils se dirigèrent, non pas vers le confluent de la Mossaka ou de la Sangha, mais vers le village de Pombo, sur la rive droite du fleuve, *en amont du confluent de l'Ubangi*, et que leurs propres calculs situaient par 6'20" lat. Sud.

Il s'explique d'autant moins que les Commissaires aient choisi Pombo pour point d'amorce de la ligne de démarcation qu'ils avaient à tracer au Nord du bassin de la Licona-Kundja, que le confluent de cette rivière était situé, suivant la carte annexée à la Convention, par 0°20' Sud, soit à la latitude que Grenfell attribuait au confluent de l'Ubangi et donc à 14' au Sud de Pombo.

Ajoutons, comme le fit remarquer Wauters ⁽¹⁾, qu'au début de la Conférence de Berlin, donc fin 1884, Stanley, qui y assistait en qualité d'expert-délégué des États-Unis, avait signalé l'Ubangi de son nom vrai, sa direction du Nord au Sud, son importance ⁽²⁾. Il le distinguait non seulement de la Licona, mais de la Bunga (Sangha), coulant du Nord au Sud entre les deux rivières.

Or, Ballay, expert-délégué du Gouvernement français à la conférence de Berlin, admettait, lui aussi, — sa

(1) *Mouvement géographique*, 1886.

(2) Stanley ne put faire allusion à l'Ubangi qu'à la suite du rapport qu'avait adressé Hanssens au Gouvernement central, en mai 1884, et dont la réception à Bruxelles fut annoncée par le *Mouvement géographique* au mois d'août de la même année.

carte, achevée avant septembre 1885, l'atteste, — (1) la probabilité de l'hypothèse Wauters, qui ne pouvait donc permettre de confondre Ubangi et Licona.

Que les instructions données aux Commissaires aient manqué de la précision nécessaire pour prévenir toute méprise, on ne pourrait, me semble-t-il, en faire reproche aux Gouvernements.

Remarquons tout d'abord, comme l'écrit Coquilhat (2), que, faute d'instruments, Hanssens, en février 1884, n'avait pu relever exactement le confluent de l'Ubangi.

Remarquons ensuite qu'en mai 1885, soit plus de deux mois après la signature de la Convention du 5 février, A.-J. Wauters pouvait, dans le *Mouvement géographique*, sans crainte d'être démenti, faire la constatation suivante :

1° La carte dressée par Hanssens, dessinateur de la Société de Géographie de Paris, pour suivre les voyages de de Brazza (1884), donne le nom de Kounya au cours inférieur de l'Alima.

2° La dernière carte de Justus Perthes ne fait pas la moindre allusion à la Licona.

3° Celle de Kiepert, pas davantage.

4° Quant à Stanley, suivant carte annexée à son ouvrage : *Cinq années au Congo*, il tient pour rivière la plus septentrionale de la rive droite du Congo, en aval de la région des Bangalas, la Likoubou, venant du Nord-Ouest. Il l'appelle Bounga dans son livre, en place le confluent à 1°22' lat. Sud et relie son cours supérieur à la Licona de de Brazza.

Nous pourrions ajouter que sur la carte que préparait M. de Brazza, pour l'annexer à son ouvrage : *Trois Explorations dans l'Ouest africain*, le Commissaire général du Congo français ne traçait lui-même de la Licona que le

(1) *Mouvement géographique*, 1885, p. 79.

(2) Sur le Haut Congo, p. 284.

cours supérieur du 12° au 14° méridien de Paris, c'est-à-dire dans la région où il l'avait atteinte en 1878. Il ne précisait donc pas que cette rivière fût un affluent ou un sous-affluent de l'Ubangi, plutôt que du Congo, ou inversement.

Pendant que les Commissaires achevaient la démarcation de la frontière dans la région de Manyanga, puis se rendaient du Pool à l'Équateur, M. de Brazza, comme nous l'avons dit plus haut, quittait l'Afrique, embarquait le 18 octobre à Libreville, en compagnie de de Chavannes, et arrivait à Lisbonne le 12 novembre.

Quelques jours après, commençant sa campagne en faveur de l'identification de l'Ubangi et de la Kundja, de Brazza déclarait à Bordeaux, à un journaliste qui s'empressait de publier dans la *Gironde* l'interview de l'explorateur, « que l'Ubangi, qui, à son confluent, vient à peu près directement du Nord au Sud, s'infléchit vers l'Ouest à mesure que l'on remonte son cours et se rapproche de la Bénoué, affluent de gauche du Niger ».

De Brazza se gardait bien de rappeler l'exploration, déjà connue en Europe, de Grenfell, qui donnait, au contraire, à l'Ubangi, du 4° parallèle Nord jusqu'à son confluent, une direction, non pas Nord-Ouest-Sud-Sud-Est, mais, au contraire, Nord-Est-Sud-Sud-Ouest.

Le 20 novembre 1885, de Brazza est à Paris, bien intentionné de faire valoir dans la presse et les milieux coloniaux ses visées sur l'Ubangi. Il allait, cette année, à l'encontre de ses prévisions, se heurter, et jusqu'en 1887, à des oppositions inattendues.

« M. de Brazza, écrit Dolisie, avait rencontré tant de difficultés à Paris, pour faire admettre la possibilité d'extension de nos territoires du Congo français auprès de M. de la Porte, sous-secrétaire d'État aux Colonies, qu'il avait offert sa démission. MM. Grévy et Goblet le firent revenir sur cette détermination. On lui marchandait

même les crédits. Le Gouvernement était obnubilé par les discours des parlementaires anticoloniaux. »

Dès son retour en France, de Brazza n'en fut pas moins chaleureusement fêté par le monde colonial. Le 21 janvier (1886), une foule d'amis et de coloniaux organisaient en son honneur, au Cirque d'hiver, une manifestation qui fit grand bruit. Trois ou quatre jours plus tard, encore dans la griserie de son triomphe, il se rendait à Bruxelles.

Le 26 janvier, Coquilhat donnait à Bruxelles, dans la salle de la Grande Harmonie, une conférence publiée peu après sous le titre : « Le Capitaine Hanssens en Afrique ».

Sur l'estrade avaient pris place, aux côtés de Jules Leclercq, président de la Société royale de Géographie de Bruxelles, sous les auspices de laquelle se donnait la conférence, les explorateurs africains qui se trouvaient à ce moment de passage dans la capitale.

Poussé par la curiosité, de Brazza s'était rendu à la conférence dans le plus strict incognito. Il se dissimula dans l'auditoire. Sa présence n'en fut pas moins immédiatement révélée à Jules Leclercq, qui, aux applaudissements de l'assemblée, l'invita à prendre place au bureau. On lui fit l'honneur de l'installer à la droite du président. A côté de de Brazza se trouvait le Colonel Strauch; à la droite de ce dernier, M. Ruelens, membre du Comité central de la Société. A gauche de M. Leclercq avaient pris place M. Du Fief, secrétaire général de la Société; le capitaine Grand-Elliott, explorateur du Niadi-Quilou, et enfin Coquilhat; derrière eux, sur l'estrade, Cambier, Storms, Jérôme Becker, H. Vande Velde, Avaert, Haneuse, le D^r Allard, M. Monet, l'ingénieur Petitbois et le major Servais, du 11^e de ligne, auquel appartenait Hanssens.

Après avoir présenté à l'assemblée le conférencier, le président ajouta :

La Société de Géographie est particulièrement heureuse de souhaiter la bienvenue à l'illustre Savorgnan de Brazza. Sa

présence parmi nous semble être le gage des bonnes relations que nous souhaitons voir s'établir entre la France africaine et le nouvel État du Congo.

Au cours de sa conférence, Coquilhat ne fit pas la moindre allusion à la découverte de l'Ubangi par Hanssens.

Le récit du conférencier terminé, le président invita de Brazza à prendre la parole. Celui-ci dut s'exécuter. Il le fit, mais avec une pointe d'aigreur, reste de ses rivalités avec Stanley et les agents de l'A. I. A. Il rappela ce qu'il avait dit à Hanssens, à Ngantchou, le 29 mars 1884 :

Nous représentons, mon cher Hanssens, deux expéditions qui poursuivent le même but humanitaire et qui ont, l'une comme l'autre, le plus grand intérêt à s'entendre et à se soutenir; nous ne sommes pas, peut-être, tout à fait des frères, mais nous sommes tout au moins cousins germains.

La réflexion était malheureuse. Elle venait de heurter le sentiment de l'auditoire. On acclama néanmoins, en passant à de Brazza l'incompréhension, qu'il partageait avec trop de ses concitoyens, de nos amitiés françaises.

La séance levée, la conversation s'engagea entre le conférencier et les personnalités qui entouraient M. Leclercq. On en vint assez naturellement à parler de la découverte de l'Ubangi par Hanssens et Van Gèle. Qui donc avait amené la conversation sur ce point ? Je l'ignore. Mais M. de Brazza en vint à faire à Coquilhat cette remarque :

« Puisque Hanssens a découvert l'Ubangi, les Belges ne peuvent dire qu'ils en ignoraient la situation. » On parlait donc à ce moment du traité de délimitation et de l'envoi sous l'équateur de la Commission franco-congolaise. « C'est donc, ajouta de Brazza, en pleine connaissance de cause que, par la Convention du 5 février 1885, on s'en remit aux indications de la carte qui y est annexée. »

Le sens de cette remarque échappa peut-être à plusieurs qui ne pouvaient évidemment à cette date soupçonner l'impossibilité pour les Commissaires de tracer, de commun accord, une simple ligne reliant au Nord du con-

fluent de la Licono-Kundja la rive droite du Congo au 17° méridien Est de Greenwich.

D'autres soupçonnèrent que l'emploi de la carte pourrait bien induire en erreur la Commission et que l'Ubangi serait peut-être pour quelque chose dans la méprise. Mais le soupçon ne dut pas prendre forme bien précise ce jour-là. Nul ne voyait en quoi la découverte de l'Ubangi par Hanssens et Van Gèle, le 19 avril 1884, ou la reconnaissance de cette rivière par Grenfell, sept et neuf mois plus tard, pouvaient intéresser les Commissaires. En tout cas, ce qu'on ignorait encore, c'est que de Brazza donnait à l'Ubangi le nom de Kundja. La carte annexée à l'ouvrage dont il préparait la publication devait en donner la preuve. Le cours de l'Ubangi y allait être tracé depuis son confluent, en face du petit poste de Ngombe, jusqu'au 2° parallèle Nord. Il y avait là la reproduction évidente de l'itinéraire de Grenfell. Mais de Brazza donnait à la rivière un autre nom que celui sous lequel Hanssens, puis Grenfell l'avaient révélée.

Pourquoi cette substitution de nom ? En novembre 1885, le *Mouvement géographique* avait bien annoncé que le lieutenant Dolisie, se conformant à des instructions, incontestablement venues de Brazzaville, venait de pénétrer dans l'Ubangi. Mais, soit pour ne pas irriter la conversation, soit par oubli, nul ne fit allusion à ce communiqué.

L'incident en resta là.

CHAPITRE VI

LE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE DELIMITATION.

(En exécution de la convention du 5 février 1885).

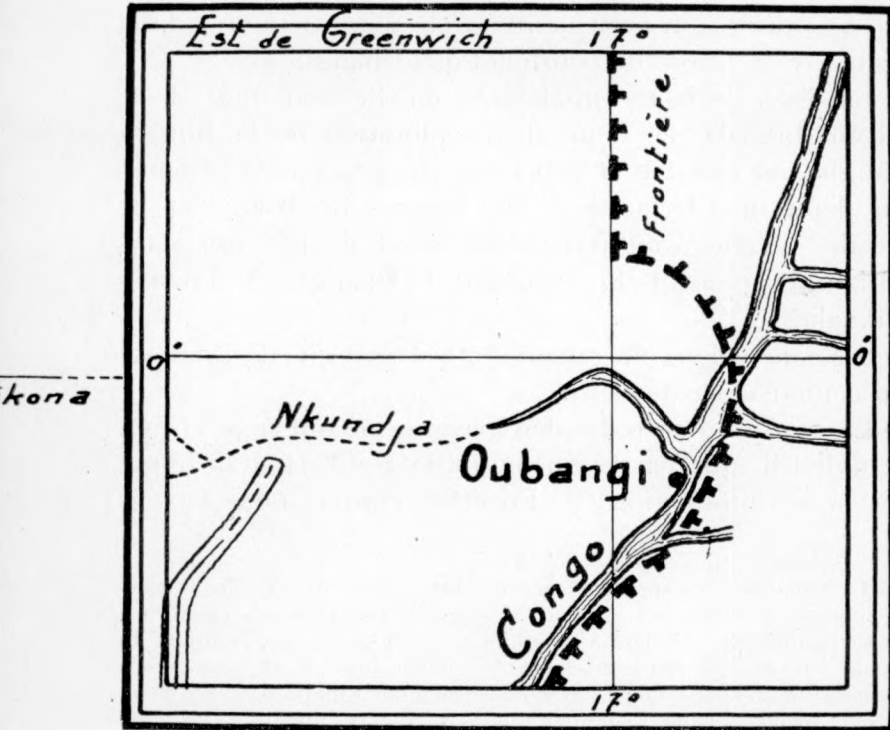
Les Commissaires avaient pénétré dans l'Ubangi et s'étaient réunis, le 26 janvier 1886, au poste français dénommé Kundja et situé sur la rive gauche de cette

rivière. Kundja était le poste français fondé par M. Dolisie en août 1885, donc ultérieurement à la Convention du 5 février.

Les Commissaires s'accordèrent pour admettre, jusqu'à preuve du contraire, au cours des travaux de délimitation, que l'on se trouvait dans la grande rivière du bassin de laquelle il fallait tracer la frontière orientale. Ils firent choix, sur la rive droite du Congo (en amont du confluent de l'Ubangi), d'un point dénommé Pombo, pour amorcer le tracé de la frontière. Ce point fixé, il s'agissait donc de rejoindre vers l'Ouest le 17^e méridien; mais la rivière que la délimitation devait laisser à l'Ouest de sa ligne descendait du Nord-Nord-Est. Jusqu'où fallait-il la reconnaître pour constater que, plus en amont, elle descendait du Nord-Ouest, condition indispensable pour atteindre le 17^e méridien ? Les Commissaires explorèrent donc la rivière, qui n'était autre que l'Ubangi. Ils la remontèrent jusqu'à 225 km. de son confluent. Là, s'engageant dans une passe ensablée, ils rebroussèrent chemin. Ils avaient constaté que la rivière venait du Nord-Nord-Est, et leur exploration eût-elle été poursuivie en amont, qu'elle n'eût servi qu'à confirmer les indications de Grenfell. Celles-ci, nul n'aurait pu raisonnablement les contester. En poursuivant la marche, on eût donc atteint le 4^e parallèle Nord, en un point qui, loin de se rapprocher du 17^e méridien, s'en écartait. Enfin, au Nord du 4^e parallèle, la Commission n'avait évidemment plus à poursuivre son travail. Les Commissaires redescendirent donc l'Ubangi.

Fin janvier 1886, les deux Commissaires français, à bord du *Ballay*, et le lieutenant Massari, à bord de l'*Henry Reed*, faisaient escale à la station de l'Équateur. Ils déclarèrent qu'ils venaient d'explorer ensemble *l'Ubangi et la Likuala* (Licon-Kundja). Ils regagnaient maintenant le poste français de Kundja, sur la rive gauche de l'Ubangi, pour y rédiger et signer les conclusions de leur rapport.

Le lieutenant Liebrechts, dont le terme de séjour en Afrique allait expirer, se trouvait à la station de l'Équateur quand y arrivèrent les Commissaires. Il recevait peu après (début de février) un courrier du colonel de Winton, l'engageant à prendre place à bord de l'*Henry Reed*, pour regagner le Pool. M. Liebrechts embarqua donc sur l'*Henry Reed*, accompagnant de la sorte M. Massari à



Extrait du Croquis de l'Afrique équatoriale, édité par l'Institut National de Géographie, et joint à la convention du 5 février (novembre 1884).
(D'après le *Mouvement géographique* du 8 août 1886.)

Kundja (Ubangi). Cette circonstance fit supposer, mais à tort, que M. Liebrechts faisait partie de la Commission.

À Kundja, les Commissaires rédigèrent, le 26 février (1886), leurs conclusions. Celles-ci étaient conformes à ce que devait annoncer le *Temps*, deux mois plus tard.

M. Massari regagna le Pool, puis Vivi, et embarqua pour la Belgique.

Sur l'invitation de M. Rouvier, M. Liebrechts accompagna les Commissaires français, qui, par l'Alima et l'Ogoué, gagnèrent Libreville, où ils embarquèrent le 21 mars (1886), pour Lisbonne. M. Liebrechts était à Bruxelles fin mai 1886.

La Commission avait donc fixé le point d'amorce de la frontière en amont du confluent de l'Ubangi.

En dépit de la reconnaissance qu'elle avait faite de la Licona-Likuala; en dépit de l'exploration de la Bunga-Sangha par Grenfell et Von François, puis par Westmark; en dépit des déclarations de Jacques de Brazza et de Pécile, qu'elle avait rencontrés avant de pénétrer dans l'Ubangi, pouvait-elle confondre Ubangi et Licona-Likuala?

Ses conclusions elles-mêmes attestaient qu'elle avait agi en connaissance de cause.

La confusion entre les deux rivières ne put se produire, semble-t-il, que par la cartographie que l'article 5 imposait à la Commission ⁽¹⁾. En effet, comme nous l'avons

(1) Une note en ma possession dit :

« La Commission s'appuyait sur une carte jointe au texte de la Convention du 5 février 1885, carte admise par les deux parties en Europe et sur laquelle la frontière à déterminer s'amorçait à la rive droite du Congo, en un point situé en amont de l'embouchure de l'Ubangi et sur laquelle figurait également un point dénommé Kundja. »

Nous tenons à faire remarquer que sur la carte annexée à la Convention (voir croquis) ne figuraient ni l'Ubangi, ni le point (poste ou village) dénommé Kundja. Il semblerait donc que les Commissaires aient été munis d'une copie inexacte de la carte.

Von François, qui avait accompagné Grenfell dans ses dernières explorations, avait quitté l'Afrique le 1^{er} janvier 1886 et se trouvait à Bruxelles fin de ce mois, déclarait, en mars 1886, dans les *Mitteilungen de Gotha*, que de Brazza lui avait dit que la Licona débouchait à la rive droite du Congo entre 0° et 1° latitude Sud, mais d'après ses calculs personnels, il avait acquis la conviction que la Licona ne débouche pas dans le delta de l'Ubangi, mais qu'il faut l'identifier avec la Bunga, appelée aussi Kunga, qui se jette dans le Congo sous 1°15' latitude Sud. Il ajoutait que d'après Grenfell, l'affluent le plus en aval de l'Ubangi (rive droite) avait son confluent situé par 2° latitude Nord.

déjà fait remarquer, la carte situait le confluent de la rivière dont il fallait délimiter le bassin, sur la rive droite du Congo, à quelques minutes au Sud de l'Équateur. Or, le confluent de l'Ubangi se trouvait approximativement à cet endroit.

Acculée à l'impossibilité de tracer la frontière en partant d'un point situé en amont du confluent de l'Ubangi, la Commission aurait dû, semble-t-il, *reprendre* son travail par une exploration complète de la Likuala, de la Bunga et de la Mossaka. Elle n'en fit rien.

Il était désormais avéré que l'exécution du dernier paragraphe de l'article 3 de la Convention ne pouvait aboutir que si les deux Gouvernements s'accordaient à préciser, après une exploration concluante, le cours de l'affluent du Congo qui drainait la Licona, atteinte par de Brazza en 1878.

CHAPITRE VII.

VERS LA CONVENTION DU 29 AVRIL 1887. — DEUXIEME EXPLORATION VAN GELE.

Tandis que les Commissaires se réunissaient à Pombo et à Kundja, des échanges de vues au sujet de l'exécution de la Convention se poursuivaient entre Paris et Bruxelles.

Comme nous l'avons vu, Sir François de Winton avait déjà fait remarquer au Gouvernement de Brazzaville les difficultés que devait rencontrer l'exécution de la Convention, par suite de l'installation indue d'un poste français sur la rive gauche du bas Ubangi, d'où ne pouvait résulter que divergence dans le choix du point d'amorce de la frontière.

Le 11 février 1886, M. Van Eetvelde remettait au comte de Montebello, ministre de France à Bruxelles, une note verbale précisant que le Gouvernement du Congo entendait bien que le point d'amorce de la ligne de démarcation

Licono-Congo devait être situé sur la rive droite du fleuve par 0°45' lat. Nord.

Cette communication était malencontreuse, car, quelle qu'eût été l'imperfection des cartes, il devait être tenu pour certain par tous, et surtout par l'E. I. C., que le confluent de l'Ubangi découvert par Hanssens et Van Gèle, en février 1884, était situé au Sud et non pas au Nord de la ligne équatoriale. Par conséquent, et comme l'indiquait d'ailleurs la carte annexée au traité, le point d'amorce de la ligne de démarcation devait se trouver, lui aussi, au Sud de l'Équateur.

La communication de M. Van Eetvelde, loin d'éclaircir le litige, ne pouvait avoir pour effet que de favoriser les prétentions de de Brazza.

Quelques jours plus tard, le Gouvernement du Congo était amené jusqu'à proposer soit l'arbitrage, soit une conciliation, pour régler le différend. Le 7 mars, le Gouvernement français acceptait d'examiner cette proposition.

Mais, dix jours après (18 mars), M. de Montebello faisait savoir à M. Van Eetvelde que le Gouvernement de la République ne pouvait marquer son accord à la proposition transactionnelle, pas plus qu'à l'arbitrage suggéré par M. Van Eetvelde, le 7 mars.

En même temps (18 mars), le comte de Montebello remettait à M. Van Eetvelde une note déclarant que le Gouvernement de la République estimait que la question de la frontière commune ne pouvait être réglée tout entière sur les lieux.

« La Commission, écrivait M. de Montebello, n'est qu'une Commission de délimitation et, à ce titre, n'a d'autre mandat que d'appliquer, sur le terrain, les stipulations intervenues entre les parties. Il importerait donc, avant que cette Commission pût fonctionner utilement, que certaines questions fussent résolues et que l'accord se



fût fait, notamment, sur le point de départ de la ligne qui sépare nos possessions respectives. »

Cette communication trahissait le désir du Gouvernement français de modifier une convention qui, de toute évidence, venait d'être critiquée par de Brazza, dès son retour en France.

La note ajoutait qu'une seule délimitation pût répondre à la fois à l'esprit et au texte de la Convention du 5 février 1885, celle indiquée par la carte annexée à cet acte.

Comme on le voit, les Gouvernements de Paris et de Bruxelles n'étaient pas encore, le 18 mars 1886, en possession des conclusions de leurs Commissaires respectifs. Le courrier qui les leur apporta ne devait arriver à Paris et à Bruxelles que deux ou trois jours plus tard. En effet, le 23 mars, le Gouvernement du Congo faisait savoir au Gouvernement français qu'il n'admettait pas les conclusions des Commissaires. De son côté, Paris répondit qu'au contraire il les tenait pour un acte authentique et définitif. Cette déclaration ne pouvait être acceptée par le Roi, d'autant plus que, conformément à l'avis exprimé dans la note du 18 mars, du comte de Montebello à M. Van Eetvelde, le tracé de la ligne de partage Congo-Licona n'avait pas même été relevée par la Commission. Au surplus, les conclusions rédigées à Kundja le 26 février 1886 ne pouvaient passer pour définitives ni authentiques, puisque la formule des pouvoirs, envoyée le 14 juin 1885 à Sir Francis de Winton, portait « que les Commissaires ne pouvaient conclure que sous réserve de l'approbation du Roi ».

Le 2 avril, M. Van Eetvelde soumettait au Gouvernement français une transaction dont nous ne connaissons pas l'entière portée, mais dont M. Van Eetvelde pouvait dire qu'elle semblait réclamée par le Gouvernement français et qu'elle concilierait les intérêts des deux États.



Jusqu'à fin mars, le dissentiment qui régnait entre les deux Gouvernements sur les conclusions de la Commission franco-congolaise resta secret. Ce ne fut qu'en avril que la presse fut à même d'en saisir l'opinion.

Le *Temps*, de Paris, publia une note de source officieuse, que le *Mouvement géographique* reproduisit textuellement dans son numéro du 2 mai. La note était ainsi conçue ⁽¹⁾ :

Le capitaine de frégate Rouvier et le D^r Ballay, pour la France; MM. Massari, lieutenant de vaisseau de la marine italienne, et Liebrechts, sous-lieutenant de l'artillerie belge, pour l'État libre du Congo, ont fixé, le 26 janvier dernier, le point de limite, sur le Congo, des possessions de la France et de l'État libre. Ce point se trouve à l'intersection du cours du grand fleuve avec le parallèle 6°20' Sud, sur une pointe située à environ 400 m. du village de Pombo, et sur la rive droite de l'Ubangi, où nous avons un poste par 8°30' lat. Sud et 17°35' lg. Est de Greenwich. La délimitation de notre frontière à l'Est a donc été amorcée, mais il a été impossible aux délégués de la fixer autrement qu'à son point de départ, car ils ont conclu de leurs explorations qu'il faudrait organiser sérieusement une expédition mixte pour reconnaître la région inconnue où sera la frontière qui séparera le Congo français de l'État libre du Congo.

En effet, ils ont remonté l'Ubangi, qui leur semblait devoir être la ligne de séparation des deux territoires; mais cette rivière se dirige droit du Nord et à 1°20' Nord, latitude plus septentrionale que l'embouchure de la rivière Muni sur l'océan Atlantique, et, au point où ils ont viré de bord, l'Ubangi coulait toujours dans la même direction. Ils se sont demandé alors comment et où ils pourraient rallier le méridien de 17° de Greenwich, qui, par la Convention conclue avec l'Association internationale, doit former un tronçon de la limite orientale du Congo français.

Il est à remarquer que la position géographique du poste d'Ubangi ⁽²⁾ a été déterminée rigoureusement et que, pour la

(1) Voir aussi DU FIEF, *Bull. de la Société royale de Géographie de Bruxelles*, 1886, p. 152.

(2) C'est-à-dire Kundja, poste établi par Dolisie en août 1885.

première fois, un point du grand fleuve peut être placé sur la carte avec exactitude. On pourra donc rectifier les cartes, ce qui est bien nécessaire, car les erreurs qu'on y relève sont considérables.

Il résulte des reconnaissances faites par MM. Rouvier et Balay que l'*Ubangi* et la *Licono-Kundja* sont des cours d'eau complètement distincts, qu'ils n'ont pas de delta commun, comme il avait été annoncé.

A la lecture de cette note, l'étonnement fut grand dans les milieux coloniaux. Le communiqué révélait une contradiction flagrante entre les données de la Convention du 5 février et les éléments que la Commission avait fait entrer dans le problème de la délimitation. Le point d'amorce de la ligne qui devait relier la rive droite du Congo au 17° méridien avait été fixé, disait la note, *sur la rive droite de l'Ubangi*, à 400 m. de Pombo, à 2'10'' au Nord d'un poste français installé sur la même rive. »

On avait donc pris pour point de départ, non la rive droite du Congo lui-même, mais celle d'un de ses affluents. Pourquoi ?

En réalité, — nous l'avons vu plus haut, — les choses ne s'étaient pas passées comme le rapportait le *Temps*.

Le 12 mai, le Roi faisait confirmer au Gouvernement de la République l'avis, formulé dans la note du 23 mars, qu'il ne pouvait approuver les conclusions des Commissaires.

Le 22 mai, le comte de Montebello répondait à M. Van Eetvelde, en confirmant, de son côté, que son Gouvernement entendait, au contraire, s'en tenir aux conclusions signées à Kundja par les Commissaires le 26 février 1886.

Le même jour, le secrétaire d'État de l'E. I. C. ripostait : Une Convention, disait-il, en rappelant ses avis antérieurs, n'est authentique et définitive que par le consentement des deux parties contractantes. Or, le Congo n'a pas investi de tous ses pouvoirs ses Commissaires. Ceux-ci ne pouvaient conclure que sous réserve de l'approbation du Roi.

Les instructions remises aux Commissaires français par leur Gouvernement étaient d'ailleurs identiques à celles données aux mandataires de l'E. I. C.

Après trois semaines de pourparlers, le Gouvernement français fit remettre, le 18 juin, à M. Van Eetvelde, une note dans laquelle il indiquait l'attitude définitive qu'il entendait prendre pour mettre fin au litige : il déclinait l'accord proposé le 2 avril et, confondant Ubangi et Licona-Kundja, s'en rapportait aux conclusions des Commissaires et revendiquait en conséquence les deux rives de l'Ubangi jusqu'au 4^e degré Nord.

Le même jour, M. Van Eetvelde répondit en formulant de nouveau les motifs qui faisaient repousser par l'État du Congo les conclusions signées à Kundja le 26 février 1886. L'E. I. C. se basait sur l'inexécution, par les Commissaires, des instructions concordantes des deux Gouvernements. Les délégués devaient reconnaître le cours de la Licona et délimiter d'après la ligne de faite orientale du bassin de cette rivière.

Comme nous l'avons vu, à raison de l'incertitude qui existait sur la vraie direction de la Licona-Kundja, au moment où les premières directives furent remises aux Commissaires, des instructions ultérieures partant de deux hypothèses distinctes leur avaient laissé le choix entre deux tracés possibles, mais chacun d'eux plaçait le point de départ de la frontière sur le Congo en aval du confluent de l'Ubangi.

Je n'ai pas à rechercher, ajoutait M. Van Eetvelde, les motifs qui ont porté les mandataires du Congo à s'écarter de leurs instructions, mais ils se sont si bien rendu compte du fait, que, dès le 1^{er} février 1886, l'un d'eux conseillait lui-même de ne pas sanctionner son œuvre. Aussitôt que l'acte du 26 janvier lui est parvenu, mon Gouvernement n'a pas hésité un instant à déclarer loyalement ses intentions.

M. Van Eetvelde soulignait l'aveu des Commissaires, dans leur propre rapport, qu'ils s'étaient mis eux-mêmes,

par l'adoption d'un point de départ arbitraire, dans l'impossibilité d'exécuter une disposition essentielle de la Convention du 5 février.

Incertains désormais, dépourvus de renseignements sur les territoires avoisinants, sans moyens d'exploration immédiats, ils *renonçaient* à accomplir leur mission.

Ce résultat négatif avait été prévu. Le Gouvernement de la République savait, par les protestations réitérées de Sir de Winton, qu'un dissentiment essentiel existait au sujet du tracé de la frontière.

En juillet 1886, un accord s'établit *provisoirement* pour déférer le litige à l'arbitrage du Président de la Confédération helvétique. La France revenait ainsi sur une proposition qu'elle venait, trois mois auparavant, de rejeter.

Cependant, la menace de voir se prolonger indéfiniment le litige avait déjà décidé le Roi, dès le mois de juin 1886, à faire reprendre l'exploration de l'Ubangi, moins pour contrôler évidemment les données de Grenfell, que pour poursuivre la reconnaissance de la rivière au delà des rapides qui, en janvier 1885, avaient arrêté le missionnaire anglais.

Cette décision s'avéra d'autant plus opportune que, le 9 juillet, l'intransigeance justifiée du Roi avait déjà amené une détente de la part du Gouvernement français. Ce dernier admettait comme frontière le cours de l'Ubangi, mais sans que fût maintenu, comme point le plus septentrional, le 4° parallèle Nord dont faisait état la Convention du 5 février 1885.

Le cours de l'Ubangi restant inconnu au delà de 4°20' Nord, l'avenir pouvait réserver des surprises à l'exécution d'un accord qui serait basé sur la proposition française du 9 juillet; aussi convenait-il de poursuivre l'exploration de l'Ubangi au delà du 4° parallèle Nord.

A cette fin, le Roi fit appel à Van Gèle, qui se trouvait alors en congé en Europe. Van Gèle, en compagnie de Baert, embarqua à Ostende le 30 juin 1886, pour gagner

Vivi via Londres et Madère, et aller, disait-on, organiser la région des Falls.

Le 11 août, Van Gèle quittait Matadi, en compagnie de Liénart, désigné pour l'accompagner dans l'Ubangi. Il précipita sa marche; en 17 jours (le 28 août) il avait atteint Léopoldville. Trois semaines s'y passèrent en préparatifs. Le steamer *Henry Reed*, petit bâtiment de 20 tonnes, muni à l'arrière d'une unique roue de propulsion, avait été loué à cet effet à l'État par la Mission baptiste américaine. Le service fluvial de Léopoldville y avait annexé une allège.

Le 18 septembre, l'*Henry Reed* quittait Léopoldville, ayant à bord Van Gèle, Liénard et Stein d'Altenstein ⁽¹⁾, le capitaine de steamer Vander Felsen, le mécanicien Leeseman, une soixantaine de soldats zanzibarites et haoussas.

Van Gèle avait à peine quitté le Pool, qu'en France l'entente entre les deux Gouvernements sur l'interprétation de la Convention du 5 février 1885 semblait près de s'établir et rendre dès lors moins urgente la mission de Van Gèle.

Le 24 septembre, Lacazes, ministre de France à Bruxelles, faisait savoir à M. Van Eetvelde que son Gouvernement, rendant définitif son accord provisoire de juillet, acceptait l'arbitrage, proposé par le Roi, du Président de la Confédération helvétique.

Le 28 septembre, l'E. I. C. confirmait son accord. Mais la procédure de l'arbitrage, inspirée par le respect de l'article 12 de l'Acte général de la Conférence de Berlin, « n'était applicable, comme le fit remarquer Banning ⁽²⁾, qu'à la question territoriale posée par la Convention du 5 février. Elle n'aurait pu s'étendre à la solution des difficultés connexes; elle aurait surtout, en vidant le litige

(1) Ce dernier ne faisait pas partie de l'expédition du l'Ubangi.

(2) *Le partage politique de l'Afrique*, p. 138.

principal, laissé subsister l'antagonisme des vues réciproques ».

La mission de Van Gèle gardait donc en réalité toute son importance, tant au point de vue politique que géographique.

Dès son arrivée dans les parages de l'Équateur, l'*Henry Reed* ne s'engagea pas immédiatement dans l'Ubangi. Il monta ravitailler la station des Bangalas, où il arriva le 3 octobre, redescendit à Équateurville le 7 et se remit en route pour l'Ubangi le 11. Le 12, il pénétrait dans la rivière. Le soir du même jour il passait devant le poste français de Kundja, qu'il saluait du pavillon. Il ancra un peu en amont, dans une île, près de Bissongo qu'il avait atteint avec Hanssens en avril 1884.

A la tombée du jour, une sentinelle de garde vint lui annoncer qu'une pirogue, montée par un Européen et quelques laptots sénégalais, se dirigeait vers l'*Henry Reed*. C'était de Cressac de Villagrande, chef du poste français de Kundja ⁽¹⁾, qui, quelques minutes plus tard, mettait pied à terre. Il venait protester, déclarant avoir pour instructions d'interdire l'accès de l'Ubangi. Invoquant simplement la liberté de navigation du Congo et de ses affluents stipulée par l'Acte général de la Conférence de Berlin, Van Gèle fit remarquer qu'il ne pouvait admettre pareille intervention de la part des agents français. Il donna à de Villagrande acte de sa protestation, et l'incident en resta là.

Le lendemain, l'*Henry Reed* reprenait sa route vers l'amont, sans autre difficulté que de se procurer du bois de chauffage; les eaux étaient hautes et rendaient difficile l'accostage dans les îles boisées.

Jusqu'au 4^e parallèle Nord, on marcha en côtoyant la rive gauche.

(1) D'après une note inédite de Van Gèle.

Le 20 octobre, le steamer arrivait au pied des rapides et amarrait dans une crique qu'on baptisa du nom de « baie des Crocodiles » et où devait s'élever, un an plus tard, le poste de Zongo.

L'Ubangi s'étendait là sur une largeur d'environ 800 m. Immédiatement en amont se resserrait le lit de la rivière, entre des massifs hauts de 200 à 300 m. Les eaux s'écoulaient par cinq passages : au Nord (rive droite) elles se déversaient en chute.

De la chute à la rive gauche (Zongo), quatre passages s'ouvraient entre les rocs, mais ils constituaient des rapides qu'il fallut sonder avant de s'y aventurer. On constata de la sorte que le premier rapide (à côté de la chute) débitait, sur une largeur de 250 m., ses eaux à une vitesse de dix milles à l'heure. Le 2^e et le 3^e décelaient par leurs tourbillons la présence de roches submergées où l'on risquait au premier choc de trouer la coque. Enfin, le 4^e, proche de la rive gauche, avait une vitesse de 7 à 8 milles. On apprit que c'était de ce côté que pouvaient, à la descente, passer les pirogues, mais qu'à la remonte il fallait y traîner les embarcations le long de la rive.

Le lendemain, 30 octobre, on tenta d'abord de franchir le grand courant central, c'est-à-dire le rapide le plus proche de la chute; mais ce fut en vain. Le steamer, marchant à $4 \frac{2}{3}$ atmosphères, ne pouvait vaincre le courant. On s'engagea ensuite à deux reprises dans la passe la plus méridionale, celle par où descendaient les pirogues. Ces tentatives n'eurent pas plus de succès. Van Gèle s'obstina. Il débarqua tous les hommes dont la présence à bord n'était pas indispensable et fit chauffer à 6 atmosphères. Le capitaine du steamer Vander Felsen et le mécanicien Leeseman s'opposèrent à tenter l'aventure; mais Van Gèle et Liénard parvinrent à les convaincre. L'*Henry Reed* partit à toute vapeur, s'engagea dans la passe, puis tout à coup ralentit. Vaincu par le courant, il dévia. On vira à droite; aussitôt le bateau s'inclina à tribord; l'eau envahit le pont

et faillit éteindre le foyer. On en fut quitte pour quelques instants d'émoi, et le steamer, virant toujours, put regagner la baie des Crocodiles.

Van Gèle résolut alors de faire une reconnaissance avec l'allège. Le lendemain, 31 octobre, en compagnie de Lié-nard et de quelques hommes munis de pagayes et de câbles, il parvint à franchir une partie du rapide. L'allège était tantôt halée, tantôt traînée sur les rocs. On passa la nuit, l'embarcation amarrée à la rive. Le lendemain, 1^{er} novembre, on se remit à traîner l'allège vers l'amont; le halage devenait de plus en plus difficile; la violence du courant semblait plus forte; deux câbles métalliques se rompirent; l'embarcation ne fut sauvée que grâce au câble de chanvre, le dernier dont on disposait. La crue des eaux inondait les rives; l'accostage devenait impraticable. Van Gèle résolut de rentrer au campement. En deux jours, il n'avait pu, à travers le rapide, que franchir un mille.

Le 4 novembre, le steamer et son allège redescendaient l'Ubangi, pour regagner Équateurville. En route, l'expédition s'engagea dans la Lobaye. L'*Henry Reed* remonta la rivière sur une distance de 40 milles; là, sa marche fut arrêtée par un rapide. Regagnant l'Ubangi, le steamer s'engageait peu après dans la N'Giri (rive gauche), sur une distance de 60 milles, jusqu'à hauteur d'un chenal que les indigènes disaient conduire vers la station des Bangalas,

Le 4 décembre, l'expédition rentrait à Équateurville.

Le problème de l'Ubangi n'avait pu être résolu.

Cependant, la proposition, émise le 9 juillet (1886), de prendre pour limite des possessions respectives le cours même de l'Ubangi, faisait l'objet de pourparlers entre les deux Gouvernements. Fin octobre, l'État du Congo se déclarait disposé à traiter sur cette base, à condition que la France reconnût que son droit de préemption des ter-

ritoires congolais, stipulé en avril 1884, ne pût être opposé à celui de la Belgique, et qu'en outre, un emprunt congolais fut admis sur le marché français.

Au début de novembre, MM. Pirmez et Strauch furent chargés de se rendre personnellement à Paris pour y obtenir l'autorisation d'émettre en France cet emprunt, qui ne devait pas dépasser 250 millions, représentés par 125,000 titres à prime.

Si, d'autre part, écrivait le Roi, le 4 décembre, M. Beernaert pouvait consentir à laisser coter par loi spéciale, après l'émission de l'emprunt Congo, les titres du Crédit foncier de France, cela faciliterait beaucoup nos projets.

Mais l'affaire fut immédiatement combattue par M. de Brazza. Ses partisans déclaraient ouvertement que la cession de la rive droite de l'Ubangi à la France n'avait pas à donner lieu à compensation, et qu'un droit de préemption absolu devait être opposé à l'interprétation de l'E. I. C. C'est ce que M. Pirmez faisait savoir à Bruxelles, le 1^{er} décembre.

La lettre de M. Pirmez au Roi ajoutait :

M. Bourée a eu, comme le Roi et M. Charme, un premier sentiment de crainte de voir M. de Brazza venir à Bruxelles, mais croit qu'à la suite d'entretiens avec le Roi, de Brazza pourrait être ramené.

Cependant, à la proposition que lui faisait Lambermont de recevoir M. de Brazza, le Roi préféra renoncer à cette entrevue.

Je pense, écrivait le Roi, que sa venue à Bruxelles soulèverait de nouvelles difficultés. On risque très fort qu'il ne s'entende pas avec la Compagnie d'études du Chemin de fer et soulève une nouvelle brouille. Il serait difficile au Roi, qu'il a tant attaqué, de le recevoir en ce moment. Il serait bon que M. Bourée allât à Paris, fit savoir à de Brazza que le Gouvernement du Congo ne manque pas d'argent; qu'il s'est arrangé avec celui

de la Belgique et que, pour que la France obtienne la moitié de l'Ubangi, elle doit consentir à l'emprunt. De Brazza sera, dans ces conditions, partisan de l'emprunt.

Trois jours plus tard, le 3 décembre, le Roi avait arrêté un projet de Convention que le Baron Lambermont fut chargé de confier à M. Pirmez, pour le présenter à M. Bourée, ministre de France à Bruxelles.

Conformément aux intentions du Roi, il n'y était question que de la délimitation de frontière et de l'emprunt, mais non de la question du droit de préemption de la France.

Le projet contenait :

ARTICLE PREMIER. — L'État du Congo et la République française conviennent de prendre pour limite commune de leurs possessions dans le Haut-Congo le thalweg de l'Ubangi, à partir du confluent de l'Ubangi avec le Congo. Toutefois, si l'Ubangi, dans son cours moyen ou supérieur, se dirigeait ⁽¹⁾ vers l'Ouest et coupait le 17° méridien Est de Greenwich, ou s'il se dirigeait ⁽¹⁾ vers l'Est et coupait le 20° méridien Est de Greenwich, il est entendu que la limite commune suivrait indéfiniment vers le Nord ce 17° ou 20° méridien, depuis son intersection avec le thalweg de l'Ubangi.

ART. 2. — Émission et cote en France de l'emprunt à primes, en lieu et place d'une loterie accordée par le Gouvernement de la République.

Le Baron Lambermont fit remarquer que si, dans la Convention, on passait entièrement sous silence la question de la préemption, on pouvait craindre qu'à Paris cette proposition fût considérée comme retirée. Mais le Roi désirait que l'accord fût établi sur la question des frontières et de l'emprunt. Il n'admettait de traiter du droit de préemption qu'à la condition que les deux premières propositions fussent acceptées.

(1) Il faut lire évidemment « descendait de ».

Le 6 janvier 1887, Banning, à qui le Roi avait soumis le projet de Convention, émit, quant à la nouvelle délimitation de frontière, un avis conforme à celui de Lambert.

Votre Majesté, écrivait-il au Roi, propose une ligne très avantageuse pour la France, en lui cédant les territoires à l'Ouest du 19^e méridien jusqu'à son intersection avec le 4^e parallèle Nord.

En réalité, Banning entendait fixer comme limite le cours même de l'Ubangi, depuis son embouchure jusqu'au parallèle qui, sur la carte annexée à la Convention de 1885, traçait la frontière septentrionale, du moins provisoire, de l'E. I. C. Au delà de ce parallèle, donc au Nord, les territoires de la rive gauche de l'Ubangi seraient « réservés » à l'E. I. C.

Mais, avant de soumettre définitivement la Convention à Paris, et dans l'ignorance du résultat de la mission de Van Gèle dans l'Ubangi, le Roi décida de faire télégraphier à Aden, à Junker, dont on venait d'apprendre l'arrivée à Zanzibar et le départ prochain pour la mer Rouge et Le Caire.

Le Roi désirait obtenir de Junker des indications géographiques précises sur la direction de l'Uele en aval d'Alikobbo, et la distance présumée entre ce point et les rapides de Zongo, atteints par Grenfell en janvier 1885.

Le 17 ou 18 janvier 1887, le Roi était mis en possession de la réponse télégraphique de Junker.

Nous ignorons le texte de la dépêche, mais nous savons ce qu'elle contenait en substance, par l'avis qu'exprimait Banning, à qui le Roi venait de la communiquer :

L'identité de l'Uele et de l'Ubangi, écrit Banning, le 18, ne serait plus contestable. Entre les points extrêmes atteints par Grenfell, d'une part, par Junker, de l'autre, il ne reste qu'une distance en droite ligne de 60 lieues au plus.

Il ajoutait :

M. Van Gèle doit avoir en main aujourd'hui la solution totale du problème. On m'assure que nous pourrions recevoir son rapport fin février, commencement de mars.

En conséquence, on décida d'attendre la confirmation du télégramme de Junker, comme aussi le rapport que Van Gèle ne pouvait tarder d'adresser au Gouverneur général et à Bruxelles.

Quelques jours plus tard, le 7 février, M. de Brazza embarquait à Bordeaux, à destination de Dakar et de Loango. Son éloignement de Paris allait donc mettre fin à ses interventions personnelles dans la discussion du projet de la nouvelle Convention.

Entre-temps, et vraisemblablement en février, le Gouvernement central avait été avisé de l'impossibilité dans laquelle s'était trouvé Van Gèle, fin novembre et début décembre 1886, de franchir les rapides de Zongo. Une carte, dressée par Van Gèle lui-même, traçait l'itinéraire suivi par lui du confluent de l'Ubangi jusqu'aux chutes. Ce document, établi par un officier de l'E. I. C. et reproduisant les indications les plus précises dont on disposait, servit à la mise au point des termes de la Convention qu'on se préparait à soumettre à Paris.

Mais au moment où l'on apprenait l'insuccès de Van Gèle dans l'Ubangi, on recevait à Bruxelles, grâce à l'intervention personnelle de Schweinfurth, qui se trouvait au Caire pour y attendre Junker, une relation détaillée de l'exploration de ce dernier dans le Bas-Uele. Elle confirmait en tous points le télégramme d'Aden. La carte de Junker indiquait en outre le peu de distance entre Ali-kobbo, sur l'Uele, et, au Sud, le Rubi, qu'avaient exploré, en 1884, Hanssens et Grenfell, ce dernier jusqu'aux rapides de Go.

On décida immédiatement (mars 1887) de confier à Stanley, qui partait pour Zanzibar, Le Cap et Banane ⁽¹⁾, des instructions à l'adresse de Van Gèle, reproduisant ce que contenait d'utile la relation de Junker.

Van Gèle, faute de ne pouvoir franchir les rapides de Zongo et d'amont, devait se rendre dans le Rubi (Itimbiri), établir un poste de dépôt au pied des rapides de Go et gagner de là, au Nord, par terre ou par eau, Alikobbo.

Nous verrons qu'au mois d'août 1887, Van Gèle se rendit en effet, et spontanément, dans l'Itimbiri. Mais les instructions écrites confiées à Stanley ne lui auraient, dit-il, jamais été remises.

Sur la proposition de Banning, la nouvelle Convention à passer avec la France devait contenir cette disposition qu'au delà du 4^e parallèle Nord, les territoires s'étendant sur la rive gauche de l'Ubangi et de l'Uele seraient réservés à l'extension territoriale de l'E. I. C., et ceux de la rive droite à l'extension de la colonie française.

La proposition de Banning était évidemment basée sur la conviction que lui avait donnée, sur l'identité de l'Ubangi-Uele, la relation de Junker. L'E. I. C. s'exposait donc à traiter sans que fût vérifiée au préalable l'hypothèse Junker que continuait à soutenir Wauters, directeur du *Mouvement géographique*, mais que combattaient encore, en France, les partisans de de Brazza, sans qu'il fût tenu compte aussi de l'existence du Bomu, qui, de l'avis de Junker, confluaient avec l'Uele pour former le bras unique qu'il convenait d'identifier avec l'Ubangi en amont des chutes.

Le Roi s'aperçut-il du danger d'admettre dès à présent l'Uele comme frontière ? Toujours est-il que le texte proposé par Banning fut modifié, et, dans le projet définitif de convention, on ne fit mention que de l'Ubangi.

(1) Expédition au secours d'Emin Pacha.

Le protocole fut signé à Bruxelles, le 29 avril 1887, par MM. Bourée et Van Eetvelde. Il était conçu en ces termes :

Le Gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo et le Gouvernement de la République française, après s'être fait rendre compte des travaux des commissaires qu'ils avaient chargés d'exécuter sur le terrain, autant qu'il serait possible, le tracé des frontières entre leurs possessions, se sont trouvés d'accord pour admettre les dispositions suivantes comme réglant définitivement l'exécution des derniers paragraphes de l'article 3 de la convention du 5 février 1885 :

Depuis son confluent avec le Congo, le thalweg de l'Ubangi formera la frontière jusqu'à son intersection avec le quatrième parallèle Nord.

L'Etat Indépendant du Congo s'engage vis-à-vis du Gouvernement de la République française à n'exercer aucune action politique sur la rive droite de l'Ubangi au Nord du quatrième parallèle. Le Gouvernement de la République française s'engage de son côté à n'exercer aucune action politique sur la rive gauche de l'Ubangi au Nord du même parallèle, le thalweg formant dans les deux cas la séparation.

En aucun cas, la frontière septentrionale de l'Etat du Congo ne descendra au-dessous du quatrième parallèle Nord, limite qui lui est déjà reconnue par l'article 5 de la convention du 5 février 1885.

Les deux Gouvernements sont convenus de consigner ces dispositions dans le présent protocole.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés, l'ont revêtu de leur signature et y ont apposé leur cachet.

Fait à Bruxelles, le 29 avril 1887.

*L'Administrateur général des Affaires étrangères
et de l'Etat Indépendant du Congo,*

(s) E. VAN EETVELDE.

*L'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire
de la République française à Bruxelles,*

(s) A. BOURÉE.

CHAPITRE VIII.

TROISIEME ET DECISIVE EXPLORATION VAN GELE.

Comme nous l'avons vu, Stanley, partant avec son expédition au secours d'Emin Pacha, était chargé par l'E. I. C. de remettre, au Congo, à Van Gèle, des renseignements sur les résultats de l'exploration de Junker dans l'Uele, et des instructions lui signalant, en conséquence, l'opportunité d'employer la voie du Rubi-Itimbiri pour atteindre, au plus tôt, la résidence de Djabir, sur le bas Uele.

Stanley, parti en mars 1887, après avoir contourné l'Afrique par Zanzibar, Le Cap et Banane, arrivait à Léopoldville, qu'il quittait le 1^{er} mai. Il rencontra Van Gèle sur le fleuve; l'entrevue dut rouler sur les moyens d'atteindre le confluent Bomu-Uele, soit par l'Ubangi, soit par l'Itimbiri. Mais les instructions écrites du Gouvernement de Bruxelles ne furent, d'après Van Gèle, jamais remises à ce dernier.

Descendu au Pool, pour organiser une nouvelle expédition, Van Gèle quittait Léopoldville le 1^{er} juillet, avec Liénard, Dhanis et 100 soldats. L'expédition avait à sa disposition l'A. I. A., l'*Henry Reed* et des allèges. Dhanis et une partie du contingent noir débarqués aux Bangalas, Van Gèle pénètre avec l'*Henry Reed* dans l'Itimbiri et pousse jusqu'au point terminus de la navigation, soit jusqu'au pied des rapides de Gô. D'après Dejaiffe ⁽¹⁾, l'*Henry Reed* n'aurait pas atteint les rapides; Van Gèle n'aurait pas dépassé Ibembo. Quoi qu'il en soit, il aurait tenté, d'Ibembo ou de Gô, de se frayer une route vers le Nord, à travers la forêt. L'entreprise lui parut bientôt impraticable. Il décida de rebrousser chemin, pour tenter à nouveau de franchir les rapides de l'Ubangi. En route, faisant

(1) Dejaiffe, notes manuscrites inédites.

escale aux Bangalas, il fait l'acquisition d'une énorme pirogue venue des Falls. L'embarcation lui paraît plus propre à franchir les rapides que la baleinière dont il disposait en 1886; elle lui sera, en effet, d'un appoint décisif.

Rentré à Léopoldville, il décide de pousser jusqu'à Boma, pour y réquisitionner du matériel et obtenir du Gouverneur général des instructions tendant à lui faire accorder, par les magasins du Stanley-Pool, toute l'aide de leurs disponibilités.

Tandis que Van Gèle tentait dans l'Itimbiri, mais en vain, de se frayer une route vers Djabir, les Français avaient exploré et occupé l'Ubangi en aval de Zongo.

Déjà, en 1887, Reboule, chef de poste de Kundja, qui disposait du petit steamer le *Ballay*, avait effectué quelques explorations sur la rivière.

Dolisie, revenu dans l'Ubangi, reprenait ses reconnaissances en pirogue; en juillet, il passe à Impfondo, puis à Miangwe, où il est attaqué le 29, ce qui l'oblige à rentrer, le 31, à Kundja.

L'occupation française de l'Ubangi était au surplus entravée par la maladie de deux nouveaux agents : Dolle et de Cressac, retenus à Kundja.

Cependant, Uzac et Pelletier venaient renforcer l'effectif; Boffard, Terrier et Michel Dolisie étaient attendus.

En outre, Dolisie (Albert) demandait à Brazzaville Verstroffer et Froment, le premier pour fonder un poste à Modzaka, le second à Bangui, en face de Zongo.

A partir de janvier 1888, deux postes français sont installés : l'un au confluent (rive droite) de l'Ubangi, au promontoire rocheux de Liranga, confié à Uzac; l'autre près du village de Modzaka, par 1°48' latitude Nord, à Verstroffer, avec comme adjoints Pelletier et Dolle. Bangui sera fondé peu après; ce dernier poste sera confié à Michel Dolisie.

Cependant, le 4 août, Dolisie (Albert) avait reçu, à Kundja, de nouvelles instructions de de Brazza; nous n'en connaissons point le texte, mais nous sommes en droit de juger de leur esprit par les suggestions qu'elles inspirent à Dolisie dans une lettre adressée à de Chavannes, le 4 août 1887 :

Je voudrais savoir, écrit Dolisie, qui nous a laissés rouler dans cette délimitation de l'Ubangi. Je ne comprends pas la nature des réserves faites au sujet des territoires situés au Nord du 4° degré, puisque l'acte constitutionnel de l'État Indépendant (*sic*) lui assigne cette limite, et j'ai bien envie de passer outre.

En avril, Dolisie entendait donc ne pas plus tenir compte de la convention franco-congolaise du 29 avril 1887, que, deux ans auparavant, de celle du 5 février 1885.

En septembre, Dolisie peut disposer du *Ballay* et parvient ainsi à remonter la rivière jusqu'à Bangui, en face de Zongo.

Rentré à Kundja, il en repart le 6 décembre, trouve à Modzaka l'*Alima*, que la maison Daumas Béraud a envoyé de Brazzaville, le 26 novembre, à sa disposition, et, de la sorte, atteint une deuxième fois les rapides de Zongo. Il essaie, mais en vain, de franchir la première passe, le 2 février 1888.

Le soir il échoue sur un banc rocheux, passe la nuit dans cette position. Le lendemain, il revient à Bangui; le 24 il est à Kundja et le 30 à Liranga. A la fin de l'année 1888, il descend à Brazzaville pour y remplacer de Chavannes. Il ne réapparaîtra sur l'Ubangi qu'en juin 1889.

Van Gèle, revenant de Boma à Léopoldville, quitte cette station à bord de l'*En Avant*, avec, en allège, la grande pirogue des Bangalas.

Accompagnent Van Gèle : Liénard, qui a participé à l'expédition de 1886; Schoenberg, capitaine de steamer; Hanssens, mécanicien; 17 soldats haoussas et zanzibarites,

et 16 payeurs; à l'Équateur, il renforce son personnel noir de 24 indigènes. L'expédition arrive à Zongo le 21 novembre 1887.

Bien que le niveau de la rivière y fût de quatre pieds moindre qu'en octobre 1886, l'*En Avant* ne put franchir le premier rapide de Zongo. En conséquence, Van Gèle partit en reconnaissance en pirogue, accompagné de Liénard, laissant à Zongo ordre de frayer à la hache une route dans les bois entre la baie des Crocodiles et celle en amont du rapide.

Son intention était d'y faire transporter, pièce par pièce, l'*En Avant*.

La pirogue portant Van Gèle et Liénard fut hissée sur les rocs; puis, le rapide franchi, on gagna à la pagaie une île baptisée plus tard île des Lances, parce qu'on y trouva quantité d'armes abandonnées. Immédiatement en amont, l'embarcation ne put remonter le courant qu'à l'aide de câbles. Après quatre jours de cette manœuvre, elle atteignit le rapide de Bonga, barrant la rivière d'une rive à l'autre. C'était là qu'en janvier 1885 le *Peace* de Grenfell avait dû s'arrêter. Vers la rive gauche, Van Gèle découvrit une passe au courant relativement faible que pourrait remonter, pensait-il, l'*En Avant*, aux hautes eaux.

En conséquence, il revint à Zongo, où le steamer démonté fut traîné sur la route qu'on venait de tracer à travers bois. L'*En Avant*, remonté, put vaincre le courant jusqu'au rapide de Bonga; mais, arrivé là, il fallut lancer du bord un câble que 40 hommes, qui avaient longé la rive, tirèrent pour faire pénétrer l'*En Avant* dans la passe. La pirogue suivait à la pagaie (30 novembre 1887).

Le lendemain (1^{er} décembre), steamer et pirogue, allant de l'avant, sont arrêtés au pied des rapides de Belly. La pirogue, envoyée en reconnaissance, découvre une passe. L'*En Avant* s'y engage et la franchit, mais s'ouvre alors

un dédale d'îles et de rocs. Van Gèle, en pirogue, y découvre un couloir de 2 m. 50 à 3 m. sur 3 pieds de profondeur. Le steamer, allégé, s'y engage, halé par un gros câble. Le rapide fut baptisé *Rapide de l'Éléphant* (dans un des îlots du dédale on avait abattu un énorme pachyderme, ce qui, avec les vivres qu'on recevait des villages riverains, assura le ravitaillement).

○ Au delà de la passe, à travers le dédale d'îlots, steamer et pirogue passèrent sans trop de difficultés. On atteignit ainsi le village de Mokwangay, rive Nord. Là, libre d'obstacles, l'Ubangi s'ouvrait, large de 800 à 900 mètres. De Zongo à Mokwangay, on avait mis 20 jours pour franchir les passes.

○ *L'En Avant*, reprenant sa marche, arrivait sans encombre, le 23 décembre, en vue des rapides de Banzy. Les pagayeurs envoyés en reconnaissance constatèrent que la rive droite (Nord) était impraticable, mais qu'au Sud (rive gauche) on pouvait se hasarder dans une baie où cependant émergeaient des blocs de roches. *L'En Avant* s'y engagea, mais ne put remonter le courant. On décida alors d'envoyer en avant la pirogue pour ancrer un câble qui aidât le steamer à passer. On approchait de la rive dans une eau plus calme, quand tout à coup l'ancre retenant le câble céda. Un des indigènes, accouru à la rive, se jeta à l'eau, emportant une corde qui, nouée au câble désancré, fut ramenée à terre. Les indigènes aidèrent au halage de *L'En Avant*, ce qui permit au steamer d'accoster. Deux jours plus tard, *L'En Avant* reprenait sa marche et atteignait, le 28, les rapides de Cetéma.

Le 29, le steamer donnait contre un roc; on dut stopper pendant 24 heures pour réparer l'avarie. Le 30, des bancs de sable arrêtaient la marche de place en place. Les villages riverains se montraient agressifs. Le 31, au soir, le steamer heurtait encore un banc rocheux; il fallut camper dans une île.

Le 1^{er} janvier 1888, le steamer donnait à nouveau sur

le roc, et une voie d'eau de 1 m. 20 sur 0 m. 15 s'ouvrait dans la coque. On aveugla par des planches et des étoffes la voie d'eau et l'*En Avant* eut le temps d'accoster une île proche. Quatre jours plus tard (5 janvier) — on en était toujours aux réparations du steamer — on vit déboucher, en amont, une soixantaine de pirogues portant chacune vingt guerriers. En même temps, une vigie placée sur un arbre annonçait l'approche d'une bande armée qui avait abordé l'île du côté de la rive gauche.

Le combat s'engage; il dure trois heures. L'assaillant refoulé, Van Gèle décide de redescendre la rivière. On marche sans arrêt jusqu'à 4 heures du matin. Les jours suivants, jusqu'à Mokwangay, pas d'incidents. Mais là, les eaux ayant baissé, le passage est plus difficile qu'à la montée. Plus loin, aux rapides de l'Éléphant, la passe est presque à sec. On s'apprête à gagner la rive gauche pour y ancrer, quand Van Gèle découvre un couloir, inaperçu à l'aller (au début de décembre 1887). L'*En Avant*, à moitié démonté, passe. En aval, au milieu des roches, on s'arrête pour remonter le steamer. Le travail dure deux jours. Au banc de Belly, la passe utilisée à la montée a disparu; la baisse des eaux a modifié l'aspect des lieux, mais tout à côté de la rive gauche, Schoenberg découvre une passe que le steamer franchit sans accident.

A Bonga, nouvelle reconnaissance en pirogue par Van Gèle et Schoenberg. Emportée par le courant, l'embarcation tombe d'une hauteur de 1 m. 20. Fort heureusement, elle ne s'est pas retournée; les occupants sont saufs, mais la pirogue va se caler sur un banc; les hommes parviennent à la dégager et l'on peut regagner la rive en faisant glisser, à force de bras, le canot sur les rocs.

Le lendemain, on découvre, tout près de la rive gauche, une passe que surplombent des branches d'arbres. L'*En Avant*, à moitié démonté, s'y engage; quelques milles plus loin, il ancre enfin dans la baie de Zongo.

Van Gèle venait enfin d'atteindre, par delà les rapides réputés infranchissables, le haut Ubangi, jusque chez les Yakomas, c'est-à-dire à peu de distance du confluent Uele-Bomu. L'hypothèse Wauters était aux neuf-dixièmes vérifiée.

D'après ses calculs, au point terminus de son exploration (villages Yakoma, 21°55' long. Est et 4°10' lat. Nord) il avait pu constater que, de ce point, une centaine seulement de kilomètres le séparaient d'Alikobbo, sur le bas Uele.

Le 1^{er} février, Van Gèle avait regagné l'Équateur, et, le 13, Léopoldville.

Le 15 mars, le Gouvernement central recevait le câblogramme lancé de Saint-Paul de Loanda par le Gouverneur général Camille Janssens, annonçant la réussite de l'expédition Van Gèle.

La relation officielle du voyage par l'explorateur arrivait à son tour à Bruxelles un mois plus tard (environ 15 avril).

CHAPITRE IX.

QUATRIEME EXPEDITION VAN GELE.

ORGANISATION DE L'UBANGI.

Le 6 février 1889, Van Gèle embarquait à Lisbonne. Il était chargé par le Roi Souverain d'organiser la région qu'il venait d'explorer.

Le 21 mai, il quittait Léopoldville, ayant à sa disposition l'*En Avant*, l'*A. I. A.* et la grande pirogue. Il était accompagné de Georges Lemarinel, Hanolet, De Rechter, Busine, des mécaniciens Gustafson et Christensen, du Maltais Attar et du botaniste Meunier (ce dernier obligé de rebrousser chemin avant d'arriver au Stanley-Pool).

Pendant que cette nouvelle expédition Van Gèle arrivait sous l'Équateur, Dolisie, venant du Gabon, débouchait sur le Congo par l'Alima et se dirigeait vers l'Ubangi.

Le 25 juin 1889, l'expédition Van Gèle débarque à Zongo. Van Gèle y laisse Hanolet et Busine. La situation de Zongo — le premier poste de l'Ubangi — avait été choisie pour la raison suivante : l'endroit, au fond d'une baie, au pied de la montagne longeant les rapides, commandait la seule passe praticable; en outre, à Zongo s'étendait une plaine herbeuse propre à la construction d'une station et à l'établissement de plantations pour son ravitaillement.

Fin juin, la hauteur des eaux permit d'engager les deux bateaux dans les rapides; l'*En Avant* part en tête, ayant à bord Van Gèle, Lemarinel et Christensen. Suit l'*A. I. A.* où sont montés De Rechter, Attar, Gustafson et Moses Daniel.

Au rapide baptisé depuis de son nom, l'*En Avant* fut sur le point de se perdre. Les deux steamers y furent bloqués trois jours. Puis on franchit sans trop de difficulté le rapide de l'Éléphant; les deux steamers, l'*En Avant* toujours en tête, continuent; ils vont atteindre Mokwangay, quand un coup de barre maladroit fait dévier l'*A. I. A.* et le refoule vers l'aval; le bateau, fort heureusement, se cale sur un roc. L'*En Avant* ancre aussitôt sur un banc de sable et envoie la pirogue au secours de l'*A. I. A.* Le chargement en est déversé dans la pirogue, le steamer s'allège, décale et fait basculer la pirogue. Mais, en décalant, il s'incline. Van Gèle ordonne aux blancs de sauter dans l'allège. A peine ont-ils quitté l'*A. I. A.* que les deux embarcations, accolées par le courant, sont lancées contre une roche.

L'allège sombre, ne gardant au-dessus de l'eau que son arrière, où De Rechter avait pris place. Celui-ci peut remonter sur l'*A. I. A.*, qui, par miracle, n'a pas sombré. Van Gèle, lancé dans les tourbillons, saisit un bout de

câble qui lui permet de regagner le steamer. Trois hommes ne sachant pas nager s'agrippent à la cage à poules tombée du toit du steamer. Le courant les emporte; ils disparaissent. Gustafson s'aide d'une rame, puis d'un matelas. Une pirogue indigène vient le recueillir, évanoui, à deux milles en aval. L'allège ne pourra être retirée qu'aux eaux basses, en janvier. Quant au steamer, sa position reste critique. Après trois heures de vains appels, un indigène, alléché par des offres brillantes, consent à joindre l'*A. I. A.* en pirogue. Van Gèle s'y couche et se confie au noir, qui, avec une adresse merveilleuse, franchit le tourbillon et regagne la rive!

Le noir va ensuite prévenir le poste de Mokoangay, où se trouve amarrée la grande pirogue, qu'on fait descendre le long de la rive. Van Gèle peut ainsi, le lendemain, atteindre l'*A. I. A.*, dont les voies d'eau de la veille ont été provisoirement aveuglées. Le steamer est retenu par deux câbles que manœuvrent des hommes installés sur des roches. L'hélice, prise entre un roc et l'allège, est brisée à coups de marteau, et le gouvernail enlevé. Dix payeurs de l'équipage prennent place à bord de l'*A. I. A.*, que l'on dégage à l'aide de câbles. Le steamer se relève, obéit au courant et, les câbles coupés, est conduit à la rive par Christensen. En six jours, on termine les réparations.

On recommence le passage des chutes de l'Éléphant, et les deux steamers atteignent enfin Mokoangay (août 1889).

Il est nécessaire d'y installer un poste de transit pour faire la liaison entre Zongo, en aval des rapides, et les futurs postes d'amont. A cet effet, Van Gèle installe à Mokoangay même un gradé noir, Osmani, avec sept hommes, soit l'équipage de l'allège, dont le service ne semble plus indispensable en amont.

Les deux steamers, l'*A. I. A.* et l'*En Avant*, quittent Mokoangay quelques jours plus tard et atteignent, sur la rive gauche et méridionale, un endroit qu'on estime en tous points propre à l'installation d'un poste. Le poste est

confié à de Rechter. La construction de Banzyville, — il est baptisé de ce nom, — commencée le 3 septembre, sera terminée le 23 décembre.

La population des environs était dense. Petits chefs et indigènes affluèrent immédiatement au campement. Le premier résultat du choix de Banzyville fut qu'en quelques jours Van Gèle y avait reçu une telle quantité d'ivoire qu'il jugea opportun de l'évacuer aussitôt vers Mokoangay et Zongo. Lui-même descendit à cet effet à bord de l'*En Avant*, emportant dans l'allège son ivoire. De Mokoangay, où il laisse l'*En Avant*, il descend à travers les rapides et atteint Zongo en huit heures et demie, pour en repartir immédiatement avec Busine et regagner l'amont; il met six jours à remonter les rapides jusqu'à Mokoangay, où il arrive le 23 août. Le 25, Lemarinel, malade, y descend à son tour de Banzyville. C'est à ce moment que Musy arrive au pied des rapides, sur la rive Nord, en face de Zongo, et y installe le poste français de Bangui, « une seule baraque couverte de paille et entourée de forêts ». Il a à sa disposition dix soldats sénégalais, quelques fusils, 10,000 cartouches. Il a pour mission de surveiller ce qui se passe sur la rive opposée. Il écrit :

Hanolet, chef de poste de Zongo, impose la visite des pirogues s'engageant dans la passe. Il aurait volontiers arrêté des pirogues à pavillon français, si je ne lui avais fait entrevoir que je pourrais, dans ce cas, lui montrer ce que valent dix laptots commandés par un sous-officier.

Musy savait-il qu'Hanolet disposait de cinquante Zanzibarites, de nombreux fusils et de 50,000 cartouches ?

Quelques jours plus tard, le 3 janvier 1890, le poste français de Bangui était attaqué par les Bondjos. Musy riposte, poursuit les indigènes en forêt. Lui-même et dix de ses laptots sont tués à peu de distance du poste. Onze jours plus tard, le 14, Hanolet, prévenu, se met à leur recherche, mais sans succès. Le poste de Bangui sera rétabli le 27 du même mois.

Le 3 septembre, l'*En Avant*, ayant à bord Van Gèle et Busine, quittait Mokoangay pour Banzyville. Le poste établi par De Rechter menaçait d'être envahi par la crue des eaux. Proche du fleuve, une éminence rocheuse offrait un endroit propice. On s'y fixa.

En novembre, Van Gèle explore les affluents septentrionaux du haut Ubangi : le Kwengou et le Benghi.

Le mois suivant (12 décembre) il s'engage dans le Kotto. Revenu sur l'Ubangi, il est, trois semaines plus tard (fin décembre 1889), à Yacoma (confluent Uele-Bomu); il tente de pousser davantage vers l'amont, mais dans le Bomu, comme sur l'Uele, l'*En Avant* butte bientôt sur des bancs rocheux qui le forcent à rebrousser chemin. Le steamer descend pour ancrer à Banzyville.

CHAPITRE X.

LA LIAISON YAKOMA-DJABIR.

Pendant que Van Gèle tentait de remonter l'Uele, Jérôme Becker quittait les Falls pour rentrer définitivement en Europe. A Basoko, il rencontre Djabir, s'abouche avec lui et décide d'accompagner le chef bandia à travers le bassin de la Lulu, de l'Itimbiri et de la Likati, pour gagner, sur le bas Uele, Alikobbo, désormais célèbre par la relation de Junker. Becker sera bientôt suivi par Roget et Milz, qui s'installeront à Djabir et prépareront ainsi, de leur côté, la jonction Alikobbo-Ubangi.

Pendant quatre mois, l'*En Avant* attendra à Banzyville le moment favorable pour tenter à nouveau de pénétrer dans l'Uele ou le Bomu. Le 11 mai 1890, Van Gèle quitte Banzyville en compagnie de Lemarinel, revenu de Léo; De Rechter, Gustafson et Christensen, avec l'*En Avant*, l'*A. I. A.* et quatre pirogues. Busine reste à Banzyville, remplaçant De Rechter.

Le 29 mai on passe au confluent du Kotto. On en profite pour remonter la rivière et visiter Ganda, frère (?) de Bangasso. Puis, revenant à l'Ubangi, on poursuit la marche vers l'amont et l'on débarque à Yacoma le 30 mai (rive droite). On fait choix de l'endroit pour y établir un poste qui commandera le point de bifurcation Uele-Bomu. Le poste est confié à De Rechter. A peine installé, Van Gèle s'empresse de traiter avec Dayo, chef yacoma, et d'envoyer chez Bangasso et Ganda, les deux chefs Sakharas, des émissaires.

Les préparatifs d'établissement sont à peine commencés, qu'arrivent, au nouveau poste, Bangasso et son frère Lengo, suivis d'une caravane chargée de plus d'une tonne d'ivoire.

Le lendemain arrivait Ganda. Bangasso signa avec Van Gèle, un traité plaçant son territoire sous le protectorat de l'E. I. C.

Au moment où Van Gèle installait son nouveau poste d'Yacoma, d'où il allait tenter à nouveau de pénétrer dans l'Uele, Roget venait, depuis trois jours, d'atteindre l'Uele chez Djabir. Parti de Basoko en avril 1890, accompagné de Milz et de Duvivier, il avait décidé d'atteindre Djabir et l'ancienne Zériba d'Alikobbo. Pour y arriver, l'expédition avait quitté l'Aruwimi en pirogue, descendu le Congo jusqu'à l'Itimbiri et remonté cette rivière jusqu'au confluent (rive droite) de l'Elongo, où elle avait fondé un petit poste (Ibembo) confié à la garde du sous-officier Duvivier.

Roget et Milz, continuant vers l'amont, atteignirent les rapides de Gô; de là, par voie de terre, le long de la rive Nord, ils avaient gagné le confluent de la Likati. Mais, revenus sur leurs pas, après avoir installé un petit poste de noirs à Ekwangatana, ils avaient regagné Ibembo, pour faire route à travers la forêt au Nord-Nord-Est, dans la direction de Djabir. Le 27 mai 1890, après une marche

des plus pénibles, ils débouchaient sur l'Uele, face au village de Djabir. Ils avaient ainsi réussi l'entreprise qu'avait tentée, sans succès, Van Gèle, en août 1886.

A peine arrivé, Roget, guidé par les lanciers de Djabir, avait poussé au Nord, jusqu'à la Mbili et la Gangu. Le 9 juin, il était rentré à Djabir.

Si, au lieu de pousser vers le Nord, Roget avait immédiatement tenté de descendre en pirogue l'Uele, il eût pu rejoindre à Yacoma Van Gèle dès le 1^{er} ou le 2 juin. Mais la région d'aval était signalée par Djabir comme peu sûre; les agents du Gouvernement égyptien eux-mêmes, anciens traitants nubiens, ne s'y étaient pas aventurés, disait Djabir. Sur l'Uele, ils n'avaient pu dépasser Bagozo, village situé en aval, à hauteur des rapides réputés infranchissables. Ils avaient bien atteint, sous la conduite de Rafai, venu du Shinko, le confluent Uele-Bomu, — comme l'avaient signalé à Van Gèle les Yacomas, — mais par la route du Bomu. Cette considération n'eût vraisemblablement pas arrêté Roget si ce dernier avait eu du moins connaissance de l'arrivée de Van Gèle à Yacoma.

Deux mois environ s'écouleront encore avant que, dans ce dernier poste, on apprenne l'arrivée d'un blanc à Djabir et, à Djabir, la fondation de Yacoma.

En juillet 1890, Van Gèle, avec l'*A. I. A.* et l'*En Avant*, décide de remonter l'Uele. Les deux steamers y pénètrent, arrivent sans encombre jusqu'au village de Prikissa, chef bira, (rive droite), puis chez Bagozo. Un peu en amont du village, à hauteur de l'île Banifa, les deux steamers vont se heurter à un banc rocheux. Van Gèle les fait ancrer, les laisse à la garde de De Rechter et, en compagnie de Lemarinel, s'engage en pirogue dans les rapides; à grand'peine il parvient à les franchir et atteint le village dit de Mokwangou. Il fait le point et relève $23^{\circ}4'27''$ long. Est. Il est donc, d'après ses calculs, à 15 km. d'Abdallah. Les riverains de Mokwangou l'ont bien accueilli et lui ont offert une assez rondelette quantité d'ivoire. Néanmoins,

il ne poursuit pas sa route. Pour quel motif ? Il rebrousse chemin et rejoint De Rechter à hauteur de l'île Banifa.

L'expédition ramène les deux steamers à Yacoma. Van Gèle et Lemarinel tentent alors de pénétrer, mais en pirogue, dans le Bomu, où ils relèvent bientôt, sur la rive gauche, le confluent d'une rivière de quelque importance. Ils s'y engagent. C'est le Mbili. Mais la rivière n'est pas navigable; là aussi, à peu de distance du confluent, une chute les arrête. Ils reviennent à Yacoma, affrètent de nouveau l'*A. I. A.* et l'*En Avant*, pour remonter le Bomu et tâcher d'atteindre un point proche de la résidence de Bangasso, installé au confluent de la rivière Bali, affluent Nord du Bomu. Les deux steamers arrivent aisément jusqu'au banc rocheux de Coni.

Van Gèle baptise ces rapides du nom de Hanssens. Mais l'usage des deux steamers semblant aussi impraticable sur le Bomu que dans l'Uele, ils sont ramenés à Yacoma. Ces dernières tentatives d'exploration étaient achevées dès avant le 1^{er} septembre.

A peine rentré à Yacoma, Van Gèle y voit arriver Bangasso, qui l'invite à le guider lui-même par terre jusqu'à son village, au Bali. On réembarque donc en pirogue, on remonte le Bomu jusqu'au village d'Oango, rive Nord, au pied des rapides de Coni (rapides Hanssens), que l'on contourne par un sentier sur la rive Nord. On réembarque, et, en amont, un jour de navigation les conduit au confluent de la rivière Bali, au village de Pingo, frère de Bangasso. Le même soir, Van Gèle gîte chez Bangasso. Avant la fin de septembre, Van Gèle était rentré à Yakoma.

Au moment où Van Gèle venait d'occuper la rive Nord du Bomu jusqu'à la chefferie de Bangasso et le bassin du bas Bali, coupant ainsi la route que tenteraient de se frayer les Français en amont du confluent Uele-Bomu, la mission Crampel arrivait, le 25 septembre, à Bangui. Elle y reste jusqu'au 13 décembre, pour gagner le Baghirmi. En

faisant ses adieux au chef de poste de Zongo, Crampel lui dit :

Je n'ai pas d'espoir; cependant, si je reviens, je vous donne rendez-vous à Paris en 1893.

Après avoir passé les rapides, Crampel s'engage vers le Nord, en remontant le Kwengo. Le 28 octobre, il se trouve par 5°11'10" lat. Nord. Il compte être au Baghirmi trois mois plus tard. Le 9 avril, il tombe, à El Kouti, dans un guet-apens organisé par le chef musulman El Senoussi, avec l'assentiment de Rabah.

Le contact entre agents français et ceux de l'E. I. C. n'est donc pas encore établi sur le haut Ubangi.

Mais, à la fin de l'année, la rive Nord du haut Ubangi sera partiellement occupée par la création de deux postes : l'un, Cétéma, en aval de la Kotto; l'autre, en amont, Inkesse, à une heure en aval en pirogue du Yakoma belge.

Cependant, Roget avait quitté Djabir dès le mois de juillet, pour regagner Basoko, le Pool et Boma, laissant la direction du poste du bas Uele à Milz, avec comme adjoint Mahutte et ayant pour instruction d'opérer la liaison avec le confluent Uele-Bomu.

En conséquence (juillet-août), Milz, Mahutte et Djabir, avec 100 fusiliers et 400 lanciers, tâchent de se frayer une route à travers les populations non soumises, le long de la rive droite. Échec. On rentre à Djabir après neuf jours.

Milz ne peut organiser immédiatement une nouvelle expédition; il est obligé de refouler, au Sud de l'Uele, la bande arabe de Kipanga-Panga (septembre). Mais, fin de ce mois, Milz reçoit un nouvel adjoint, Dejaiffe. Il peut, dès lors, préparer une nouvelle expédition à travers la forêt, vers l'aval. Mahutte, malade, reste à Djabir.

D'après Dejaiffe, Milz aurait, peu après, en septembre ou octobre, pris par eau la route d'Yakoma. Arrivé à destination, il y aurait rencontré Van Gèle, qu'il aurait invité à l'accompagner à Djabir.

D'après Van Gèle, la liaison entre Djabir et Yakoma se serait, au contraire, opérée comme suit :

Van Gèle, revenu de Bangasso à Banzyville, le 1^{er} octobre, après avoir adressé au Gouvernement son rapport sur sa visite au chef sakhara et remis à Lemarinel le commandement de l'expédition, se préparait à rentrer en Europe après une dernière visite à Yakoma. Revenu dans ce poste, il y apprend, le 18 novembre, par les rumeurs indigènes venues de Bangasso et des environs, qu'un blanc est installé à Djabir. Comme il estime l'Uele impraticable, il retourne chez Bangasso, où il arrive le 26 novembre et obtient du chef de se faire guider dans l'entre-Bomu-Uele jusqu'à Djabir. Avec ses guides, dix Zanzibarites et dix porteurs, Van Gèle quitte Bangasso, traverse le Bomu, la Bili et arrive, après un total de marche de vingt-quatre heures, sur l'Uele, à hauteur de l'île Mutemu, longe la rive, passe à hauteur de la Zériba d'Alikobbo, puis de celle de Rafai. Le 1^{er} décembre il est au village de Ngouassa, où il obtient pagayeurs et pirogues; il remonte l'Uele et arrive, le 2 décembre, au village Gamanza. Le lendemain, 3, il rencontre Milz, qui venait à sa rencontre. Le jour même il est à Djabir, où il trouve Dejaiffe, Mahutte, le sergent De Bauw et le drogman Soliman.

A la fin du mois, on apprenait à Bruxelles que la jonction entre Yakoma et Djabir venait d'être faite par Van Gèle, qui avait ainsi résolu le problème Ubangi-Uele.

CHAPITRE XI.

LE CONFLIT AU BOMU.

Le bas Uele et le bas Bomu venaient d'être occupés par l'E. I. C. quand on apprit, à la fin de l'année (décembre 1890), que le Gouvernement français se proposait de désigner Liotard pour diriger une mission scientifique sur le haut Ubangi, mission qui, en réalité, devait préparer

l'occupation française. Liotard ne devait arriver dans l'Ubangi qu'un an plus tard.

Après avoir accompagné Milz au début de décembre 1890 dans une expédition contre les Arabes des Falls, sur la Bima (voir mon article, revue *Congo*, mai 1935 : *Souvenirs de l'Uele, les Arabes des Falls*), Van Gèle, revenu à Djibir, quitte cette station le 15 janvier 1891, descend l'Uele en pirogue jusqu'à Mokwangou, où il contourne à pied les rapides; s'embarque à bord de l'A. I. A., qui l'attendait sur la rive Sud (village gembele), et rentre à Yakoma pour, toujours à bord de l'A. I. A., descendre vers le Pool. Il est accompagné de De Rechter, malade. A Zongo, il laisse l'A. I. A. et descend en pirogue avec Hanolet (fin de terme) et De Rechter. Hanolet est remplacé à Zongo par le lieutenant Heymans.

En route, De Rechter, épuisé, meurt des suites d'une dyspepsie intestinale. On l'enterre à Modzaka, poste français sur la rive droite.

Van Gèle et Hanolet débarquent à Léopoldville, le 21 février, pour y apprendre que, devançant Liotard, deux agents français, Gaillard et De Poumayrac, sont prêts à quitter Brazzaville pour gagner le Haut-Ubangi.

Van Gèle, à bord du *Stanley*, revient immédiatement à Zongo; avec l'A. I. A. et la pirogue il remonte jusqu'à Yakoma, où il apprend, en septembre, l'arrivée de Gaillard et De Poumayrac. Ceux-ci avaient quitté Brazzaville à bord du *Ballay*, avaient atteint Bangui (où Musy était à ce moment remplacé par Ponel), puis avaient tenté de franchir les rapides, mais le *Ballay* y avait chaviré et les deux agents français n'avaient eu la vie sauve que grâce à l'arrivée de Moses Daniel, le gradé noir qui commandait le poste de Mokoangay. De Mokoangay ils avaient gagné Yakoma en pirogue. Là, ils déclarèrent vouloir explorer au Nord du Bomu. Mais ne parvenant pas à entrer en relations avec les riverains, ils décidèrent d'atteindre l'inté-

rieur en remontant le Kotto. Mal leur en prit : la petite expédition y est attaquée par les Bubus. De Poumayrac y perd la vie avec bon nombre de ses laptots. Gaillard, échappé au massacre, restera sur le haut Ubangi et installera en octobre, sur la rive Nord, le poste français d'Yakoma.

En juillet (1891) partait de Brazzaville l'avant-garde de l'expédition Dybowski. Cette avant-garde se composait de MM. Nebout, Brunache et Buquez. A Bangui ils sont rejoints par Dybowski.

Nebout s'en alla explorer le Poku, affluent Nord de l'Ubangi, tandis que Brunache, en compagnie de Ponel, explorait la Kemo jusqu'à 6°11', et l'Oubela, tous deux affluents Nord de l'Ubangi. Le 27 décembre, une lettre de Dybowski datée de Bangui annonçait qu'il avait battu les agresseurs de Crampel.

Vers la même époque (août), Le Marinel n'en explore pas moins, lui aussi, la rive Nord de l'Ubangi, mais plus en amont; jusqu'à la chute de Bougou, il remonte le Kotto, où De Poumayrac et ses laptots venaient d'être massacrés cinq mois auparavant.

A ce moment aussi (21 août) arrivaient sur le haut Ubangi les premiers agents commerciaux de la région. L'*Auguste Beernaert* de la S. A. B. parvenait à franchir les rapides et atteignait Banzyville et Yakoma. En octobre, Camille Delcommune rentrait au Pool en compagnie de Van Gèle. Il avait, avec les bons offices de ce dernier et de Le Marinel, installé quatre factoreries à Zongo, Banzyville, Yakoma et même chez Bangasso ⁽¹⁾.

(1) Ces factoreries ne devaient avoir qu'une existence éphémère. Le 14 février suivant (1892), Georges Le Marinel, sur les instructions du Gouvernement, prenait à Yakoma deux circulaires en exécution du décret du 29 septembre 1891. L'une des circulaires interdisait l'achat de produits du domaine, ivoire et caoutchouc, en aval du confluent Uele-

En février (1892), le Gouvernement de l'E. I. C. apprenait que Liotard faisait route vers l'Ubangi, en vue d'étendre l'occupation française aussi loin que possible vers l'Est.

Legrelle suggéra au Roi la nomination d'une commission mixte (franco-congolaise) géographique et juridique en vue de prévenir sur place tout conflit.

Le Roi chargea Legrelle de soumettre à Ribot cette proposition. Legrelle s'exécuta par une lettre en date du 11 avril, ajoutant que, depuis deux ans que l'E. I. C. occupait le bas Bomu, le Gouvernement français n'avait jamais protesté et que l'E. I. C. ne croyait pas, de son côté, avoir, par son occupation « du bas Bomu, qui n'était pas à confondre avec le haut Ubangi », fait application erronée de la Convention franco-congolaise du mois d'avril 1887.

Le Gouvernement de la République répondit qu'il ne pouvait se rallier à la proposition du Roi que sous condition préalable de l'évacuation des territoires contestés. Le Roi déclara cette condition inacceptable. Pour couvrir la responsabilité de l'E. I. C. en cas de conflit sur place, il s'empressa de faire tenir aux agents de l'Ubangi des instructions leur enjoignant de garder une attitude purement défensive. Le statu quo était donc maintenu jusqu'à l'arrivée sur place des Français.

Les premiers incidents provoqués par leur arrivée surgissaient en février-mars (1892) à Cétéma et au village Wando, près du poste des Abiras. Des laptots français incursionnaient sur la rive Sud; le lieutenant Mathieu, chef de poste de Banzyville, essayait même leurs coups de feu.

L'accord sur la constitution d'une commission mixte

Bomu. L'autre allait jusqu'à interdire tout commerce en amont de ce confluent. En conséquence, les comptoirs de la S. A. B. furent levés. Cammaert, chef du secteur commercial de la S. A. B. dans l'Ubangi, évacuait Bangasso le 1^{er} mars, Yakoma le 7 mars (gérant Kuhnel), Banzyville le 11 mars (gérant Grillet) et enfin Zongo. Le 18 du même mois, Cammaert et ses agents avaient réintégré le Pool.

n'étant pas obtenu, le Roi demanda l'application de l'article 2 de l'Acte général de la Conférence de Berlin, pour faire trancher le litige par voie de médiation.

Le 14 mai, Ribot faisait savoir à Legrelle que M. Jamais, sous-secrétaire d'État aux Colonies, rejetait toute proposition de médiation ou d'arbitrage, ajoutant que si la France n'avait pas protesté plus tôt contre l'occupation du Bas-Bomu, c'était parce qu'elle n'avait été mise au courant de ces événements que par des rapports parvenus à Paris au début de 1892. Cependant, comme le Roi l'avait fait de son côté, le Gouvernement français donnait pour instructions à ses agents du Haut-Ubangi d'éviter tout conflit. Quant au bon droit de la France et l'interprétation qu'on donnait à Paris de la Convention de 1887, le Gouvernement français estimait qu'ils étaient incontestables.

Cependant, le litige ne pouvait en rester là. Le 25 mai, Ribot, maintenant son refus de médiation ou d'arbitrage, faisait savoir qu'il préférait le voir débattre par des négociations directes.

Le Roi fit proposer immédiatement comme ligne de démarcation des occupations respectives le thalweg de l'Ubangi, continué par celui du Bomu, jusqu'aux chutes Hanssens, et, de ce point, vers le Nord, le méridien jusqu'à la crête Congo-Tchad.

Cette proposition fut présentée à Paris par le baron Beyens, qui fit savoir à Bruxelles que Ribot reconnaissait que le Haut-Ubangi dont question dans la convention de 1887 ne commençait qu'au confluent Bomu-Uele; que l'E. I. C. avait des droits sur une partie de l'entre-Bomu-Uele; que les revendications françaises ne portaient donc que sur cette région. Ribot faisait à ce sujet des propositions de portée imprécise. « Nous marchons donc vers une médiation possible, estimait Legrelle. Il faut donc profiter de l'occasion pour reprendre les pourparlers dans quelques jours ».

Le 19 juin Legrelle partait pour Paris. Le 21 il propo-

sait à Ribot, pour frontière, le thalweg du Bomu, jusqu'au confluent du Mbali, puis le thalweg de cette dernière rivière et, au delà, une ligne rejoignant la crête Tchad-Congo, sans dépasser à l'Est le 24° méridien.

Pour examiner le projet, Ribot chargea Hanotaux et Haussmann de s'aboucher avec Legrelle.

Le 23 juin, une première entrevue avait lieu. Hanotaux se réservait d'examiner l'opportunité de prendre le Mbali pour frontière et réclamait la cession à la France de l'île Mbamu (au Pool).

Deux jours plus tard, (le 25), Legrelle pouvait craindre que les pourparlers fussent interrompus. Ribot faisait, en effet, savoir à Legrelle que les rapports d'Afrique lui demandaient d'envoyer « deux compagnies d'infanterie pour mettre les Belges à la raison sur le Haut-Ubangi ». Mais, s'empressait d'ajouter Ribot, je n'en ferai rien; j'ai hâte d'en finir par arrangement, mais après le 10 juillet (renvoi en congé des Chambres).

Le 28 juin, au cours d'une nouvelle entrevue, Hanotaux déclarait à Legrelle ne pouvoir accepter pour frontière le Mbali. Legrelle proposa aussitôt de reculer la frontière plus à l'Est, en la portant au Shinko. Mais Hanotaux déclara ne pouvoir davantage accepter et présenta une contre-proposition, celle d'amorcer la frontière au Sud du Bomu, sur la Mbili, au point d'intersection du 25° méridien. Il ajoutait que les Belges resteraient au Bomu et au Nord, pour y faire exécuter les traités conclus par eux avec les indigènes.

Le Roi déclara ne pouvoir agréer ces propositions, mais acceptait pour frontière la ligne de partage Bomu-Mbili, jusqu'au 25° méridien.

Le 30 juin, les rapports de Liotard parvenus du Haut-Ubangi et relatant de nouveaux incidents donnaient prétexte à Hanotaux pour rejeter la proposition à laquelle le Roi venait de se rallier; il acceptait la crête Bomu-Mbili, mais à condition de la prolonger jusqu'au bassin du Nil

et non de l'arrêter au 25° méridien. Les rapports de Liotard étaient accompagnés d'une lettre de de Chavannes, s'opposant à tout arrangement tendant à donner à la convention franco-congolaise de 1887 une interprétation qui empêchât les Français de considérer le Bomu comme la prolongation de l'Ubangi.

Le 1^{er} juillet, Hanotaux exigeait, non plus la crête Bomu-Mbili, mais le thalweg de la Mbili et au delà jusqu'au bassin du Nil. Legrelle ne pouvait accepter cette proposition.

En conséquence, le 2 juillet, Hanotaux décida d'interrompre les pourparlers.

En vue de leur reprise, le Roi donna, le 8 juillet, pour instructions à Legrelle de préconiser à nouveau la médiation. On pourrait faire choix, disait le Roi, du Président de la République helvétique ou de celui des États-Unis.

Bernaert faisait remarquer que, pour en finir, mieux valait l'arbitrage, la médiation ne comportant pas un jugement définitif.

Le 31 juillet, Legrelle saisissait donc Ribot d'une proposition d'arbitrage.

Quelques jours plus tard (5 août) le monde diplomatique à Paris ne cachait plus sa réprobation des exigences françaises et allait même jusqu'à conseiller la médiation.

Le 10 août, Ribot se déclara disposé à accepter l'arbitrage, mais non en prenant pour arbitre le Président des États-Unis, « trop peu au courant, disait-il, des questions africaines ».

Tandis qu'à Paris reprenaient les pourparlers, le 21 août, le duc d'Uzès, en compagnie de Julien, arrivait à Brazzaville. Dolisie suggéra au chef de la nouvelle mission, qui se proposait d'atteindre le Nil, de faire route par l'Ubangi et le Bomu, et fit hâter l'affrètement de l'*Ubangi* et du

Djoué, pour permettre à la mission de devancer les Belges sur le Bomu.

L'envoi de la mission d'Uzès, avec son programme ouvertement avoué de nous couper sur le Bomu, en vue d'atteindre le Nil, décida le Roi à faire valoir ses droits auprès du Gouvernement anglais. Le 2 septembre (1892), il demandait à Legrelle à Paris « de s'en ouvrir à l'ambassadeur britannique auprès du Gouvernement français ».

Lord Salisbury, disait le Roi, vient de me reprocher d'occuper les territoires britanniques sur la rive gauche du Nil et m'a signifié de les évacuer, territoires réservés à l'influence anglaise en vertu de la convention anglo-allemande du 1^{er} juillet 1890.

L'expédition Van Kerchoven-Milz était à ce moment près d'atteindre son but en gagnant Wadelaï (septembre). Cependant, les dernières nouvelles reçues à Bruxelles (8 octobre) de la mission Van Kerckhoven ne signalaient encore que l'arrivée de cette dernière au pays des Mombuttu, c'est-à-dire à Niangara (station fondée le 19 mars 1892).

Lord Salisbury, continuait le Roi, me croit sur ce point d'accord avec la France. La vérité, c'est que les postes que j'ai fondés couvrent tout le haut Nil, contre de Brazza, qui a ordre de les enlever. Il faudrait, pour l'arrêter net, que la dissidence entre l'Angleterre et l'E. I. C. fût remplacée par une bonne entente entre l'Angleterre et l'E. I. C. Les Français s'arrêteraient; nous ne lèverions pas nos postes, et le haut Nil serait sauvé.

Legrelle s'acquitta-t-il à Paris même de sa mission ? Le Roi rapporta-t-il les instructions qu'il lui avait données, pour les faire communiquer directement à Londres ? Nous ne savons. Mais il est certain qu'au plus tard, dans les premiers jours d'octobre 1892, le Gouvernement britannique en avait pris connaissance, car le Roi pouvait écrire, le 10 de ce mois :

Nous avons annoncé à Londres les intentions manifestes des Français vers le Nil, *car nous ne pouvons nous laisser tourner par le Nord.*

Dès ce moment, l'attention de l'Angleterre était suffisamment en éveil. Dans le règlement du litige (cependant imminent), qui ne devait être résolu qu'en 1894, la Grande-Bretagne ne pouvait que se résoudre à s'entendre avec l'E. I. C. pour couper la route aux Français.

Comme nous l'avons vu, Ribot venait d'accepter la proposition d'arbitrage (10 août). Mais les deux parties n'étant pas d'accord sur le choix de l'arbitre, le Roi proposa, soit le Gouvernement autrichien, soit le Gouvernement danois. Le Gouvernement allemand en ayant été informé par son ministre à Bruxelles, le baron de Marchal préconisa le choix de l'Autriche, « le Danemark, disait-il, étant trop favorable à la France ». Le baron de Marchal alla même jusqu'à proposer, pour refréner les ambitions françaises, de hâter la reprise du Congo par la Belgique (30 septembre).

Quelques jours plus tard (le 9 ou le 10 octobre), le chargé d'affaires d'Allemagne à Bruxelles demandait au Roi d'enrayer l'avance française. A cet effet, il proposait, le 19 octobre, une entente allemande-anglo-congolaise, qui permettait de couper la route aux Français au Nord du Bomu. L'Allemagne voulait étendre son occupation du Cameroun au Tchad.

Dès le 28 octobre, les négociations poursuivies à Paris au sujet de l'arbitrage étaient abandonnées. « Ribot, écrivait, le 28, Legrelle au Roi, décidément n'en veut pas. Il désire reprendre les pourparlers directs avec l'E. I. C., en vue d'une entente qui, dit-il, ne peut manquer d'aboutir. »

En novembre 1892, Dolisie donnait à Julien, qui accompagnait la mission d'Uzès, plein pouvoir pour traiter avec les chefs au Nord du 4° parallèle et ajoutait qu'il convenait d'organiser une démonstration militaire chez Bangasso,

secondant de la sorte Liotard, qui devait déjà se trouver sur place.

Liotard ne devait d'ailleurs arriver chez les Sakkaras qu'en mars 1893.

Soit en exécution de ces instructions, soit de la part spontanée de Liotard, les incidents qu'escomptait Dolisie ne tardèrent pas à se produire.

Dès février 1893, des laptots français incursionnaient aux environs de Banzyville, poste de l'E. I. C.

Le 16 mars, Liotard, avec cinquante hommes de la mission d'Uzès, apparaissait à Yakoma et menaçait de faire usage de ses armes si Mathieu, chef de poste, hésitait à lui ouvrir la route. Le récit de ces incidents nous a été laissé par le commandant Hennebert et le sous-lieutenant Stroobant ⁽¹⁾.

Dans une lettre datée du 12 février 1893, Stroobant écrit :

Le Commandant Christiaens et moi nous allons avec l'*En Avant* à cinq heures en aval de Banzyville, pour examiner ce qu'il y a de vrai dans la plainte qu'un indigène est venu faire. Il prétend qu'un soldat sénégalais du poste français, après avoir brûlé une grande partie d'un village (rive Nord), aurait passé sur notre rive, y aurait pris des chèvres, des poules, après avoir incendié vingt cases. Nous arrivons à midi : nous constatons que le village est brûlé; nous nous rendons ensuite en pirogue au village de la rive Sud et y constatons des traces d'incendie. Tous les indigènes réunis autour de nous confirment les faits. A 8 heures du soir nous avons regagné Banzyville.

Le 12 mai, il écrit de Bangasso :

J'étais arrivé à Yakoma depuis quelques jours à peine (17 février), quand on vint annoncer au poste qu'en amont, de l'autre côté de la rivière, on avait vu deux Blancs. Comme nous nous attendions à l'arrivée des Français, Mathieu part à 6 heures du soir voir ce que c'est. Il revient à minuit sans avoir rencontré personne.

(1) Ces relations seront reproduites dans la *Grande Chronique du Mbomu*.

Parti d'Yakoma le 6 mars, il est à Bangasso le 9 mars. Il y trouve Balat atteint d'hématurie et qui devait mourir dans la nuit du lundi 13 au mardi 14, mais avait laissé à Mathieu ordre d'arrêter Liotard ou quiconque de la colonne française tenterait de passer en territoire occupé par nous.

L'avant-veille (dimanche 12 mars), Mathieu, chef de poste de Bangasso, avait reçu un courrier urgent d'Hennebert, chef de poste d'Yakoma « annonçant le départ du Français pour Bangasso, avec trente Algériens de d'Uzès, des Sénégalais, des Sakkharas et des porteurs fournis par Daio.

Le mardi 14, vers midi, Mathieu vient me dire, dit Stroobant, qu'une pirogue avec des Blancs est en vue. Ce sont les Français ! Vite ! rassemblement au pas gymnastique. Tous les hommes sont rangés, quand nous reconnaissons Hennebert et Buret. Dumoulin arrive par terre avec 50 hommes. Le mercredi, des Sakkharas viennent dire que les Français sont en marche vers Bangasso. Le jeudi matin (16), vers 8 heures, on vient brusquement nous avertir que les Français sont là. Effectivement, ils paraissent au bout de l'allée de bananiers qui longe la rivière (Bomu), vers Yakoma. On appelle au pas gymnastique les soldats ; ceux-ci ne sont pas encore rangés devant le poste que Liotard paraît, précédé du drapeau français et suivi de ses troupes. Mathieu s'avance vers lui et, après s'être informé de sa santé, lui dit que, puisqu'il a jugé bon de violer une seconde fois le territoire de la station, en vertu des ordres qu'il avait reçus, il l'arrêtait et le sommait de déposer les armes.

— Allons, M. Mathieu, pas de plaisanterie, n'est-ce pas ?

— M. Liotard, je vous somme de vous arrêter et de déposer les armes.

— Allons ! Allons ! laissez-moi passer !

Et, s'adressant à ses hommes, qui s'étaient arrêtés :

En avant, vous autres !

— Vous allez m'obliger à employer la force si vous ne vous arrêtez pas, et vous serez responsable de ce qui peut arriver.

Pendant, Liotard avançait toujours, flanqué de Mathieu, auquel s'était joint Hennebert, tandis que moi j'avais pris le commandement de la troupe. Mathieu me dit alors de faire

apprêter les armes, et, à mon commandement (à mes hommes), la colonne française s'arrêta, tandis que les Algériens et les Sénégalais armaient leurs winchesters à répétition et s'abritaient derrière le petit magasin à sorgho, la cuisine, etc. Il se produisit alors une formidable débandade dans notre troupe : la plupart des hommes, ayant peu de cartouches, se jetèrent sur les caisses qu'ils avaient ouvertes et placées sur les tables de la salle à manger. M'élançant aussitôt à l'intérieur, je les forçai à sortir dès qu'ils se furent approvisionnés et les plaçai en tirailleurs le long du chemin conduisant au magasin à poudre. Un grand nombre mirent en joue en voyant les Français en faire autant, mais heureusement aucun d'eux ne tira. Il est certain que si un coup de feu était parti d'un côté ou de l'autre il s'en serait suivi une mêlée formidable : j'aurais été probablement la première victime ; seul Blanc à cet endroit, directement exposé aux coups, j'aurais servi de cible à tous les fusils. Il est vrai que je n'y pensais pas, tout occupé à contenir nos soldats... M. Fraise, un adjoint de Liotard, qui se trouvait à l'arrière-garde, s'avança alors pour s'informer de cet arrêt subit dans la marche et voulut pousser la colonne en avant. Mais, d'un ton bref, je lui criai que je le priais de s'arrêter. Il me regarda, s'arrêta et retourna à son arrière-garde, Liotard discutait toujours avec Mathieu et Hennebert. Ali-B, Makami (gradés) tournaient autour du groupe qu'ils formaient, n'attendant qu'un geste pour sauter dessus. Voyant notre attitude défensive, Liotard fit demi-tour et, se dirigeant vers ses hommes, leur cria de ne pas faire feu. Comme le commandant Balat ⁽¹⁾ (qui avait donné l'ordre d'arrestation contre Liotard ou quiconque eût voulu passer) n'était plus là, on convint d'attendre.

Liotard s'engagea à ne pas faire acte d'occupation et à ne pas arborer son drapeau; on le laissa libre de choisir un endroit pour camper. Il alla s'installer dans des cases, sur la route reliant le village de Bangasso au poste.

Loin d'être interrompue par ces incidents, l'occupation du bas et du moyen Bomu et de ses affluents septentrionaux se poursuivait.

(1) D'après Stroobant : atteint d'hématurie à Bangasso, le 10 mars 1893, Balat y mourut la nuit du 13 au 14 mars. Il fut enterré à Bangasso, à côté de Ladam, décédé le 28 juillet 1892. Liotard, prévenu, assista aux funérailles en compagnie de Fraise et d'un autre Français.

Hanolet avait succédé à Balat.

En août 1893, le lieutenant Stroobant fondait Darbaki, sur le Gaua, à l'Ouest du Shinko, par 5°28' lat. Nord et 24°7' long. Est puis, par 6°5' lat Nord, Yangu, en territoire banda; enfin (novembre), Dabago, par 6°58' Nord et 23°30' long. Est, près du Dji, dans le Dar-Benda.

Pendant ce temps, à l'Est du Shinko, Nilis, de la Kéthulle, Corvé, Gérard, Henrion, Buret, Inver, Van Calster, Gonze marchaient parallèlement.

A la fin de l'année, Nilis, Gérard, Stroobant, Inver, Jacquemain se préparent à gagner le Bahr-el-Ghazal, mais il y a contre-ordre. Le Marinel vient de succéder à Hanolet. On décide de pousser vers le Dar Fertit et le Wadai. En mars 1894, Nilis et de la Kéthulle atteignent les sources du Kotto par 8°30' lat. Nord, puis la crête Congo-Nil, enfin l'Adda, par 8°50'.

En janvier 1894, Fiévez, Walhousen et Donckier de Donceel doivent conduire une expédition de Sémio (sur le Bomu) vers Dem Ziber. L'objectif sera atteint par un détachement conduit par Colmant.

Huit mois d'accalmie avaient succédé aux incidents Liotard à Bangasso. L'Ubangi français s'organisait en trois secteurs : le premier, de Liranga à Bangui, confié à Vitu de Kéraoul; le deuxième, de Bangui à Mobay, au lieutenant Gentil; le troisième, de Mobay aux Abiras, à Liotard.

Puis, la situation menaçait d'être troublée à nouveau. Le 2 novembre, Decazes quitte Brazzaville pour l'Ubangi, en compagnie des lieutenants Vermot et François, du D^r Viancin, de MM. Comte et Julien de la mission Monteil, de sept sous-officiers et de 225 tirailleurs sénégalais. L'expédition avait pour objectif les Abiras.

Le 4 décembre elle était à Bangui; le 27 décembre elle rencontrait Liotard près de Banzville, et ensemble ils font route jusqu'aux Abiras, où ils arrivent le 24 janvier 1894. Ce poste était situé un peu en aval du confluent du Bomu, dans une région plate, marécageuse et triste, inon-

dée pendant une partie de l'année, à la saison des pluies. « Pas un arbre, écrit Stroobant, n'abrite le poste, qu'entourent de grandes herbes. »

Dès le mois suivant (février), Vermot remontait le Shinko; Comte pénétrait dans l'Uele jusqu'à 50 km. de son confluent. Mais à ce moment, Decazes, aux Abiras, recevait ordre « de ne plus tenter aucune action politique sur les territoires litigieux, de nouvelles négociations devant avoir lieu à Bruxelles ».

Decazes écrit :

Je recevais l'ordre de respecter les positions acquises. Nos relations avec nos voisins belges, très tendues à mon arrivée dans le haut Ubangi, étaient devenues sinon cordiales, au moins courtoises. M. Le Marinel, officier belge commandant les forces de l'E. I. C. dans la zone du haut Ubangi et du Bomu, par son esprit large et conciliant, avait contribué à cette détente : notre exemple et nos ordres avaient refroidi le zèle trop souvent intempestif de nos agents noirs, si bien qu'au bout de quelque temps nous ne nous transmettions plus ces nombreuses plaintes réciproques qui, autrefois, étaient le pain quotidien des relations franco-belges.

Le 20 mars 1894, les deux Gouvernements s'accordaient pour respecter le statu quo jusqu'à la conclusion des pourparlers.

A la demande du Roi, le 16 avril, se réunissait à Bruxelles un Comité franco-congolais, composé de MM. Hanteaux, alors directeur des consulats et des affaires commerciales au Ministère des Affaires étrangères, Jacq. Haussmann, chef de la division politique au Ministère des Colonies, Desbuissons, géographe du Ministère des Affaires étrangères, représentant le Gouvernement français; MM. Legrelle-Rogier, Cuvelier, Liebrechts et Milz, représentant l'E. I. C. Le Comité siégea rue de Namur, dans la salle du Conseil supérieur.

Le 21 avril, les pourparlers furent interrompus.

Le 8 mai, Casimir-Périer écrivait au baron Beyens :

La France regrette, comme le Congo, que les pourparlers de Bruxelles n'ont pas abouti. Nous croyons en conséquence utile de recourir à l'arbitrage.

Mais les pourparlers entre l'E. I. C. et l'Angleterre avaient déjà abouti à la conclusion d'un projet de convention que, dès le 12 mai, le Roi faisait déposer sur les bureaux des Chambres à Bruxelles. A Londres, le projet était déposé à la Chambre des Communes le 21.

Aussitôt toute la presse française jeta feu et flammes et déclara, dans une série d'articles des plus violents, que jamais le Gouvernement ne reconnaîtrait la validité du traité.

Sur ces entrefaites, un changement de ministère avait eu lieu en France, et le portefeuille des Affaires étrangères avait été confié à M. Hanotaux. Ce choix était significatif. A la Chambre française, le 7 juin, toute la séance fut consacrée à la convention anglo-congolaise. MM. Etienne et Deloncle interpellèrent à ce sujet M. Hanotaux. Dans un langage énergique, qui, de l'avis de l'*Indépendance belge*, arriva à l'extrême limite de la prudence diplomatique, ce dernier déclara que, jusqu'à plus ample informé, la France considérait la convention anglo-congolaise « comme nulle et sans effet ».

Son langage fut approuvé sur tous les bancs de la Chambre. A l'unanimité des membres présents, les députés votèrent l'ordre du jour suivant : « La Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement et convaincue que, s'appuyant sur les engagements internationaux, il saura faire respecter les droits de la France, passe à l'ordre du jour. »

M. Delcassé, ministre des Colonies, déposa immédiatement un projet de crédit de 1,800,000 francs, en vue de la protection des intérêts français dans l'Ubangi et de l'envoi de la mission Monteil, chargée de reprendre à Decazes la direction des opérations. Le rapport fut fait d'urgence et le projet voté à la presque unanimité, dans

la séance du 9 juin. La plus grosse part, 1,100,000 francs, était affectée au renforcement des postes du Haut-Ubangi situés face à ceux de l'État Indépendant, et à la construction de canonnières qui pourraient remonter le Congo et ravitailler plus aisément les troupes françaises.

En rendant compte de la séance, le *Mouvement géographique* ne manqua pas de relever « qu'aucun des orateurs n'avait montré en quoi la convention lésait la France. M. Etienne avait dénoncé le parti de l'Angleterre de contrarier en matière coloniale la politique française. Mais personne n'avait cherché à démontrer que la convention avait été dressée contre des droits français *acquis*.

Ce même mois (mai 1894), l'Allemagne protestait à son tour contre la convention anglo-congolaise du 12 mai. Elle y était intéressée par la cession à l'Angleterre de la bande de 40 km. le long du Tanganika. Le Gouvernement de Londres n'était pas intervenu quelques jours auparavant, au moment où s'élevaient les critiques françaises, ce qui avait fait dire par Hanotaux au représentant du Roi : « L'Angleterre vous a lâché ». Mais Londres s'inclina devant les protestations allemandes.

Tout en laissant au Roi les territoires à bail de la rive gauche du Nil, l'Angleterre renonçait à l'occupation de la bande côtière du Tanganika.

Le 10 juillet 1894, Monteil, en compagnie de Pineau, Germain, Lebloud, Desperles, Frotté, Billecor, Hutain, Suriet, Dedeubaut, s'embarquait à destination du Gabon, pour gagner au plus tôt l'Ubangi.

Le 13 juillet, pour donner à la mission plus de liberté d'action, un décret du Président de la République française érigeait le Haut-Ubangi en Gouvernement distinct de celui du Congo français; Brazzaville ne devait donc plus intervenir dans la direction des affaires; le Gouvernement du Haut-Ubangi, dont le chef-lieu était fixé aux Abiras, devait s'étendre de Bangui, à l'Ouest, jusqu'aux

dernières occupations qu'il serait possible d'étendre à l'Est, au Nord du Bomu.

Le 24 mai, Legrelle faisait savoir à Casimir-Périer que l'E. I. C. acceptait l'arbitrage proposé le 8 mai et demandait comme arbitre le Président des États-Unis.

Les pourparlers ne furent cependant repris que fin juillet. Legrelle venait à ce moment de résilier ses fonctions de secrétaire d'État des Affaires étrangères, pour aller occuper le poste de ministre plénipotentiaire de Belgique à La Haye. En conséquence, le Roi fit choix de MM. Devolder et Constant Goffinet pour représenter à Paris les intérêts de l'E. I. C. dans la conférence où ils devaient s'aboucher avec MM. Hanotaux et Haussmann. Les délégués se réunirent fin juillet.

Le 14 août, les pourparlers aboutissaient à la convention en date de ce jour et qui portait :

ARTICLE PREMIER. — La frontière entre l'État Indépendant du Congo et la colonie du Congo français, après avoir suivi le thalweg de l'Ubangi jusqu'au confluent du Bomu et de l'Uele, sera constituée ainsi qu'il suit :

1° le thalweg du Bomu jusqu'à sa source;

2° une ligne droite rejoignant la crête de partage des eaux entre les bassins du Congo et du Nil.

A partir de ce point, la frontière de l'État Indépendant est constituée par la dite crête de partage jusqu'à son intersection avec le 30° degré de longitude Est de Greenwich (27°40' Paris).

ART. 2. — Il est entendu que la France exercera, dans des conditions qui seront déterminées par un arrangement spécial, le droit de police sur le cours du Bomu, avec un droit de suite sur la rive gauche. Ce droit de police ne pourra s'exercer sur la rive gauche qu'exclusivement le long de la rivière, en cas de flagrant délit, et autant que la poursuite par les agents français serait indispensable pour amener l'arrestation des auteurs d'infractions commises sur le territoire français ou sur les eaux de la rivière.

Elle aura au besoin un droit de passage sur la rive gauche pour assurer ses communications le long de la rivière.

ART. 3. — Les postes établis par l'État Indépendant au Nord de la frontière stipulée par le présent arrangement seront remis

aux agents accrédités par l'autorité française au fur et à mesure que ceux-ci se présenteront sur les lieux.

Des instructions à cet effet seront concertées immédiatement entre les deux Gouvernements et seront adressées à leurs agents respectifs.

ART. 4. — L'État Indépendant s'engage à renoncer à toute occupation et à n'exercer à l'avenir aucune action politique d'aucune sorte à l'Ouest et au Nord d'une ligne ainsi déterminée :

Le 30° degré de longitude Est de Greenwich (27°40' Paris), à partir de son intersection avec la crête de partage des eaux des bassins du Congo et du Nil, jusqu'au point où ce méridien rencontre le parallèle 5°30', puis ce parallèle jusqu'au Nil.

A la suite de la convention franco-congolaise, Monteil, en route vers les Abiras, fut rappelé et envoyé au Dahomey, pour y diriger les opérations contre Samory. Decazes resta aux Abiras.

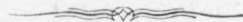
Ce ne fut qu'en novembre que, sur le Haut-Ubangi, on apprit que la convention franco-congolaise avait été signée le 14 août. A Bangui, Vitu de Keraoul en reçut la nouvelle par le lieutenant Bureau, chef de poste de Zongo.

A la fin du mois (30 novembre), Delanghe l'annonçait de même de Semio à tous nos postes d'occupation au Nord du Bomu. Le poste le plus éloigné de Semio, Morjane, où se trouvaient Walhousen et Colmant, en reçut la nouvelle le 10 décembre. Avant de rentrer au Bomu, Colmant n'en décida pas moins de pousser une reconnaissance jusqu'à Dem Ziber, où il arrivait le 25 décembre; l'ancienne capitale de Lupton Bey n'était plus qu'une ruine. Mais l'officier belge avait tenu à pousser jusque-là.

Au début de 1895, l'évacuation sur le Bomu était terminée. Les Français avaient la voie du Bahr-el-Ghazal et du Nil ouverte devant eux; mais, comme l'avait fait remarquer à Dolisie le Gouverneur général Wahis, à Léopoldville, en 1892, ce n'étaient pas les Belges, mais les Anglais qui devaient les faire échouer dans leur entreprise.

TABLE DES CHAPITRES.

	Pages.
I. — Un Sphynx	3
II. — Le problème de l'Uele	7
III. — L'Ubangi	11
IV. — La Convention du 4 février 1885... ..	18
V. — Exploration sur la rive droite du Congo. — L'hypothèse Ubangi-Uele..	25
VI. — Le travail de la Commission de délimitation en exécution de la Convention du 5 février 1885	45
VII. — Vers la Convention du 29 avril 1887. — Deuxième explo- ration Van Gèle.	49
VIII. — Troisième et décisive exploration Van Gèle	66
IX. — Quatrième exploration Van Gèle. — Organisation de l'Ubangi..	72
X. — La liaison Yakoma-Djabir	76
XI. — Le conflit au Bomu	81



Tome III.

- | | |
|---|------|
| 1. LEBRUN, J., <i>Les espèces congolaises du genre Ficus L.</i> (79 pages, 4 figures, 1934). | 12 » |
| 2. SCHWETZ, le Dr J., <i>Contribution à l'étude endémiologique de la malaria dans la forêt et dans la savane du Congo oriental</i> (45 pages, 1 carte, 1934). | 8 » |
| 3. DE WILDEMAN, E., TROLLI, GRÉGOIRE et OROLOVITCH, <i>A propos de médicaments indigènes congolais</i> (127 pages, 1935). | 17 » |
| 4. DELEVOY, G. et ROBERT, M., <i>Le milieu physique du Centre africain méridional et la phytogéographie</i> (104 pages, 2 cartes, 1935). | 16 » |
| 5. LEPLAE, E., <i>Les plantations de café au Congo belge. — Leur histoire (1881-1935). — Leur importance actuelle</i> (248 pages, 12 planches, 1936). | 40 » |

Tome IV.

- | | |
|--|------|
| 1. JADIN, le Dr J., <i>Les groupes sanguins des Pygmées</i> (Mémoire couronné au Concours annuel de 1935) (26 pages, 1935). | 5 » |
| 2. JULIEN, le Dr P., <i>Bloedgroeponderzoek der Efé-pygmeëën en der omwonende Negerstammen</i> (Verhandeling welke in den jaarlijkschen Wedstrijd voor 1935 eene eervolle vermelding verwierf) (32 bl., 1935). | 6 » |
| 3. VLASSOV, S., <i>Espèces alimentaires du genre Artocarpus. — 1. L'Artocarpus integrifolia L. ou le Jacquier</i> (80 pages, 10 planches, 1936). | 18 » |
| 4. DE WILDEMAN, E., <i>Remarques à propos de formes du genre Uragoga L. (Rubiacees). — Afrique occidentale et centrale</i> (188 pages, 1936). | 27 » |
| 5. DE WILDEMAN, E., <i>Contributions à l'étude des espèces du genre Uapaga BAILL. (Euphorbiacées)</i> (192 pages, 43 figures, 5 planches, 1936). | 35 » |

Tome V.

- | | |
|---|------|
| 1. DE WILDEMAN, E., <i>Sur la distribution des saponines dans le règne végétal</i> (94 pages, 1936). | 16 » |
| 2. ZAHLBRUCKNER, A. et HAUMAN, L., <i>Les lichens des hautes altitudes au Ruwenzori</i> (31 pages, 5 planches, 1936). | 10 » |
| 3. DE WILDEMAN, E., <i>A propos de plantes contre la lèpre (Crinum sp. Amaryllidacées)</i> (58 pages, 1937). | 10 » |
| 4. HISSETTE, le Dr J., <i>Onchocercose oculaire</i> (120 pages, 5 planches, 1937). | 25 » |

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES

Tome I.

- | | |
|---|------|
| 1. FONTAINAS, P., <i>La force motrice pour les petites entreprises coloniales</i> (188 p., 1935). | 19 » |
| 2. HELLINCKX, L., <i>Études sur le Copal-Congo</i> (Mémoire couronné au Concours annuel de 1935) (64 pages, 7 figures, 1935). | 11 » |

COLLECTION IN-4°

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES

Tome I.

- | | |
|--|------|
| 1. ROBYNS, W., <i>Les espèces congolaises du genre Digitaria Hall</i> (52 p., 6 pl., 1931). fr. | 20 » |
| 2. VANDERYST, le R. P. H., <i>Les roches oolithiques du système schisto-calcaireux dans le Congo occidental</i> (70 pages, 10 figures, 1932). | 20 » |
| 3. VANDERYST, le R. P. H., <i>Introduction à la phytogéographie agrostologique de la province Congo-Kasai. (Les formations et associations)</i> (154 pages, 1932). | 32 » |
| 4. SCAËTTA, H., <i>Les famines périodiques dans le Ruanda. — Contribution à l'étude des aspects biologiques du phénomène</i> (42 pages, 1 carte, 12 diagrammes, 10 planches, 1932). | 26 » |
| 5. FONTAINAS, P. et ANSOTTE, M., <i>Perspectives minières de la région comprise entre le Nil, le lac Victoria et la frontière orientale du Congo belge</i> (27 p., 2 cartes, 1932). | 10 » |
| 6. ROBYNS, W., <i>Les espèces congolaises du genre Panicum L.</i> (80 pages, 5 planches, 1932). | 25 » |
| 7. VANDERYST, le R. P. H., <i>Introduction générale à l'étude agronomique du Haut-Kasai. Les domaines, districts, régions et sous-régions géo-agronomiques du Vicariat apostolique du Haut-Kasai</i> (82 pages, 12 figures, 1933). | 25 » |

Tome II.

- | | |
|--|------|
| 1. THOREAU, J. et DU TRIEU DE TERDONCK, R., <i>Le gîte d'uranium de Shinkolobwe-Kasolo (Katanga)</i> (70 pages, 17 planches, 1933). | 50 » |
| 2. SCAËTTA, H., <i>Les précipitations dans le bassin du Kivu et dans les zones limitrophes du fossé tectonique (Afrique centrale équatoriale). — Communication préliminaire</i> (108 pages, 28 figures, cartes, plans et croquis, 16 diagrammes, 10 planches, 1933). | 60 » |

3. VANDERYST, le R. P. H., *L'élevage extensif du gros bétail par les Bampombos et Baholos du Congo portugais* (50 pages, 5 figures, 1933) 14 »
4. POLINARD, E., *Le socle ancien inférieur à la série schisto-calcaire du Bas-Congo. Son étude le long du chemin de fer de Matadi à Léopoldville* (116 pages, 7 figures, 8 planches, 1 carte, 1934). 40 »

Tome III.

- SCAËTTA, H., *Le climat écologique de la dorsale Congo-Nil* (335 pages, 61 diagrammes, 20 planches, 1 carte, 1934) 100 »

Tome IV.

1. POLINARD, E., *La géographie physique de la région du Lubilash, de la Bushimaie et de la Lubi vers le 6° parallèle Sud* (38 pages, 9 figures, 4 planches, 2 cartes, 1935) 25 »
2. POLINARD, E., *Contribution à l'étude des roches éruptives et des schistes cristallins de la région de Bondo* (42 pages, 1 carte, 2 planches, 1935). 15 »
3. POLINARD, E., *Constitution géologique et pétrographique des bassins de la Kotto et du M'Bari, dans la région de Bria-Yalinga (Oubangui-Chart)* (160 pages, 21 figures, 3 cartes, 13 planches, 1935) 60 »

Tome V.

1. ROBYNS, W., *Contribution à l'étude des formations herbeuses du district forestier central du Congo belge* (151 pages, 3 figures, 2 cartes, 13 planches, 1936). 60 »
2. SCAËTTA, H., *La genèse climatique des sols montagnards de l'Afrique centrale. — Les formations végétales qui en caractérisent les stades de dégradation* (351 pages, 10 planches, 1937) 115 »

Tome VI.

1. GYSIN, M., *Recherches géologiques et pétrographiques dans le Katanga méridional* (259 pages, 4 figures, 1 carte, 4 planches, 1937) 65 »

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES

Tome I.

1. MAURY, J., *Triangulation du Katanga* (140 pages, fig., 1930) fr. 25 »
2. ANTHOINE, R., *Traitement des minerais aurifères d'origine filonienne aux mines d'or de Kilo-Moto* (163 pages, 63 croquis, 12 planches, 1933) 50 »
3. MAURY, J., *Triangulation du Congo oriental* (177 pages, 4 fig., 3 planches, 1934). 50 »

Tome II.

1. ANTHOINE, R., *L'amalgamation des minerais à or libre à basse teneur de la mine du mont Tsi* (29 pages, 2 figures, 2 planches, 1936) 10 »
2. MOLLE, A., *Observations magnétiques faites à Elisabethville (Congo belge) pendant l'année internationale polaire* (120 pages, 16 figures, 3 planches, 1936). 45 »

BULLETIN

Tome I (1929-1930) 608 pages		Tome V (1934) 738 pages
Tome II (1931) 694 »		Tome VI (1935) 765 »
Tome III (1932) 680 »		Tome VII (1936) 626 »
Tome IV (1933) 884 »		

Sous presse.

- HULSTAERT, le R. P. G., *Le mariage des Nkundo* (in-8°).
- DUREN, le Dr A., *Un essai d'étude d'ensemble du paludisme au Congo belge* (in-8°).
- BURGEON, L., *Liste des Coléoptères récoltés au cours de la mission belge au Ruwenzori* (in-8°).
- STANER, P., et BOUTIQUE, R., *Matériaux pour les plantes médicinales indigènes au Congo belge* (in-8°).
- LEPERSONNE, J., *Les terrasses du fleuve Congo au Stanley-Pool et leurs relations avec celles d'autres régions de la cuvette congolaise* (in-8°).

M. HAYEZ, imprimeur de l'Académie royale de Belgique, rue de Louvain, 112, Bruxelles.

Made in Belgium.